

Collegij Societatis S. M. Monachij 17
LES

GRANDS SECOURS DE LA DIVINE PROVIDENCE

PAR LA TRES-SACRE'E VIERGE
Mere de Dieu , invoquée sous le Titre de
Nostre-Dame du Remede , dans l'Ordre
de la Tres - Sainte Trinité & de la Re-
demption des Captifs.

Par HENRY MARIE BOVDON,
Docteur en Theologie & Grand Archidiacre
d'Evreux.



A PARIS,
Chez ESTIENNE MICHALLET, rue
S. Jacques , à l'Image S. Paul.

M. DC. LXXXI.
Avec Approbations & Privilege.



A

LA TRES-SAINTE
ET SURADORABLE TRINITE.

TRES- sainte Trinité, Pere,
Fils, & Saint-Esprit, un
seul Dieu en trois Person-
nes, j'apporte avec crainte &
tremblement aux pieds du Thrô-
ne de vos Grandeurs ce petit Ou-
vrage, qui de soy vous est entie-
rement dedié, traitant des privi-
leges&des graces d'une association
de l'Ordre qui vous est si singulie-
rement consacré, qu'il porte mê-
me le nom de vostre tres-surado-
rable Mystere. O Trinité des
Personnes Divines, un seul Dieu
en essence, selon la multitude de
vos grandes misericordes ne me
rejetez pas de vostre divine pre-
sence, dont je merite d'estre pri-

à ij

• *A la Tres-sainte*

vé dans les Enfers pour un jamais .
Permettez selon les excez de vô-
tre charité , qu'un peu de bouë &
de poussiere , un peu de cendres
ose bien se presenter , & ce petit
Ouvrage à Vostre Majesté. O
grand Tout , souffrez que ce qui
n'est rien , que le pur neant vous
fasse cette petite offrande. Je sçay
bien par vostre grace que j'en suis
entierement indigne ; & mon
grand estonnement , c'est que
vous souffriez qu'une chose si
vile & si miserable comme je suis,
ose mesme penser à vous. Mais
je ne le fais qu'en qualité de mem-
bre de JESUS , comme une partie
du Corps mystique de IESUS, dans
son union & par ses merites.

O Trinité incomprehensible ,
qui surpassez toute raison , tout
entendement , toute essence, tou-
tes les lumieres des hommes , tou-
tes les lumieres des Anges glo-

& suradorable Trinité.

rieux, toutes les lumières de la
très-sacrée Vierge, & qui n'êtes
comprise que de vous seule ; cet
éloignement infini de la capacité
de mon entendement, est une
cause qui me porte à croire da-
vantage la grandeur de vostre My-
stere. Toutes les tenebres sacrées
à nostre égard qui environnent de
toutes parts le lieu que vous habi-
tez si majestueusement, m'en don-
nent de plus vives & de plus cer-
taines clartez. Ah ! je voudrois
dans la fermeté que j'en reçois par
vostre divin secours, donner non
seulement ma vie, mais les mil-
lions de vies pour en soutenir & en-
deffendre la verité ; & je vous
supplie en toute humilité d'agréer
que la protestation que j'en fais
presentement, se continuë autant
de fois que je respireray, & parti-
culierement au moment de ma
mort. C'est l'intention que j'en

A la Tres-sainte

prenez en vostre divine presence & celle de vos saints Anges, prenant à témoin le Ciel & la terre, que je veux vivre & mourir dans cette foy, condamnant & anathematissant avec la sainte Eglise toutes les erreurs qui y sont contraires. O Saint-Esprit l'une de ces trois Personnes Divines, le Dieu de mon cœur, & toute ma confiance uniquement appuyée sur vos bontez infinies, j'espère & je vous demande cette grace par le cœur de JESUS & de MARIE, par tous les Anges bien-heureux & tous les Saints. Je sçay, ô Trinité suradmirable, que vostre Mystere a esté le plus combattu, a esté attaqué par l'heresie la plus estenduee, la plus longue & la plus opiniastre, tous les Demons de l'Enfer ayant conspiré à en obscurcir la verité; parce que c'est le Mystere, qui est le principe, la perfection & la

& suradorable Trinité.

fin de tous les autres Mysteres ;
& c'est ce qui en doit augmenter
le zele parmy tous vos fideles. Ah,
que ne voudrois-je pas faire en vô-
tre vertu pour en donner la con-
noissance aux infideles , pour en
accroistre l'amour & la devotion
parmy les Chrestiens !

Mais que de saintes joyes mon
cœur n'est-il pas comblé , quand
je pense que les Seraphins mesme
dans l'empyrée, le jour des clartez,
se voilent leurs faces pour témoi-
gner que vos grandeurs surpassent
toutes leurs lumieres. Oüy, ô sura-
dorable Trinité, mon Dieu, le si-
lence même vous est deu dans la S.
Sion. Que de douces satisfactions
pour mon ame , quand elle con-
sidere que vos excellences estant
infinies , sont incomprehensibles !
car mon Dieu, ah oüy , je le veux
de tout mon cœur , de toute mon
ame, de toutes mes forces ; pren-

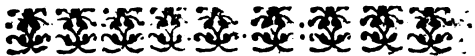
A la Tres-sainte .

dre uniquement part à vos inter-
ests , & je renonce par une
resolution irrevocable à tout au-
tre interest , soit dans le temps , soit
dans l'Eternité : Je ne veux autre
chose & au Ciel & en la terre , &
en la vie & en la mort. Vostre seu-
le gloire donc ô tres-sainte Trini-
té ; & pour tout ce que je suis , que
je sois ancanty , ou que je porte
des confusions éternelles , s'il y
va d'un seul degré de cette gloire ,
que je veux aimer avec vostre gra-
ce generalement & tres-unique-
ment. O glorieuse Trinité mon
Dieu , non seulement mon ame
desire aimer toutes choses pour
vous , mais ne veut aimer que
vous seule en toutes choses. Icy
mes paroles & mes pensées man-
quent , sçachant qu'une si vile
creature comme je suis , & de plus
toutes les creatures ensemble ne
peuvent jamais penser ny dire ce

& suradorable Trinité.

que vous meritez. J'entre donc dans vos puissances, & me perdant dans vostre abyme, ah ! je veux vous parler par vos paroles, je veux vous aimer par vostre amour, je veux vous glorifier par la gloire que vous vous rendez. Sacré abyme, que je sois à jamais perdu en vous. C'est tout ce que je desire, tout ce que je prétens, tout ce que je demande. Ainsi soit-il. Ainsi soit-il. Ainsi soit-il.





A NOSTRE-DAME
du Remede.

TRes-sainte Vierge, me voici
prosterné à vos pieds, le
lieu de ma demeure & de mon
refuge ordinaire, pour y remercier
de toute l'estendue de mon ame la
divine Providence des grandes &
innombrables graces qu'elle m'a
faites en vostre faveur, & par vos
puissantes intercessions. Elle m'a
servi toujours d'une bonne, d'une
douce, & fidele Mere dans tous
les estats differens de ma vie, dans
tous mes besoins spirituels & cor-
porels, dans tous les perils, dans
toutes les necessitez dans tous les
maux où je me suis trouvé. J'en
ay ressenti les liberales bontez à
mesme temps que j'ay commencé
d'estre, & tous les momens de

A Nostre-Dame

Ma vie ont esté autant de secours de ses grandes misericordes. C'est à ces grandes & immenses misericordes que j'ay l'obligation de ce que je ne suis pas presentement l'objet de l'ire éternelle de Dieu ; & que je suis entierement redevable de ce que je ne brûle pas pour un jamais dans les Enfers. Adorable J E S U S, dans l'impuissance où je suis de reconnoître de si grandes graces, j'ay recours à vous mon aimable Sauveur & mon unique Tout en toutes choses , j'ay recours à vostre cœur infiniment aimant, pour y trouver les reconnoissances que i'en dois avoir, pour y trouver les satisfactions pour le mauvais usage que i'en ay fait, pour y trouver une oraison, une voix qui demande, & qui crie pour moy la continuation de ces misericordes infinies, dont ie merite d'être privé.

du Remede.

Mais ô Vierge sacrée, la Reyne & la Mere de toute misericorde, ie dois avoüer icy publiquement, ce que ie fais avec toute la ioye de mon cœur & devant les Anges & devant les hommes, que c'est par vous que la divine Providence ma bonne Mere m'a toujours esté si propice & si favorable. C'est par vous que j'ay trouvé dans ses divins & charitables soins le Remede à tous mes maux: Ainsi, ô glorieuse Reyne du Ciel, vous avez toujours esté à mon égard, & ie peux dire en toutes choses, une Dame de bon Remede. Vous avez esté, ô saint Ange qui estes deputed à ma garde, vous le savez, ma Dame de bon Remede dès ma plus tendre jeunesse: car quelles assistances n'ay-ie point receu de vostre misericordieuse bonté en cet âge, & pour le corps & pour l'ame, & generalement

A Nostre Dame

pour tous mes besoins? Le souvenir que j'en ay me touche tendrement; & il me semble que mon cœur devient semblable à une cire fonduë au milieu de mes entrailles, pour user du langage du Psalmiste, quand j'y pense avec attention. Vous avez esté ma Dame de bon Remede dans tout le progres de ma vie; & au milieu de plusieurs tempestes que des orages differens y ont formé, vous m'y avez continuellement soutenu de vostre douce & puissante main, par des effets d'une bonté incomparable. Grande Reyne du Paradis, vous m'avez montré que c'est avec justice que vous estes honorée sous la qualité de Nôtre-Dame du Remede & du bon Remede, de Nôtre-Dame du secours & du bon secours, de N. Dame de toutes aydes, m'ayant assisté avec un amour toutmaternel, par des secours

du Remède.

& des Remèdes si efficaces , & en toutes les manieres possibles. O aimable Mere de Dieu, continuez vos miséricordes le reste de ma vie & particulièrement à l'heure de ma mort ; achevez , perfectionnez ce que vous avez si charitablement commencé pour la gloire de la suradorable Trinité , afin que ses divins interests soient à jamais établis parfaitement en mon corps , & tous les sens interieurs & extérieurs , en mon ame & toutes les puissances , dans mon estre & mon operer ; que partout en tout il n'y ait plus que Dieu seul par JESUS & en JESUS le Roy de mon cœur & mon unique vie. Ah Dieu seul , Dieu seul , Dieu seul pour jamais à jamais ! Ainsi soit-il. Ainsi soit-il. Ainsi soit-il.

APPROBATION DES DOCTEURS
en Theologie de la Faculté de Paris.

Si l'on ne peut douter que le Verbe Divin
Sait homme ne soit le grand remede à
tous nos maux ; il n'est pas moins certain
que le sein de l'incomparable Marie a esté le
vase tres pur & tres precieux dans lequel le
saint Esprit nous a préparé avec un amour
ineffable ce remede salutaire. *Contusa sunt S. Ber-*
& commixta ha dua species in utero Virginis nardus.
tanquam in mortariolo, Sancto Spiritu tan-
quam pistillo illas suavi-er commiscante. C'est
donc avec juste raison qu'elle est honorée
sous le Titre de Nostre-Dame du Remede
dans le celebre & charitable Ordre de la tres-
sainte Trinité & Redemption des Captifs :
d'autant plus que ce divin remede luy a esté
confié pour que nous luy en soyons redeva-
bles & de tous les effets salutaires qu'il opere
en nous. *Datum est Maria us per illam acci-*
peres quicquid haberes. C'est ce que Mr Bou-
don Grand Archidiacre d'Evreux montre *S. Ber-*
nardus.
parfaitement bien dans son Livre intitulé,
Les grands Secours de la divine Providence par
la tres sacrée Vierge &c. Je n'y ay rien re-
marqué de contraire à la Foy Catholique,
Apostolique & Romaine, ny aux bonnes
mœurs. Fait à Paris ce 14. Aoust 1681.

B. PICQUIS Docteur en Theologie
de la Faculté de Paris

AVTRE APPROBATION.

JE n'ay rien remarqué dans cet Ouvrage intitulé , *les grands Secours de la divine Providence* , qui m'ait parû estre opposé à la foy ou aux bonnes mœurs , & qui ne merite la lecture de toutes les personnes devotes. Si vous n'en considerez que le titre, vous penserez que l'Autheur ne s'y est proposé que deux fins , sçavoir l'honneur de la Mere de Dieu & le soulagement des Captifs; donc il n'est que trop necessaire d'écrire & de parler en ce temps, où la charité est si refroidie, & où l'on voit tant de faux Docteurs, qui joignent l'artifice à la malice , pour empêcher que les Chrestiens n'honorent cette sainte Vierge , & ne l'invoquent dans leurs besoins. Mais si vous le lisez tout entier, vous y trouverez encore un grand nombre de veritez tres-relevées & tres-touchantes, que les plus grands Theologiens doivent souvent mediter, pour s'éloigner du peché & s'avancer dans la perfection. Donné à Paris ce 14. Aoust l'an de N. S. 1681.

B. MARION Docteur & Professeur Royal en Theologie de la sacrée Faculté de Paris.



EXTRAIT DV PRIVILEGE
du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, en date du 30. Septembre 1677. Signé VINCENT : Il est permis à ESTIENNE MICHALLET, Imprimeur & Libraire, d'imprimer, vendre & debiter les Ouvrages de Monsieur BOUDON Grand Archidiacre d'Evreux : Et ce durant le temps & espace de vingt cinq ans, à compter du jour qu'ils seront achevés d'imprimer : Et deffenses sont faites à tous autres d'imprimer lesdits Livres, à peine de six mille livres d'amende comme il est porté plus au long par lesdites Lettres du Roy.

Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris le 10. Mars 1678.

E. COUTEROT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la première fois le 15. Decembre 1681.



T A B L E

DES CHAPITRES

Contenus dans cét Ouvrage.

- Chapitre I. **L** *Es dangers extrêmes au milieu desquels nous vivons.* page 1.
- Chap. II. *La multitude des maux qui nous environnent de toutes parts.* 8
- Chap. III. *Les ennemis que nous avons à combattre.* 13
- Chap. IV. *L'impuissance où nous sommes de nous délivrer nos maux.* 24
- Chap. V. *Les desseins de Dieu dans l'Ordre de sa divine Providence, de nous donner le remede à nos maux par la très sainte Vierge.* 27
- Chap. VI. *Les desseins de Dieu manifestez font voir, que c'est avec justice que la sainte Vierge est honorée sous le titre de Nôstre-Dame du Remede.* 42
- Chap. VII. *La fidelité que nous devons apporter aux desseins de Dieu.* 48
- Chap. VIII. *Confrairie dans l'Ordre de la très sainte Trinité, & de la Re-*

*emption des Captifs sous l'invocation
de Nostre-Dame du Remede par une
conduite particuliere de la divine Pro-
vidence.* 56

*Chap. IX. Les grandeurs de l'Ordre de
la tres-sainte Trinite, & de la Ré-
demption des Captifs.* 80

*Chap. X. Les secours de la divine Pro-
vidence dans la Mission des Anges.*

III

*Chap. XI. Les grands Privileges de l'Or-
dre de la tres-sainte Trinite, & de nô-
tre-Dame du Remede.* 118

*Chap. XII. La certitude des Privileges
de la Confrairie de la tres-sainte
Trinite, & de Nostre-Dame du Re-
mede.* 128

*Chap. XIII. Eclaircissement de quel-
ques difficultez au sujet des Indulgences
accordées aux Confreres de l'Ordre de
la tres-sainte Trinite, & de Nostre-
Dame du Remede.* 134

*Chap. XIV. Ce qu'il faut faire pour ga-
gner les Indulgences accordées à la
Confrairie de la tres-sainte Trinite, &
de Nostre-Dame du Remede.* 140

Chap. XV. Remarque considerable. 145

Chap. XVI. Du peu de Foy de grand

<i>nombre de Catholiques à l'égard des Indulgences.</i>	152
Chap. XVII. <i>Du peu de Foy du Purgatoire parmy un grand nombre de fideles.</i>	164
Chap. XVIII. <i>Avis pour l'assistance des ames du Purgatoire.</i>	184
Chap. XIX. <i>Secours extraordinaire de la Divine Providence en nos derniers temps par la tres-sainte Vierge, invoquée sous le titre de Nostre-Dame du Remede.</i>	209
Chap. XX. <i>Exhortation à l'assistance charitable des pauvres Captifs.</i>	219

Fin de la Table des Chapitres.

DIEU



DIEU SEUL.

LES GRANDS SECOURS
 de la Divine Providence par la
 Tres-Sacrée Vierge Mere de
 Dieu, invoquée sous le Titre
 de Nostre-Dame du Remede,
 dans l'Ordre de la Tres-Sainte
 Trinité & de la Redemption
 des Captifs.

CHAPITRE PREMIER.

*LES DANGERS EXTREMES
 au milieu desquels nous vivons.*

O Saint Esprit, mon Dieu,
 ouvrez mes yeux, ouvrez
 les yeux de mes freres pour
 découvrir l'extrémité des dangers

A

2 *Les secours de la divine Prov*
où nous sommes, & où nous vi-
vons. Dissipez selon la multitude
de vos grandes misericordes les
tenebres épaisses qui nous envi-
ronnent de tous costez, & qui
nous empêchent de voir des maux
dont nous sommes menacez, qui
dans leur excessive grandeur nous
deyroient estre infiniment sensi-
bles. Cependant ô hommes, vous
le sçavez, & vous ne le sçavez que
trop; vous avez des yeux, & vous
ne voyez pas; vous avez des oreil-
les, & vous n'entendez pas; vous
vivez & vous estes sans sentiment.

La foy, ce don de Dieu, est un
œil spirituel tout plein de divines
lumières, tout plein de celestes
clartez; qui vous découvre un
Paradis, & un Enfer; qui vous
fait connoître les grandeurs de
Dieu, ses aimables bontez, sa re-
doutable justice; qui nous ap-
prend que pour un seul peché

par N. Dame du Remede. 3

mortel l'on perd le Paradis, l'on s'engage à l'enfer, l'on perd Dieu, l'on se prive des doux effets de sa grace; qui vous enseigne qu'il n'y a point de moment en la vie presente, où vous ne puissiez tomber dans tous les malheurs épouvantables: & apres de si grandes & de si certaines lumieres, vous fermez les yeux à des veritez si touchantes. Helas, vous marchez en aveugles, helas, vous vivez sans aucun sentiment!

Esprit Saint, souffrez que j'invoque derechef vostre divin secours, vous demandant en toute humilité l'assistance de vos pures lumieres. Quel estonnement de l'ame, lors qu'en estant éclairée, elle demeure penetrée des beautez innarrables du Paradis, des horreurs infinies de l'Enfer, de la longueur incomprehensible de l'Eternité, de la grandeur suprême de Dieu;

A ij

4 *Les secours de la divine Prov.*

& qu'en suite elle considere par une serieuse reflexion que dans tous les instans de la vie elle est en danger d'estre privée pour un jamais de ces beautez infiniment aimables ; qu'elle est en danger de tomber dans des mal-heurs infiniment terribles ? Certainement le grand serviteur de Dieu , le Pere Vincent Caraffe , General de la Compagnie de JESUS , decedé dans l'odeur d'une sainteté extraordinaire , avoit grand raison de dire , que la vie du Chrestien estoit une vie d'estonnement & d'admiration. Car enfin est-ce une chose concevable , que de croire ce que nous croyons , & de vivre comme nous vivons ?

Ô mon Dieu ! ô mon Dieu ! ô mon Dieu ! Il est vray que jusqu'au dernier soupir de ma vie je suis dans le danger de vous perdre , & en vous perdant de perdre

par N. Dams du Remede §

tout : de perdre un bon-heur infiny, de m'engager dans un mal-heur éternel ; de faire une perte totale de tout bien sans aucune reserve , de tout honneur , de tout plaisir , de tomber dans une abîme de tout mal , de toutes sortes de peines ; & cela pour un jamais , pour une éternité. O grandes & estonnantes veritez pleinement certaines , mais infiniment terribles ! J'aurois icy plus d'envie de pleurer , que d'écrire , particulièrement quand je considere que la plûpart des hommes non seulement courrent risque de ces mal-heurs ; mais qu'ils s'y trouvent deplorablement enveloppez. O mon ame , qui vous a dit que nous ne serons point du nombre de ces miserables ? Les Saints , ces Anges de la terre , menant icy-bas une vie toute celeste ont tremblé dans la veuë d'un danger si horrible. Que devons-

A iij

16 Les secours de la divine Prov.

nous donc faire parmy tant de miseres qui nous accablent ? En verité il me semble que toute la terre devroit retentir de nos cris & de nos gemissemens ; partout les hommes baignez dans leurs larmes devroient crier sans cesse de toutes parts, misericorde, misericorde. Celuy qui aura une veritable foy sera bien persuadé que ce discours n'est pas une exageration de paroles ; mais que les veritez qu'il renferme surpassent tout ce que l'on en peut dire, tout ce que l'on en peut mesme penser. Mais je sçay, ô mon Dieu, que vous estes peu connu des hommes, & qu'ensuite ils sçavent peu estimer vostre perte, ils sçavent peu craindre le danger de vous perdre. Mais quelle douceur de la divine Providence, de nous donner de si grands secours parmy des dangers si extrêmes par

par N. Dame du Remede. ¶

les assistances charitables de la tres - douce , & tres - misericordieuse Vierge ; puis que sa solide , & veritable devotion est l'une des plus grandes marques que l'on évitera heureusement avec le secours divin tous ces dangers ! Cette verité n'a pas besoin de preuves , puis qu'elle est receüe si généralement par les Saints & par les Docteurs de l'Eglise ; mais elle prouve bien clairement que c'est avec bien de la justice , que la tres-sainte Mere de Dieu est invoquée sous le titre de Nostre-Dame du Remede.



CHAPITRE II.

*LA MULTITUDE DES
maux qui nous environnent de
toutes parts.*

LES dangers où nous vivons sont extrêmes ; mais la multitude des maux, que nous souffrons actuellement est inexplicable. Si le péché est le plus grand des maux, s'il en est l'unique cause, si à proprement parler, il est l'unique mal ; nous nous y trouvons plongez à mesme temps que nous commençons d'estre, puisque nous sommes conçus dans l'iniquité : mais si l'ire de Dieu est ce qu'il y a de plus effroyable dans toute l'horreur des tourmens les plus terribles, à peine voyons nous le jour que nous la portons ; puis-

Que nous naissons enfans d'ire. Mais hélas, nos maux s'augmentent à mesure que nos jours se multiplient ! Misérables, & criminels que nous sommes, nous ajoutons peché sur peché. Nous ajoutons au peché d'origine, le peché actuel, dont le nombre est plus grand que celui des cheveux de nos testes. Ah ! qui le pourroit conter ? tout le monde est dans la malignité, selon le témoignage de la vérité même. Toute la terre est inondée par le deluge universel du peché. O combien d'âmes malheureuses gemissent sous la barbare tyrannie de ce monstre ! les unes par des infâmes impudicités ; les autres par de cruelles vengeances ; celles-cy par des honteux excès du boire, & du manger ; celles-là par des injustices, par des juremens, par une négligence criminelle du culte de Dieu, par

10 *Les secours de la divine Prov.*
un oubly profond de leur salut.

Par tout on ne découvre que des revoltes contre le souverain de toutes choses ; la plûpart des creatures ont presque toujous les armes en main contre leur Createur : mais ce qui est bien digne de nos larmes , c'est que celles qui luy sont les plus fideles , ne laissent pas de tomber dans le peché veniel. Il est vray que les ames qui marchent genereusement, dans les voyes du saint Amour, n'en commettent jamais avec une entiere connoissance ; car le pur & divin Amour à plus en horreur le moindre peché veniel, je dis mesme l'ombre du peché veniel, que tous les diables d'Enfer, & l'Enfer mesme ; ce n'est que par surprise qu'elles en commettent mais cependant toujous elles s'y laissent aller, quoy que ce ne soit pas avec une entiere veuë.

par N. Dame du Remede. II.

La nature humaine dans un état si deplorable, tombe dans une corruption qui laisse de grandes difficultez au bien ; qui donne de grandes & fortes inclinations pour le mal. L'entendement est obscurcy, la memoire dereglee, la volonte toute foible, les sens interieurs & exterieurs dans une facheuse revolte contre la raison, le corps se trouve sujet à des infirmittez qui enfin l'accablent & le detruisent. Les familles ont leurs maux domestiques par tant de sujets d'afflictions qui leur arrivent; les Royaumes, & les Provinces, les Estats se trouvent desolez par les guerres, par la peste, par la famine.

L'homme, dit le Saint Patriarche Job, dont la vie est si courte, est remply d'un grand nombre de misereres. Cét homme qui selon le sentiment du mesme Saint, n'est

A. vj.

12 *Les secours de la divine Prov.*

qu'une feuille, une fumée, un vent; qui selon David n'est qu'une ombre, toute sorte de vanité, & la vanité mesme, disparoist comme une vapeur en moins de rien, selon que nous l'enseigne encore la divine parole, & selon ce que l'experience nous apprend tous les jours. A peine commençons nous d'estre en ce monde que nous cessons d'y estre; & cependant dans une vie qui passe si viste, les maux que l'on y souffre sont en grand nombre. Celuy là avoit grande raison qui assuroit que l'homme n'y estoit pas seulement miserable, mais qu'il y estoit la misere mesme.



CHAPITRE III.

*LES ENNEMIS QUE NOUS
avons à combattre.*

MAIS parmi tant de maux qui nous font soupirer en cette vallée de larmes, l'on doit conter entre ceux que nous devons craindre avec plus de sujet, les ennemis que nous avons à combattre. Nous avons le monde pour adversaire, & l'une des plus signalées victoires de nostre foy, est le triomphe qu'elle en remporte. Ses maximes sont bien mauvaises puisqu'elles sont opposées aux maximes d'un Dieu; mais elles ont quelque chose de si dangereux, & de si gagnant, qu'elles sont ordinairement suivies; & ce qui est bien déplorable, des Chre-

14. *Les secours de la divine Prov.*
stiens mesmes , au grand mépris
des sentimens de JESUS-CHRIST.
Je vous demande à vous-mesme ,
qui lisez ces lignes , si vous n'en
estes pas du nombre ? Le monde
dit , le monde croit que les riches
sont bien-heureux , que bien-
heureux sont ceux qui vivent dans
l'aise & le plaisir , dans les hon-
neurs , & les grandeurs du siecle ,
ne le dites - vous pas , ne le croyez-
vous pas ? JESUS-CHRIST qui est
Dieu , dit que tous ces gens sont
mal-heureux , il enseigne que le
veritable bon-heur se trouve dans
la pauvreté , dans les larmes , dans
les privations , dans la haine , le
rebut des creatures , dans la per-
te de la reputation par les mé-
disances , dans les mépris , la dou-
leur , les ignominies ; estes-vous
l'un de ses veritables disciples ,
croyez - vous à sa doctrine ? Où
trouvons-nous parmi eux mesme
qui font profession de croire aux

veritez qu'il a revelées, des fideles qui le croient? Ne va-t'on pas, ne court-on pas apres le monde qui entraîne apres soy la pluspart des hommes? N'est-ce pas ce qui marque fortement combien il est un ennemy dangereux?

Mais il l'est d'autant plus, que lors qu'il blesse le plus cruellement, & donne des coups mortels; c'est lors qu'il fait meilleur visage, qu'il témoigne plus d'amitié, qu'il fait plus de caresses. Les biens & les plaisirs qu'il donne, les honneurs où il éleve, ce sont les chaînes si agreables à la nature & aux sens, dont il se sert pour vous tenir miserablement dans sa captivité. Certainement un ennemy est bien redoutable, qui combat par tout ce qu'il y a de plus doux en la vie, parlant seulement selon l'homme; il ne faut pas s'étonner s'il a tant d'esclaves à sa

16 *Les secours de la divine Prov.*
suite. Cependant dans la vérité
ses douceurs sont un poison mor-
tel qui ravissent aux ames la vie
de la grace. Un jour Nostre-Sei-
gneur fit voir à sainte Therese ses
habitans; qui dans leur aveugle-
ment parmy tout ce qui se passe
en la vie, se faisoient une guerre
cruelle, & se donnoient des blef-
sures mortelles avec des armes dif-
ferentes. Aussi est-il tres-vray que
dans la plupart des conversations,
des amitez, des commerces, des
emplois, l'on se sert d'occasion
de peché les uns aux autres, par
les médifances qui sont si ordinai-
res dans les entretiens, par la rail-
lerie, la mocquerie, les paroles li-
bres, ou à double entente; par les
suites de querelle, de dispute, de
haines; par les excez dans les ta-
bles; par les feux de l'impureté
que les hommes & les femmes al-
lument en tant de manieres; par

par N. Dame du Remede. 17

Les usures, les concussions, & toutes sortes d'injustice qui se pratiquent. Mais voicy une chose bien étrange; c'est que l'esprit du monde glissant dans ce qu'il y a de plus Saint, c'est où il fait plus de ravages. Il fera donner un benefice à celuy qui n'en est pas digne; cela se fait par amy, comme l'on parle, & voilà l'occasion mal-heureuse de la damnation éternelle, & à celuy qui le donne, & à celuy qui le sollicite, & à celuy qui le prend. Une molle complaisance, le respect humain, le point d'honneur, la crainte du *qu'en dira-t-on*, les veuës naturelles, le propre interest, la propre satisfaction, l'amour propre, regnent de tous costez. Souvent mesme ce n'est qu'amusement de creatures dans les emplois de devotion. Ainsi l'esprit du monde tient un empire bien universel. J'entends que l'on

18. *Les secours de la divine Prov.*
me dira, que voulez-vous ? c'est
le monde, il faut faire, il faut vi-
vre comme les autres. O Chre-
stien, ne sçavez vous pas que l'a-
mitié du monde est ennemie de
Dieu ? Avez-vous oublié, mais l'a-
vez-vous jamais sceu, que la voye
que vous devez tenir, & qui con-
duit au salut, est une voye bien
étroite ; qu'il y a peu de person-
nes qui y marchent ; que pour y
aller à la suite du Fils de Dieu,
il ne faut pas faire, il ne faut pas
vivre comme les autres, selon que
vous le pensez ; c'est à dire qu'il
ne faut pas estre du grand nom-
bre, mais du petit ; puisque Dieu
nous a revelé qu'il y aura peu de
personnes sauvées.

Le monde donc est un ennemy
dont nous ne sçaurions jamais as-
sez nous deffier, que nous devons
toujours craindre : mais voicy en-
core un ennemy bien plus dange-

reux; puis que nous l'avons en nous
mesme. Fuyez du milieu de Baby-
lone, dit le Saint Esprit : or Ba-
bylone dans le sentiment des
Saints, est la figure du monde.
Heureuses les ames qui s'en sepa-
rent par la retraite dans le Cloi-
stre. Heureuses les Vierges qui se
tiennent à la suite de l'Agneau ce-
leste, renonçant aux embarras du
mariage. Ah si les Vierges con-
noissoient le don de Dieu! Si elles
sçavoient estimer le thresor in-
estimable de la Virginité! Que ne
quitteroient-elles pas, que ne
souffriroient-elles pas, pour ne pas
perdre un bien si grand, que l'on
ne peut jamais assez en estimer la
valeur? Que les veuës humaines
feroient peu d'impression sur leur
esprit, les vaines considerations
d'une volonté aveugle des parens,
la crainte d'un établissement trop
foible. Adorable JESUS, le divin

20 *Les secours de la divine Prov.*

Epoux de la Virginité, où il faudroit perdre un monde entier, si on l'avoit, les millions de vie s'il étoit possible, souffrir toutes les pauvretés, & toutes les misères pour une vertu qui vous est si chere, qui est si agreable à vostre sainte Mere, & aux Esprits celestes. Heureuses les personnes qui dans le siecle sçavent s'en separer par une fuite discrete des compagnies, & & des conversations. Mais il n'y a point de solitude, où nous portans nous-mesmes, nous ne trouvions bien à combattre. Un saint Solitaire dans sa jeunesse avoit remporté une glorieuse victoire de soy-mesme, par la resistance invincible aux sollicitations impudiques d'une femme. Il avoit triomphé avec le secours divin de sa chair, mettant les doigts de sa main dans le feu, & les y faisant brûler, pour ne pas brûler dans les

Flammes du feu de l'impureté. Or il arrive que dans sa vieillesse, on luy amene dans son desert une femme possédée du Démon, pour la delivrer de ce mal-heureux esprit ; ce qu'il fit par la ferveur, & l'affiduité de la sainte oraison : mais ce Solitaire ne se desiant pas assez de soy-mesme, trouva dans luy mesme un cruel ennemy ; qui luy ravit toutes ses palmes. Il tomba dans le peché d'impureté avec la femme possédée qu'il avoit délivrée du diable. Cét exemple est étrangement surprenant, à qui en considerera bien les circonstances. C'est un vieillard, dont le corps est tout attenué de jeunes, de veilles, & d'autres macerations, dont l'ame estoit remplie de grace, & favorisée de dons celestes extraordinaires, & qui estoit arrivé aux plus hautes elevations d'une éminente sainteté ; qui dans l'en-

22. Les secours de la divine Prov.

tiere separation des creatures de la terre, ne conversoit plus qu'avec les Anges : cependant dans cét âge, luy qui dans sa jeunesse avoit triomphé si glorieusement de l'impureté, s'y laisse mal-heureusement aller, & avec une personne dont il venoit de chasser le diable; ce qui mesme naturellement luy devoit donner de l'horreur.

¶ Enfin l'Apostre nous enseigne, que nous n'avons pas seulement à combattre contre la chair & le sang : mais contre des puissances invisibles, puissances redoutables dans leur force, infiniment dangereuses dans leurs ruses, infatigables dans leurs attaques, avec lesquelles il faut estre aux prises tous les jours de sa vie, & combattre jusqu'au dernier soupir de la mort. Un jour Dieu fit voir au grand S. Antoine, l'un de ces esprits in-

fernaux sous la forme d'un geant monstrueux , qui de sa teste touchoit les nuës , & qui étendoit ses bras dans les airs d'une maniere toute extraordinaire. Il luy fit voir dis-je , un nombre d'ames sous des formes sensibles qui faisoient leurs efforts pour s'élever dans le Ciel : mais ce qui toucha beaucoup le saint homme , c'est qu'il remarqua que presqu'aucune de ces ames n'échappoit aux prises du démon. Il y en avoit qui à peine s'étant élevées de terre y étoient repoussées par ce mal-heureux esprit ; il y en avoit d'autres qui s'élevoient davantage malgré ses resistances ; quelques unes mesme paroissoient dans une si haute devotion , qu'il sembloit , qu'elles estoient hors de sa prise ; cependant enfin elles se trouvoient terrassées par la force de ce terrible ennemy. C'est ce qui fit crier à cét Ange terrestre.

24 *Les secours de la divine Prov.*
ô mon Dieu, qui échappera?

CHAPITRE IV.

*L'IMPUISSANCE OV NOUS
sommes de nous délivrer de nos
maux.*

LEs hommes delaissez à eux-mesmes, ne peuvent par leur propre vertu se delivrer de leurs maux. Ceux d'entr'eux qui paroissent avoir plus de force, sont sujets à de plus grandes foibleesses; les premieres personnes du monde, qui a raison de leurs grands pouvoirs, sont appellées les Puissances de la terre, ne peuvent s'exempter des miseres du corps, & encore moins decelles de l'ame. L'homme dans son origine n'est rien; & si Dieu tout bon cessoit un moment de luy conserver

ver l'estat qu'il luy a donné, dans le mesme instant, il retourneroit dans le rien; il ne peut rien par luy-mesme, il ne merite rien.

L'Homme selon le témoignage que nous en rend la parole Sacrée, ne peut pas dire une seule parole chrestienne; que par les mouvemens du Saint-Esprit; il ne peut pas mesme avoir la moindre bonne pensée: mais son impuissance paroist d'une maniere bien sensible, & bien touchante dans l'estat miserable du peché. C'est sans doute le plus grand des maux qui luy puisse arriver, & par suite celuy qui le doit toucher d'avantage. Il y va uniquement de son propre interest, interest propre, qui le fait agir si puissamment dans tout le reste des choses qui le regardent: Et s'il s'applique aux affaires à proportion qu'elles luy sont confide-

B

26 *Les secours de la divine Prov.*
rables, l'estat du peché où il est
malheureusement tombé estant a
son égard une affaire d'une con-
sequence infinie, elle meriteroit,
s'il estoit possible, des soins pro-
portionnez, des soins qui fussent
infinis. Je veux mesme ensuite
qu'un Ange de lumiere luy fasse
voir ces veritez dans un grand
jour; cependant il est assuré que
l'homme dans cet estat d'une mi-
sere infinie, quelque connoissan-
ce qu'il en puisse avoir, ne peut
s'en tirer par soy-mesme, quel-
ques efforts qu'il puisse faire.

Il faut bien dire après cela que
l'homme est dans une étrange
impuissance. O combien donc
l'avoulement est extrême de ces
pêcheurs, qui different tous les
jours leur conversion, s'imagi-
nent qu'il feront une véritable
Penitence, quand il leur plaira,
se promettant de faire une bonne

par N. Dame du Remede. 27

Confession à quelque bonne feste , où remettant leur retour vers Dieu dans un âge plus avancé , ou à la fin de leurs jours ; comme s'ils pouvoient disposer des mouvemens de la grace à leur volonté ! ô illusion épouvantable ! ô tromperie diabolique ; qui envoie tous les jours un si grand nombre de personnes dans les Enfer !

CHAPITRE V.

*LES DESSEINS DE DIEU
dans l'Ordre de la divine Provi-
dence, de nous donner le remede
à nos maux par la tres-sain-
te Vierge.*

TOUT le monde estant in-
ondé par le Deluge uni-
versel de toutes ces sortes de mi-

B ij

28 *Les secours de la divine Prov.*
seres , Dieu le Pere de toute consolation , se souvenant de sa misericorde , y a voulu remedier en nous donnant son propre Fils , le grand , & le souverain Remede à tous nos maux. C'est en ce Fils bien-aimé en qui toutes choses ont esté renouvelées , & restablies. C'est de luy , c'est par luy , c'est en luy , que toutes les graces sont accordées aux hommes. C'est luy qui est le veritable Sauveur de tous , & il n'y a point d'autre nom que celuy de IESUS en la vertu duquel nous puissions estre sauvez. Sa Croix est nostre unique esperance , nous devons tout attendre par ses merites qui sont infinis. Il est la porte , la voye , la verité , & la vie. Toute nostre suffisance vient de luy , il est le seul Mediateur Souverain , seul Mediateur de Redemption , qui nous a reconciliez à son Pere par

sa mort , & ouvert le Ciel par ses merites. Tous les autres Advocars qui sont Mediateurs d'intercession , comme la tres-Sacerée Vierge , & les Saints , tirent toute la valeur de leurs merites de la mediation de Iesus-Christ ; Et ainsi toute la gloire de nostre Redemption , & de toutes les graces qui nous aident à l'obtenir , appartient à cet aimable Sauveur.

Cet aimable Sauveur est nostre tout en toutes choses ; il est infiniment suffisant à soy-mesme , il est infiniment suffisant à tous , & il n'a besoin de personne. Cependant il a voulu choisir une Vierge par sa pure bonté , pour se donner au monde par elle , pour distribuër par ses pures mains ses graces , & ses faveurs aux hommes. Cette Vierge est benite entre toutes les Femmes , & toutes

30 *Les secours de la divine Prov.*
les nations la disent bien-heu-
reuse , parce qu'il a regardé sa
basseſſe , la tirant du rien , qui
est son origine commune avec
le reste des creatures , pour l'é-
lever à des grandeurs ineffables
dont elle luy est entièrement re-
devable , n'estant purement ce
qu'elle est , que par les graces ſpe-
ciales quelle a réceües de Dieu
d'une maniere admirable. C'est
Dieu qui l'a preservée de peché,
qui la comblée de merites , &
de gloire , qui la eslevée incom-
parablement au dessus de tous
les Anges , & de tous les Saints ;
mais qui demeure toujourns infini-
ment au dessous de Dieu , avec
lequel quelque excellente qu'elle
puisse estre , elle ne peut avoir de
proportion. Cecy soit dit pour
l'instruction du Peuple grossier,
qui doit bien ſçavoir que nous
n'allons à la tres-Sainte Vierge,

que pour arriver à Dieu, qui luy seul est nostre dernière fin; que c'est pour luy que nous aimõs, & que nous servons la tres-glorieuse Vierge, mais que nous l'aimons pour l'amour de luy-même, & que nous le servons d'un culte qui n'appartient qu'à luy seul.

Sainte Birgitte nous apprend dans les Revelations, que les Anges ayant connu les desseins de Dieu de donner le Remede à nos maux par la tres sacré Vierge; parce qu'il l'avoit choisie pour s'incarner dans ses chastes entrailles, & donner le salut au monde, ils en firent une grande Feste dans le Ciel: Mais toute l'Eglise ne chante-t'elle pas que sa bienheureuse naissance à apporté une joye universelle dans tout le monde, à raison que c'est d'elle qu'est sorti le Soleil de Justice, Jesus-

Christ nostre Dieu , qui en a osté la malediction ?

C'est dans cette veuë que l'Eglise , & les Peres l'ont regardée comme le grand moyen dont la divine Providence s'est servy pour donner le Remede à tous nos maux. Il est vray que JESUS-CHRIST appelle tous ceux qui sont travaillez , & qui sont chargez , afin de les soulager ; il est vray qu'il s'est fait nostre frere , dit Saint Bernard , qui a voulu estre tenté en toutes manieres (hormis le peché) afin que l'experience de nos miseres le rendist plus misericordieux en nostre endroit : Mais ce Frere , dit le mesme Saint , bien qu'il ait esté fait homme , est toujors demeuré Dieu : & Dieu estant un feu consommant , le pecheur n'a-t'il pas sujet de craindre de s'en approcher , de peur que comme la cire se fônd

devant le feu , de mesme qu'il perisse devant sa face ?

C'est pourquoy ce Dieu de Majesté dans les excez de ses misericordes inenarrables nous a donné la tres-Sacré Vierge , qui n'est qu'une pure creature ; afin que par ellé nous allussions avec moins de crainte au thrône de sa grace : Et ce chef adorable l'a establie comme le cœur Sacré de son corps mystique , pour faire couler par cette aimable Vierge toutes ses influénces sur tous ses membres ; & en cela il nous a fait paroistre les douceurs incomprehensibles de sa divine providence. Puisque donc Dieu dans l'ordre de sa divine providence nous communique ses dons & ses graces par Marie , comme l'enseigne positivement les Saints Pères & nous devons avoir recours à elle dans nos maux pour y trouver

B. v.

34 *Les secours de la divine Prov.*
le Remede. Saint Thomas nous
enseigne dans ses opuscules que
nous pouvons estre garantis de
tout mal par son entremise ; il
dit qu'en toutes sortes d'occa-
sions nous pouvons recevoir son
assistance.

Or la divine Providence donne
ses secours d'une maniere si abon-
dante, & si universelle par la tres-
sacree Vierge dans toute la dif-
ference des temps, comme tous
les siecles nous en peuvent don-
ner des preuves irreprehensibles ;
dans toutes sortes de lieux, tous
les Royaumes, toutes les Provin-
ces, toute la terre habitable nous
servant de témoins illustres de
cette verité ; a l'égard de toutes
sortes de personnes de quelque
sexe, qualité, & estat qu'elles
puissent estre, comme une infini-
té d'exemples bien avez nous
le font voir évidemment ; pour

toutes sortes de maux , comme tant de prodiges , & une multitude innombrable de miracles operés par la toute puissance de Dieu en faveur de cette Mere de misericorde , ne nous laissent pas lieu d'en douter, soit à l'égard de l'Eglise militante, soit à l'égard de l'Eglise souffrante ; qu'enfin après une conduite si visible de l'aimable providence de Dieu , l'on peut bien penser & dire que la bien-heureuse Vierge est le grand Remede à nos maux.

Le grand Cyrille dans la harangue qu'il fit dans le celebre Concile d'Ephese , declare que c'est par elle que la divine Providence a tiré les Gentils de leur idolatrie ; Et l'Eglise enseigne que c'est par elle que toutes les heresies sont détruites ; les saints Peres publient que c'est par elle que les pecheurs sont portez à faire pe-

36 Les secours de la divine Prov.
nitence. Dans tous les fleaux publics, de la peste, de la famine, de la guerre, Dieu a pris plaisir à faire ressentir aux peuples les plus doux effets de ses miséricordes par ses intercessions. Mais que l'on repasse par son esprit tous les maux que l'imagination nous peut représenter, soit à l'égard du public, soit à l'égard des particuliers, soit à l'égard du corps, soit à l'égard de l'ame, soit à l'égard des choses temporelles, soit à l'égard des spirituelles, à l'égard du temps ou de l'éternité, je puis soutenir avec autant d'assurance que de vérité, qu'il n'y en a point, où la tres-douce Vierge ne se soit montrée une Mere de miséricorde.

Cette Mere de la belle dilection a assisté ses serviteurs par des voyes extraordinaires, & souvent miraculeuses dans les choses tem-

potelles , quand elle a veu qu'elles estoient utiles pour leur advancement dans le chemin du salut , & pour la gloire de Dieu. Elle leur a procuré de l'argent dans leurs besoins , elle les a soulagez dans leurs necessitez , elle les a consolez dans leurs peines , elle les a delivrez de leurs maladies , elle les a soustenus dans leurs humiliations & mépris , elle les a deffendus parmy toutes les contradictions qui leur sont arrivées , elle leur a obtenu de la science , & une grande doctrine , des emplois illustres & considerables ; elle les a secourus sur la Mer les preservant de naufrages , elle les a assiste sur la terre , les y delivrant d'une infinité de dangers.

Mais qui pourroit dire combien de pecheurs se sont convertis , & ont fait penitence , combien d'ames ont esté tirées du pouvoir

38 *Les secours de la divine Prov.*
des diables, & preservées de l'enfer ? combien de personnes tiedes ont esté delivrées de leur lascheté, & ont cheminé avec ferveur dans les voyes de Dieu ? combien d'ames se sont fait quittes de leurs imperfections, & des obstacles qui les empeschoient d'arriver aux plus intimes unions divines, & qui ensuite sont arrivées aux plus hauts degrez d'une sainteté éminente par les prieres, & à la faveur de cette Mere de la grace ?

Certainement il est bien difficile d'y penser sans en estre ému par les plus doux mouvemens d'un amour tout plein de tendresses. Le souvenir de tant de bontez, la pensée d'un si grand nombre de misericordes mettent le cœur d'une maniere bien forte sous le pressoir d'un saint amour. En verité ou il faudroit n'en plus avoir,

ou il le faut tout donner à l'amour
d'une Vierge si aimante, et si ai-
mable, pour l'honneur & l'amour
de Dieu seul qui doit estre la fin
de tous les amours que l'on por-
te a une si noble, & si obligeante
creature. Icy il me prendroit en-
vie de pouvoir aller par toute la
terre, criant à tous les peuples
avec le devot saint Bernard:
aimons la tres-sacré Vierge de
toutes les affections de nos cœurs;
que son aimable nom ne sorte
point de nostre bouche, & qu'il
ne s'éloigne jamais de nôtre cœur.
Ah ! je conçois bien pourquoy
plusieurs d'entre les plus grands
Saints ne se contentoyent pas de
sôûpirer de son ardente dilection
durant le long des jours, mais
qu'ils se retranchoient une partie
du repos de la nuit pour penser
plus à l'aise à cette Mere du bel
amour. je conçois bien pourquoy

40 *Les secours de la divine Prov.*
ils faisoient de saintes retraittes,
& choisissoient des lieux solitaires , pour donner plus de liberté
à leurs soupirs , & chanter plus à
loisir ses loüanges. O ma tres-
bonne ; & tres-douce Dame , ô
la Reyne de mon cœur , non je ne
me laisseray jamais avec le secours
divin , de dire partout que vous
estes la toute aimable , de publier
dans toutes les occasions vos bon-
tez incenarrables ; je veux chanter
vos misericordes durant toute ma
vie & à ma mort ; & je vous de-
mande en toute humilité par la
charité infinie du cœur de JESUS
mon Sauveur , vostre Fils bien-
aimé , la grace de les chanter éter-
nellement après ma mort. Ah ;
qu'elles sont grandes sur vostre
pauvre ; & indigne serviteur ! Ah !
faites , ô ma tres-Sainte Dame
que je vous aime , & que je vous
serve en verité , & que vostre pur

par N. Dame du Remede. 41

& chaste amour aille toujurs
croissant dans mon cœur jusqu'à
l'Eternité bien-heureuse , pour
pouvoir vous y aimer parfaite-
ment, continuellement , & éter-
nellement. Ah ! quand sera-ce ;
quand sera-ce , ô tres-douce , &
tres-Pieuse Vierge ! ô le chari-
table refuge des pecheurs, je vous
conjure par les merites de toutes
les souffrances de la Passion dou-
loureuse de vostre cher Fils mon
Sauveur, de m'impetrer la grace
finale , pour pouvoir jouir de ce
bon-heur.



CHAPITRE VI.

*LES DESSEINS DE DIEU
manifestés font voir, que c'est avec
justice que la sainte Vierge est
honorée sous le Titre de Nô-
tre-Dame du Remede.*

LEs desseins que Dieu a pris de se servir de la tres-sacrée Vierge, pour communiquer aux hommes ses dons & ses graces, sont si sensibles, qu'il n'y a personne parmy les Fideles qui les doit ignorer; il les fait voir d'une maniere tres évidente par toutes sortes de secours qu'il leur donne à sa faveur dans tous leurs besoins. Il est vray que tous ses Saints sont autant de canaux sacrez par lesquels il fait couler doucement ses influences sur nostre

terre ; mais comme il leur distribue diversément les dons & les graces , de mesme il se sert d'eux d'une maniere differente , pour assister les personnes qui ont recours à sa misericorde par leurs charitables instructions. Ainsi dans l'ordre de sa divine providence il se sert de saint Sebastien , de saint Roch , pour assister les pestiferez ; de saint Laurens , de sainte Apolline pour le mal de dents ; de sainte Agathe pour le mal des mamelles ; de saint Paul pour la morsure des Viperes ; de saint Firmin pour les gouttes de saint Gautier Abbé , & de sainte Geneviève pour les Fièvres , & autre fortes de maladies ; de Saint Blaise pour le mal de gorge ; de saint l'Euffroy Abbé dans le diocèse d'Evreux pour la guérison de la folie ; de saint Leonard ou saint Dominique Desilos pour

44 *Les secours de la divine Prov.*
la delivrance des Captifs ; de saint
François de Paule pour donner
la vertu d'humilité ; de saint Fran-
çois d'Assise pour la pauvreté
Evangelique ; de saint Ignace,
de saint François Xavier , de
saint Dominique pour le zele du
Salut des ames ; de saint Paul
hermite , de saint Onufre pour
la vie retirée , & solitaire ; de saint
André , de saint Clement Evê-
que d'Auxerre pour l'amour des
souffrances , & la perseverance
dans l'exercice des peines ; de saint
Jean de Matta pour les enfans en
langueur de saint Fœlix de Valois
pour les escroüelles & rhumatif-
mes ; de S. Catherine de Genes,
de sainte Therese pour le divin, &
pur amour ; de saint Gaëtan fon-
dateur des Theatins pour l'aban-
don à la divine providence ; du
bien-heureux Jean de la Croix
premier Carme deschauffé pour

la patience dans les calomnies; rebuts , & delaiſſement des creatures; de ſaint François de Sales pour la douceur envers le prochain; de ſaint Jean l'Evangeliste , de ſaint Henry Empereur pour la pureté ; de ſainte Barbe pour une heureuſe & ſainte mort; de ſaint Michel pour la deſtruction de l'amour propre, & la grace finale; de ſaint Gabriel pour l'amour des myſteres de JESUS-CHRIST; de ſaint Raphaël contre les diables, contre l'impureté , & pour les voyages.

Mais comme ſes graces partagées à ſes Saints dans une variété admirable, ont eſté toutes accordées à ſon unique Mere, ce qui la rend non ſeulement plus glorieuſe que les plus grands Saints, mais plus aimable que tous les Saints enſemble; de meſme il luy

46 *Les secours de la divine Prov.*

a donné un cœur plus aimant, non seulement que les meilleurs cœurs, qui ont le plus aimé, mais que tous les cœurs ensemble : Aussi est-il vray que son beny cœur est comme un Ocean immense d'amour qui a plus d'amour luy seul, que tous les cœurs qui ont esté les plus fervens dans le pur amour. C'est pourquoy jamais personne n'a eu recours à son assistance maternelle avec une solide devotion qui en ait esté rebutté. Elle aime à la verité ceux qui l'aiment, mais elle aime mesme ceux qui ne l'aiment pas; elle pense avec des bontez indicibles à ceux mesmes qui n'ont jamais pensé à elle ; elle previent de ses misericordes souvent ceux qui semblent en estre plus éloignez. Comment rejetteroit-elle ceux qui ont un veritable recours à ses charitables bontez ? Elle ne refuse ses assistances à per-

bonne ; & comme nous l'avons remarqué la divine Providence ne se sert pas seulement d'elle, comme des autres Saints pour l'assistance particuliere dans de certains besoins ; mais generalement pour donner le Remede à toutes sortes de maux.

Ces veuës qui descouvrent manifestement les desseins de Dieu font bien connoistre que c'est avec justice que la tres-sainte Vierge est honorée sous le Titre de Nostre-Dame du Remede. Mais le grand nombre de miracles que Dieu a operé par sa toute puissance en toutes sortes de lieux, en faveur des affligez qui ont eu recours à sa tres-sainte Mere, miracles qu'il continuë, & qui sont plus frequens que jamais, ne laissent aucun lieu de doute à l'égard des mesmes desseins, desseins qui ont paru dans leur det-

48 *Les secours de la divine Prov.*
nier jour au mystere de l'Incarnacion ; puisque le Pere Eternel ne nous y donne JESUS que par Marie, JESUS qui est le souverain Remede à tous nos maux. C'est donc avec un solide fondement, & une grande verité, que Marie est appelée Nostre - Dame du Remede.

CHAPITRE VII.

*LA FIDELITÉ' QUE NOUS
devons apporter aux desseins
de Dieu.*

IL est infiniment juste que la creature vive, & meure dans une entiere dependance, & un parfait assujettissement aux volontez de son Createur. Son bon plaisir divin doit faire tous ses plaisirs, sa volonté doit estre dans une continuelle

par N. Dame du Remede. 49

tinuelle mort à l'égard de ses propres inclinations ; elle ne doit avoir de vie que dans la volonté de son Dieu, dont les desseins adorables doivent faire uniquement tous ses desseins ; en sorte qu'à proprement parler , elle ne doit rien vouloir ny au Ciel , ny en la terre , ny en la vie , ny en la mort, ny dans les choses temporelles , ny dans les spirituelles par elle-mesme , & par son propre mouvement , se tenant toujours dans une entiere indifferen- ce à l'égard de tout ce qui luy peut arriver , de tout ce qu'elle doit faire , ou souffrir , de tous les estats qu'elle doit porter , ne voulant uniquement que ce que Dieu veut , & voulant absolument tout ce que Dieu veut.

C'est en cela proprement que s'accomplit toute sorte de justice ; c'est en cela que consiste la

C

50 *Les secours de la divine Prov.*
veritable sainteté ; & toute perfection ; c'est dans cet estat que Dieu est tres-hautement glorifié , & c'est la seule gloire que nous devons uniquement rechercher , & aimer. Ce n'est donc pas precisément ny dans la grandeur , ny dans la multitude des bonnes œuvres que consiste la perfection , mais dans l'accomplissement des desseins de Dieu soit en peu , soit en beaucoup , & dans la fidelité qu'on y apporte. Nostre admirable Maistre JESUS nous donne une conviction entiere de cette verité par son exemple. O mon Dieu , qu'il est estonnant , qu'il est adorable ; mais qu'il est plein de douceur , & de consolation pour tous ceux qui ne peuvent pas faire de grandes choses ! JESUS est le Fils bien-aimé du Pere Eternel ; qui luy est consubstantiel & égal , & qui est veritable-

ment Dieu : il vient au monde ,
il se fait homme , il demeure tren-
te trois ans en nostre terre , & il
en passe trente dans une vie ca-
chée , il fait le mestier d'un pauvre
artisan , il travaille dans la bouti-
que d'un charpentier. O espric
humain , que deviens tu icy ? O
combien cette sagesse celeste
& divine est éloignée de la lumie-
re ! Toute la prudence de la terre,
toute la science des sçavans n'y
comprend rien. Un Dieu se fait
homme , & il passe presque toute
sa vie à faire le mestier de char-
pentier ; c'est ce qui est infini-
ment admirable. Il reserve un
bien plus grand éclat , des choses
qui paroissent plus grandes pour
ses Disciples ; mais il luy suffit d'e-
xecuter les ordres de son Pere , sa
volonté luy servoit de nourriture,
& de toutes choses.

Cet exemple bien medité est

52 *Les secours de la divine Prov*
bien capable d'appaiser l'inqui-
tude de certaines personnes mes-
me qui font une profession plus
speciale de la pieté; qui s'embar-
rassent dans plusieurs desirs de
dons, & de graces qu'elles n'ont
pas, de certains estats où elles
aspirent, de quelques secours
spirituels dont elles sont privées,
qui a leur avis leur seroient fort
nécessaires. Nous ne sommes ja-
mais mieux, que quand nous
sommes comme Dieu veut que
nous soyons; & nous sommes
dans l'ordre de la volonté de
Dieu, quand nous acceptons
humblement les choses qu'il nous
faut faire, ou qu'il nous faut souf-
frir, independamment de nostre
choix. Agissons si la divine pro-
vidence en dispose de la sorte;
ne faisons rien, quand il luy plai-
ra d'en ordonner de la maniere;
mais il y a peu de personnes spi-

par N. Dame du Remede. 53

rituelles qui soient bien instruites dans la science de ce rien ; & encore moins qui sont fideles dans la pratique. Saint Jean Baptiste cet incomparable saint est arrivé aux plus hautes unions divines par le fidele usage qu'il en a fait, car qu'à fait cet homme admirable durant trente années, quels pauvres a-t'il assistés, quels peuples a-t'il instruits, quels employes a-t'il exercé ? Le rien de tout ce qui paroist a esté son unique exercice, la volonté de Dieu son unique pratique; jusque-là même qu'il se privoit de la veüe, & de la conversation de ce Dieu incarné, & visible, qu'il sçavoit estre si proche du lieu où il estoit; parce qu'il sçavoit que c'estoit son ordre. O aneantissement de la propre volonté, tu es la Reyno de toutes les vertus ! vivons, mourons sans propres desirs, nous

C iij.

54 *Les secours de la divine Prov.*
contentant de tous les estats où
il plaira à la divine providence
de nous faire entrer ; ne voulant
rien que ce que nous avons, que
ce que nous souffrons, lumieres
ou tenebres, consolations, ou pei-
nes, tranquillité, ou tentations,
assistances, ou privations de se-
cours, action, ou in action, em-
plois, ou vie entierement retirée,
succeedez dans ce que nous fai-
sons, ou ne réussir en rien de ce
que nous entreprenons, & de ce
qui nous arrive, mesme dans les
bonnes œuvres, nous donnant de
garde de l'illusion qui est si com-
mune parmy mesme les gens de
bien, qui sous pretexte de gloire
de Dieu, veulent le glorifier à
leur mode, & non pas à la
sienne.

C'est ce qui fait que les Saints,
c'est à dire ceux qui dans un en-
tier détachement d'eux-mesmes,

& de tout l'estre créé par une parfaite mort, sont totalement unis à Dieu, veillent avec tant d'exactitude sur toutes les recherches subtiles de la nature qui se rencontrent si souvent dans les employs les plus saints sous de belles apparences de l'honneur divin. J'ay leu sur ce sujet une pratique bien digne d'imitation du grand serviteur de Dieu le Pere Baltazar Alvarez de la Compagnie de Jesus, & l'un des principaux Directeurs de la Seraphique sainte Therese. Cet homme si saint, que l'Epouse de Jesus-CHRIST la Vierge Therese dont nous venons de parler, assuroit avoir appris par revelation, qu'il ny avoit personne de son temps sur la terre qui le surpassast en perfection, quoy qu'il y eust pour lors des personnes admirables en sainteté, ne s'ingeroit pas de soy.

mesme dans les bonnes œuvres, quelque bien que l'on en peût esperer il attendoit paisiblement l'ordre de Dieu ; & à l'égard de la direction des ames, pour lesquelles il avoit tant de graces extraordinaires, il ne recevoit que celles que la divine providence luy envoyoit, & qui s'y sentoient attirées par l'inspiration divine, & non pas par la sollicitation des creatures ; quelques bien intentionnées qu'elles puissent estre ; car son sentiment estoit qu'il ne vouloit pas faire plus de bien, que celuy que Dieu demandoit de luy, suivant en cela, comme le remarque tresbien le Pere Dupont dans sa vie, la doctrine de son Maistre qui dit : Celuy que mon Pere me donne, viendra à moy, & celuy qui viendra à moy, je ne le rejetteray pas ; car je suis descendu du Ciel non

par N. Dame de Remede. 57

pas pour faire ma volonté, mais celle de celuy qui ma envoyé. Heureuse la personne que peut dire avec le mesme Maistre celeste auparavant que de mourir, ô mon Pere, j'ay achevé l'ouvrage que vous m'avez mis entre les mains. Il y en a plusieurs qui auront fait de grandes choses, & bien éclatantes aux yeux des hommes, mais tres-yuides aux yeux de Dieu; dont les travaux seront jugez inutiles, & vains, parce qu'ils n'ont pas travaillé dans l'ordre de Dieu.

Ces veritez nous conduisent insensiblement à la consideration de la fidelité que nous devons aux desseins de Dieu, qui se sert de la bien-heureuse Vierge pour donner le Remede à nos maux. Il est vray qu'il est infiniment suffisant à soy-mesme; qu'il n'a besoin de personne; qu'il nous

C. v.

58 *Les secours de la divine Prov.*
peut communiquer ses dons sans
l'entremise de la tres-Sacrée Vier-
ge ; il est le Maître de ses graces
qu'il peut accorder sans la faveur
ny de la Vierge , ny des Saints.
L'Eglise reconnoist ces veritez
pour incontestables , & elle en
demeure d'accord. C'est donc en
vain que les heretiques nous les
objectent ; mais l'Eglise enseigne
qu'il est juste de se soumettre aux
ordres de la divine providence, &
de tendre à nostre fin par les mo-
yens qu'elle nous donne : & puis-
qu'elle nous y veut conduire par
la bien-heureuse Vierge, nous de-
vons entrer dans ses desseins ; &
toute la perfection , comme il a
esté remarqué , consiste à s'y ren-
dre parfaitement fidele.

CHAPITRE VIII.

CONFRAIRIE DANS L'ORDRE
de la tres-sainte Trinite, & de
la Redemption des Captifs sous
l'Invocation de Nostre Dame du
Remede par une conduite par-
sultiere de la divine providence.

Nous avons remarqué tres-
clairement que la divine
providence vouloit communi-
quer aux hommes ses plus favo-
rables secours par la tres-sainte
Vierge dans tous les maux qui
leur arrivent; & qu'ainsi c'estoit
avec beaucoup de justice qu'on
l'invokoit sous le titre de *Nos-
tre Dame du Remede*: mais il
faut avouer que la Confrairie
erigée sous ce titre glorieux de
Nostre Dame du Remede dans

60 *Les secours de la divine Prov.*

l'Ordre de la sainte Trinité, & de la Redemption des Captifs, est un effet d'une conduite particuliere de la mesme providence.

La premiere raison qui s'en presente est la protection tres-speciale de la Mere de Dieu envers cet Ordre, & la devotion tres-particuliere de cet Ordre à la Mere de Dieu. La protection de la Souveraine des Anges est si speciale envers cet Ordre, qu'elle ne se contente pas de les combler de ses plus douces, & plus abondantes benedictions dans le temps, & après son établissement; mais elle y pense avec amour lors qu'il n'est pas encore; elle en prédit la benediction à la vertueuse, & illustre Mere de celui qui en devoit estre le premier Patriarche. Ce fut la benediction de Dieu; de

par N. Dame du Remede. Le grand saint Jean de Matha qu'elle promist sa maternelle protection, & pour sa personne & pour tout son Ordre; & il n'en ressentit pas seulement les effets d'une assistance commune, puisque les secours qu'il en receut allerent jusques aux miracles. Il pouvoit bien raconter avec l'Apôstre les dangers, & les peines que la divine charité luy avoit fait souffrir pour ses freres sur les mers, & sur la terre: mais il pouvoit bien à mesme temps produire la terre, & les eaux, comme des témoins irreprochables de la fidelité des promesses de sa glorieuse Maistresse, qui luy servoit par tout d'une deffense invincible contre tout ce qui luy pouvoit nuire, & d'un secours assuré & general dans tous ses besoins. O qui pourroit raconter les aimables douceurs du cœur

Les secours de la dévotion. Prov.
charitable de la bien-heureuse
Mere de Dieu : si saint Jean de
Matha a des difficultez dans la
conduite des affaires de son
Ordre, elle le fortifie, elle l'en-
courage ; s'il se trouve dans d'é-
tranges angoisses, elle le conso-
le ; s'il est en danger de sa vie,
elle vient à son secours ; si il est
prest d'estre accablé des
cruels tourmens que les Barba-
res luy font souffrir, elle l'en
delivre : les bontez du cœur de
Marie pour ce Saint. sont si ten-
dres, qu'elle luy donne une bour-
se pleine d'or & d'argent dans
ses besoins, & pour le soulage-
ment des pauvres Captifs ; à sistan-
ce qu'elle luy a renduë plusieurs
fois avec des amours inenarrä-
bles. Mais cette Vierge fidele,
qui avoit pris des soins si doux
de son serviteur durant sa vie, ne
l'oublie pas à sa mort. Elle se


par N. Dame du Remede. 67
fit voir à luy , elle le consola , &
sa mort fut pretieuse par les se-
cours d'une si puissante Protec-
trice. Elle fit la mesme grace à
saint Fœlix de Valois second Pa-
triarche de l'Ordre , dont l'on
peut dire que la vie , & la mort
ont esté l'ouvrage des mains de
la Reyne du Ciel par la multitu-
de , & la grandeur des graces
qu'elle luy a obtenuës de son fils
bien-aimé. Mais les tendresses de
la Mere de Dieu pour l'Ordre
de la tres-sainte Trinité , & de la
Redemption des Captifs sont si
singulieres , qu'elle a bien voulu
paroistre revestue de l'habit qu'il
porte , qu'elle a bien voulu sup-
pléer au deffaut des Religieux
pour la sacrée Psalmodie de la
nuit , se faisant voir sensiblement
dans le chœur de leur Eglise ac-
compagnée d'une grande multi-
tude d'Anges , qui occupoient

64: *Les secours de la divine Prou.*
avec leur Reyne les sieges des Religieux, & paroissoient revestus de leur habit, pour chanter Matines à la place de ces Religieux, qui estoient demeurez endormis dans leurs cellules.

Une protection si maternelle de la tres-sacrée Vierge a toujours continué dans la continuation des siecles, & à l'égard des chefs d'une Congregation si misericordieuse, & à l'égard de ses membres. Elle s'est montrée visiblement à Robert l'un de ses Generaux; elle luy a rendu la santé, pour rendre par ce moyen la liberté à quantité d'Esclaves. Ses Religieux ont esté secourus par des manieres, mesme miraculeuses par les soins de cette Vierge fidele, qui a toujours esté, & le grand refuge, & le grand Remede à cet Ordre sacré dans toutes ses necessitez. C'est certe Mere

par N. Dame du Remede. 67
d'amour qui les a soustenus au milieu de tant de cruëls tourmens que la rage des Barbares leur a fait souffrir. On les a entendus chanter au milieu des feux , & des flammes qui les brûloient, on les a veus dans une constance invincible dans les cachots , & au milieu des fers ; il s'en est trouvé qui à l'âge de quatre-vingt ans ont souffert le martyre avec une generosité surprenante, estans encouragés , & fortifiéz par les dons celestes que leur bonne Maistresse leur obtenoit. Ah qu'il est doux de vivre , ah qu'il est doux de mourir aux pieds, & sous la protection d'une si bonne Dame , & d'une si fidelle & si aimable Mere ! La sainteté heroyque de tant de Religieux , & de Religieuses de cet Ordre en est une preuve bien forte ; mais particulièrement les vertus admirables.

66 *Les secours de la divine Prov.*
des bien-heureuses , Constance
Fille de Pierre second , Roy d'Ar-
ragon , de Catherine d'Orthone-
da , & d'Anne de Segura.

Mais si la protection de la tres-
sacrée Vierge envers cet Ordre a
esté si grande , le zele de cet Or-
dre pour cette Auguste Dame a
esté extraordinaire ; l'on peut di-
re que comme cette bien-heureu-
se Vierge a eu des pensées de paix,
& d'amour pour luy auparavant
mesme qu'il fust , comme il a esté
remarqué : de mesme l'on peut
assûrer dans un sens , qu'elle en a
esté honorée en quelque maniere
auparavant son establissement en
la personne de saint Jean de Ma-
tha , & de int Felix de Valois ,
qui devoient en estre les premiers
Patriarches , ces deux grands saints
ayant esté tout consacrez au culte
de cette grande Reyne , tous deux
ont esté heureusement engagez

par N. Dame du Remede. 67

au service de cette glorieuse Souveraine des Anges, a mesme temps qu'ils ont commencé de vivre. Les Parens de saint Jean de Matha luy consacrerent au moment de sa naissance, & ce beny enfant par une pure conduite toute celeste ne prenoit qu'une fois le jour le lait de sa nourrisse le Samedi, pour marquer dès son enfance la sainte attache qu'il auroit à Dieu dans le culte de sa glorieuse Mere. Saint Felix de Valois luy fut aussi offert par Madame Eleonor la tres-vertueuse Mere; mais c'est tout dire, qu'il luy fut présenté par les mains de saint Bernard, qui dans l'ardeur ordinaire de sa devotion incomparable pour cette Mere de tous les fideles, la pria de considerer cet enfant comme sien, puisque sa Mere luy cedit de bon cœur le droit de sa maternité, souhaitant mesme qu'il ne fust

68 *Les secours de la divine Prov.*
pas appelé son enfant, mais l'enfant de la tres-sacrée Vierge. Des commencemens si heureux, & qui avoient engagé si saintement ces deux Saints au service de Marie, eurent des progresz admirables, toute leur vie se passa, & fut terminée dans l'exercice de son chaste, & pur amour.

L'Ordre sacré dont ils ont esté les Patriarches, à commencé à leur imitation, d'honorer la sainte Vierge, aussi tost qu'il a commencé d'estre; Et ce n'est pas sans une conduite particuliere de la divine providence, que la premiere fois que l'habit en a esté donné par le souverain Pontife mesme, ça esté dans l'une des festes de la Mere de Dieu. Ses Religieux se rendoient si remarquables dans son culte, qu'on les appelloit les Religieux qui servoient la sainte Vierge. Aussi est-il

vray qu'ils ont toujours fait paroître un zele genereux, quand il s'est agi de soutenir ses sacrez interests. Ses escrivains ont fait de doctes & pieux traittez pour la deffense de son Immaculée Conception ; & entr'autres l'un deises plus illustres Generaux le reverendissime Robert Gaguin : & ne peut-on pas dire que c'est l'une des raisons pour laquelle le Ciel a donné l'habit blanc a cet Ordre ? Si l'on assure bien que la blancheur de l'habit du saint Ordre de Premonstré est une marque des desseins que la divine providence avoit de s'en servir pour la deffense de la sainteté Immaculée de la Conception de la bien-heureuse Vierge, pourquoy ne dirons-nous pas la même chose de l'Ordre sacré de la sainte Trinité ? Il est vray que dans son habit qui luy est miraculeusement

70 *Les secours de la divine Prov.*

donné par un Ange, l'on remarque deux autres couleurs dans son scapulaire, la couleur rouge, & la couleur bleüe; mais ces deux couleurs dans leur signification peuvent bien encore rendre témoignage de la toute sainte Conception de Marie, la couleur rouge représentant l'ardeur du pur amour de Dieu seul dans laquelle elle a esté conceüe, & la couleur bleüe ses inclinations toutes celestes dès le premier moment de son heureuse origine. Je me sens pressé de m'escrier icy à l'imitation du saint & celebre Cardinal Bellarmin dans une pareille occasion: glorieuse Vierge, vous avez encore voulu avoir cet Ordre sacré de vostre party, qui eust l'honneur de soustenir un Privilege qui vous est si singulier.

Mais quel zele le mesme Or-

dre n'a-t'il pas fait paroître dans toutes les occasions où l'honneur de la bonne Maïstresse s'est trouvé engagé ? Il y a plusieurs siècles que les Religieux dans la crainte que l'une de ses Images ne fust profanées par les Maures qui l'avoient entre leurs mains , n'oublieroient rien pour l'en tirer ; ce qu'ils firent enfin fort heureusement. C'est ce qui obligea le Roy Ferdinand qui chassa les Maures de Cordoüe , de donner à ces zelez Religieux le fond de la terre ou cette Image avoit esté premierement trouvée par des Esclaves , & qui ensuite estoit venuë en la possession des Barbares leurs Maîtres, avec tous les revenus qui en dependoient , pour leur marquer quelque reconnoissance de leur zele : Et ensuite cette Image ayant esté honorée dans la Ville de Cordoüe dont nous ve-

72 *Les secours de la divine Prov.*
nons de parler , sous le titre de
Nostre Dame du Remede , Dieu
y a operé quantité de miracles en
faveur de ceux qui y ont eu re-
cours à ses misericordes par les
intercessions de sa tres-pure Me-
re. Le mesme zele a éclaté dans
nos derniers temps avec l'édifica-
tion , & la joye de tout le Chri-
stianisme par la delivrance d'une
autre Image de la glorieuse Vier-
ge des mains des Turcs par les
soins , & les travaux des Reli-
gieux du mesme Ordre , dont la
solide devotion a esté plus forte
que la mort , comme la bien mon-
stré en nos jours le saint homme
Pierre de la Conception , Reli-
gieux du troisiéme Ordre de la
sainte Trinité , qui ayant esté
brûlé tout vif dans la Ville d'Al-
ger , il y a peu de temps , l'année
mil six cens soixante & sept, pour
avoir annoncé aux Barbares les
grandeurs

grandeurs de la divine Marie, jamais on ne le put empescher d'en publier mesme les excellences au milieu des feux & des flammes, d'où on l'entendoit chanter *ses loüanges avec un amour admirable.* Je ne puis icy taire la devotion incroyable de l'illustre Pere Simon de Roias, Confesseur de la Reyne Catholique d'Espagne Elizabeth de Bourbon envers la mesme Vierge: l'on a écrit avec justice que toute sa vie à esté un ouvrage de la Reyne du Ciel, dès sa jeunesse on l'appelloit l'Enfant de la sainte Vierge, & cét enfant dans tout le cour de sa sainte vie à travaillé si dignement pour la gloire de sa bonne Mere, que l'on rapporte qu'il a fait presque autant d'Esclaves de Jesus-Christ par une dependance particuliere de sa sainte Mere, qu'il y avoit de

D

74 *Les secours de la divine Prov.*

personnes de son temps dans tous les lieux qu'il a habitez. Plusieurs Eglises, & devotes chappelles du mesme Ordre consacrées à Dieu sous differens titres d'honneur de sa bien-heureuse Mere , où l'on remarque un grand concours de peuples a raison des graces extraordinaires que l'on y reçoit , sont encore d'illustres témoignages à sa rare devotion pour cette aimable, & puissante Protectrice des Chrestiens ; aussi bien que l'honneur singulier qu'il rend à son tres-doux , & tres-pretieux nom de Marie , par l'Office de neuf Leçons qu'il en fait tous les samedys, & par la feste qu'il en celebre le dix-Septième de Septembre avec une grande solemnité.

Il estoit donc bien convenable qu'une devotion si sainte de la glorieuse Vierge, considerée com-

par N. Dame du Remede. 75

me la Dame du Remede fust establie dans un Ordre qui en a esté si singulierement aimé , & qui l'a servie avec un zele si extraordinaire. Mais secondement faut dire qu'il estoit bien juste qu'elle y fût invoquée sous le même titre , à raison des desseins de la divine providence sur cet Ordre , qu'elle destine pour remédier aux grands maux que souffrent presentement les fideles qui gemissent sous la dure captivité des Barbares ; Et c'est ce qui m'oblige de dire quelque chose des souffrances extrêmes de ces pauvres Captifs qui trouvent leur liberté dans les soins charitables des Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité , qui pour ce sujet portent encore le titre , de la Redemption des Captifs.

Les Religieux de cét Ordre qui ont esté tant de fois témoins

D ij

76 *Les secours de la divine Prov.*
oculaires de la rage des Turcs
contre ces pauvres Esclaves, as-
sûrent que la furie de ces infide-
les est si extrême, qu'il n'y a point
de discours qui puisse l'expliquer.
Ce n'est pas aussi ce que je pre-
tends faire ; mais seulement de
dire quelque chose des tourmens
épouvantables que la cruauté de
ces Barbares leur fait souffrir ; il
s'en trouve qu'ils enferment dans
de petites caves chargez de chaî-
nes au cou , aux pieds & aux
mains , ne leur donnant pour tou-
te nourriture qu'un peu de pain
moysi , & de l'eau croupie. Il s'en
rencontre que l'on charge de
chaînes qui pesent plus de cent
livres , les uns servent de Ra-
meurs dans les galeres , & à tout
moment sont accablez de coups
de bâton ; & quelquesfois mes-
me on leur coupe les bras &
les jambes si l'on pense qu'ils ne

travaillent pas assez pour donner exemple aux autres. Les autres qui travaillent dans les champs y souffrent tant d'excez que souvent ils en perdroient la vie, si les Turcs de temps-en-temps ne moderoyent leur travail dans la crainte qu'ils ont de perdre leur rançon, en perdant leurs Esclaves par la mort. Quelquefois ils leur font courber les pieds en haut qu'ils attachent à leurs espauls, puis ils les suspendent au plancher, & leur deschargent cent ou deux cens coups de bâton, ou de nerfs de bœuf sous la plante des pieds. D'autresfois ils leur arrachent les ongles des pieds & des mains; il y en a qu'ils empallent, faisant asseoir le Patient sur un pieu pointu, qu'ils font sortir de force tantost par le gosier tantost par les épaules, & les laissent souvent en cet estat les

deux ou trois jours sans qu'il soit permis à personne de leur donner un mot de consolation. Il y en a qu'ils font écorcher tout vifs, ou les font brûler à petit feu. Advoüions en suite que si la seule idée de ces peines est capable de donner une extrême frayeur, que devons-nous penser de l'estat pitoyable où sont réduits ceux qui les souffrent actuellement ?

Mais ce qui est digne d'une compassion extrême est le danger evident où sont ces pauvres Captifs de la perte de leurs ames. Helas! si les foiblesses sont si grandes des Chrestiens qui vivent dans des païs, où ils reçoivent tant de secours par les sermons publiés, par les exhortations particulieres, par la lecture des bons livres, par la conversation, & l'exemple des personnes de vertu, par la frequentation des Sacre-

mens ; s'ils font des chutes si malheureuses dans des lieux où le chemin de la vertu est si facile ; s'ils n'ont pas le courage souvent de resister à un chetif plaisir des sens ; s'ils n'ont pas la force de dompter un mouvement de colere , dans quel danger seront de pauvres fideles Captifs qui ont la mesme nature corrompuë , qui sont destituez de tous les secours dont nous venons de parler , qui sont accablez cruellement sous les peines que nous venons de remarquer , & qui dans l'extremité de leurs tourmens sont sollicittez par les Barbares, de renoncer a leur foy , avec des promesses magnifiques de successions de biens, de mariages , & de leur entiere liberté ? En verité ce peril est plus grand que l'on ne peut dire , & qui quelquesfois est suivi de la damnation éternelle par

80 *Les secours de la divine Prov.*
le changement de Religion ; ce
qui arrive malheureusement a
plusieurs. Il est bien difficile de
reflechir serieusement sur un estat
si pitoyable , sans en estre vive-
ment touché ; il est bien difficile
d'y penser sans larmes ; mais il
sera bien difficile à une personne
qui aura un peu de veritable foy
de ne pas faire tous ses efforts
pour y apporter quelque reme-
de. Les glaces des cœurs des
Chrestiens qui sont si peu esmeus
des souffrances de leurs freres
meritent des larmes de sang. Il
me prendroit icy envie d'aller
crier par tout le Christianisme :
ô fideles qui avez si peu de foÿ ,
jusqu'à quand demeurerez vous
dans vos insensibilités? ouÿ ; il est
vray ; si l'on voyoit un chien tour-
menté comme ces pauvres Escla-
ves , on en auroit pitié ; cent &
cent personnes travailleroient a

par N. Dame du Remede. 81
l'oster de ses tourmens , & mes-
me toutes les personnes qui ont
le naturel un peu sensible; & voi-
cy que les images vivantes de
Dieu sont dans les feux , & les
flammes, ou honteusement des-
chitées par toutes sortes de pro-
phanations; voicy que nos fte-
res souffrent des peines, dont la
seule pensée fait horreur, & on les
abandonne par une dureté qui ne
se comprend pas. Je dis que c'est
une dureté incomprehensible, &
je le dis sans aucune exageration:
car il n'est pas possible de la com-
prendre pour peu de lumiere que
l'on ait de charité de Jesus-
Christ. Ah ! s'il est vray que la
charité de Jesus nostre Sauveur
est la regle de la nostre , où en
sommes-nous , & que devenons-
nous après cette verité ? quel rap-
port ont nos froideurs avec les ar-
deurs de son divin amour ? l'ado-

D. v.

82 *Les secours de la divine Prov-*
rable IESUS est le modele de l'a-
mour que nous devons avoir pour
nos freres , & nous voyons , &
nous le croyons , que son amour
luy fait donner la plus belle des
vies parmy une infinité de tour-
mens pour nostre propre salut, &
malheureux que nous sommes ,
à peine voulons-nous donner la
moindre chose de nos superflui-
tez. Il est certain que si tant de
Chrestiens qui font de si grandes
despenses en festins, en habits , en
curiositez qui ne sont pas neces-
saires , retranchoient tous les ans
quelque peu de chose de tous ces
excez , les sommes que l'on en
pourroit recueillir seroient plus-
que suffisantes , pour la delivran-
ce de tous les Captifs. Mais ces
gens ne sont pas dignes de cette
grace , gens que l'on peut appel-
ler avec les Peres , des Chrestiens
masquez ; puisqu'il n'en ont que

par N. Dame du Remede. 83
l'apparence. Mais au moins si
tous ceux qui craignent Dieu
faisoient tous les ans quelque re-
serve pour une charité si necessai-
re ? mais comment ne le pas fai-
re ? est-il possible que parmy un
si grand nombre de fideles ré-
pandus dans tant de Provinces ,
& de Royaumes l'on ne trouve
pas dequoy racheter nos pauvres
freres qui gemissent sous la plus
cruelle Tyrannie de la terre ?
faut-il renfermer ce secours par-
my les Confreres de l'Ordre de
la sainte Trinité , & de Nostre
Dame du Remede ? y-a-t'il une
seule famille Chrestienne qui n'y
deust pas contribuer ? faut-il le
dire ? mais cependant c'est une
verité ; si l'on retranchoit quel-
que chose de la despense que
l'on fait en chiens , & en che-
vaux , les membres de Jesus-
Christ nostre Dieu seroient sou-

lagez , & delivrez des dangers d'une damnation éternelle ; la Religion Chrestienne ne seroit pas exposée aux opprobres qu'elle souffre des Renegats ; le mahometisme ne triompheroit pas insolémment de la foy de nostre Sauveur. L'on verra donc au jour du jugement que la vaine attache à un chien , à un cheval l'aura emporté par dessus tout l'amour que l'on doit à un Dieu : mais si ce jugement sera terrible pour toutes sortes de fideles , que fera-t'il aux Ecclesiastiques qui consument les revenus de leurs benefices d'une maniere si indigne mesme du nom Chrestien ? faut il que le zele de racheter les pauvres Esclaves , ou au moins de procurer leur redemption demeure parmy les Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité ? Pourquoi tous les Predicateurs,

par N. Dame du Remede. 87

tous les Directeurs , tous les Confesseurs , tous les Escrivains ne crîront-ils pas au secours de ces pauvres affligez ? pourquoy chacun ne contribuë-t'il pas de ses soins , de ses aumônes , de ses prieres pour leur delivrance ? mais ô foy , ô foy que tu es rare ! ô charité , ô charité que tu es peu commune ! ô mon Seigneur & mon Dieu , si la dilection du prochain est le témoignage de vôtre amour , il faut dire que vous estes peu aimé ; & de ne vous pas aimer c'est le dernier des malheurs , c'est la source de tous nos maux. Cependant parce que cet amour de mon Dieu presse les Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité , de faire tous leurs efforts pour la delivrance des Captifs qui sont entre les mains des Turcs ; & que la divine providence qui les a destinez pour reme-

86 *Les secours de la divine Prov-*
dier à l'extremité de leurs maux,
a ordonné en sa conduite route
sainte que la Confrairie de Nô-
tre Dame du Remede fust esta-
blie en cet Ordre tout de chari-
té; j'ay pensé que Dieu tout bon
seroit glorifié, & sa bien-heureu-
se Mere, si je disois quelque cho-
se de ses excellences, comme je
le vays faire au chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

LES GRANDEVRS DE
l'Ordre de la tres-sainte Trinité,
& de la Redemption des
Captifs.

AYANT parlé des desseins
de la divine providence
pour communiquer aux hommes
ses plus grands secours par la con-
frairie de Nostre Dame du Re-

mede dans l'Ordre de la tres-sainte Trinité, je me sens obligé de dire quelque chose des excellences de ce saint Ordre, dans son institution, dans sa fin, & dans ses moyens. Ses grandeurs sont admirables dans son institution; puisque Innocent troisiéme l'un des plus grands & sçavans Papes, qui ayent gouverné l'Eglise, a déclaré que ce n'estoit pas seulement l'ouvrage de l'homme, une invention de l'Esprit humain, & cet ce qui est commun à tous les Ordres Religieux qui sont approuvez dans l'Eglise: mais que cet Ordre sacré n'avoit pas mesme esté institué par les Saints, mais par le Saint des Saints, par Dieu seul. Aussi est-ce une chose bien remarquable que l'Ange qui parut au souverain Pontife, dans l'institution de l'Ordre se fit voir avec un visage

88 *Les secours de la divine Prov.*

qui representoit celuy de nostre adorable Sauveur , pour luy faire connoistre que c'estoit Dieu même qui agissoit sous cette forme extraordinaire : mais parce que le reste de la figure estoit semblable a celle dont l'on se sert pour représenter les esprits celestes, on dépeint cette personne sous la forme d'un Ange : Or cette personne qui se monstra dans cette apparition merveilleuse au souverain Pontife , & qui s'estoit fait voir auparavant à saint Jean de Matha , ne dit pas une seule parole ; ny a l'un , ny a l'autre ; de peur qu'on n'attribuast à un Ange mesme du Ciel , ce que Dieu s'estoit uniquement réservé. Nous pouvons dire encore que ce fut pour la mesme raison , que toutes les deux apparitions faites au Pape , & à saint Jean de Matha , leur arriverent à tous

deux , lorsqu'ils celebroident le saint Sacrifice de la Messe ; & immediatement après la Consecration , l'adorable Iesus ne se contentant pas d'apprendre ses desseins sur cet Ordre par une apparition admirable qui representast sa personne en celle d'un Ange , mais voulant luy-mesme se trouver réellement present en la divine Eucharistie , lorsqu'il s'y veut manifester aux hommes. C'est encore pour le mesme sujet que cet Ordre porte le nom Auguste de la tres-sainte Trinité : & la divine providence a voulu ensuite , comme elle dispose de toutes choses avec une sagesse infinie , que ce fût le souverain Pontife , la premiere personne de la terre qui en prescrivit l'habit après la lumiere surnaturelle qui luy en avoit esté donnée dans la principale Egli-

90 *Les secours de la divine Prov.*
se du Christianisme, saint Jean
de Latran, & qui le donne luy-
mesme aux deux Saints qui en
devoient estre les premiers pro-
fesseurs, saint Jean de Matha, &
saint Felix de Valois; ce qu'il ne
fit qu'après avoir ordonné des
prieres, & des jeûnes, pour de-
mander l'assistance speciale du
saint Esprit, qui estoit l'adora-
ble instituteur d'une Congrega-
tion si sainte.

Et c'est de ce divin principe
qu'est emanée la haute sainteté
de ces deux Saints qui les pre-
miers ont fait profession de cette
regle celeste. Tous deux ont esté
eslevez à la cime d'une perfection
admirable par la pratique heroi-
que des plus éminentes vertus,
tous deux ont esté un spectacle
d'amour aux yeux de Dieu, un
spectacle d'admiration aux An-
ges, un spectacle d'étonnement

par N. Dame du Remede. 91
aux hommes. Tous deux ont
esté des hommes tout de grace,
dans lesquels il sembloit qu'A-
dam n'avoit point peché par la
fainteté de leurs inclinations, &
l'innocence de leurs mœurs.

Saint Jean de Matha fut con-
sacré à Dieu sous la protection
de la tres-sainte Vierge au mo-
ment de sa naissance ; & cette
offrande faite avec une diligence
si prompte luy fut si agreable,
qu'il commença de le posséder
dés son enfance dans une pleni-
tude si abondante, que ce benit
enfant à la mamelle de sa nour-
rissse n'en prenoit le lait qu'une
fois le jour tous les Lundis, Mer-
credis, Vendredis, & Samedis de
chaque semaine, ayant deslors
appris a jeûner, & a se mortifier
dans un temps où les autres ne
sçavent rien, & ignorent toutes
choses. Des commencemens si

92 *Les secours de la divine Prov.*
parfaits dans les voyes de la sainteté, furent suivis de progrès que l'on ne peut expliquer. Les vertus des personnes les plus avancées dans les sentiers de la grace, éclatoient dans sa jeunesse. Sa vie & ses actions estoient conduites par le saint Esprit qui le gouvernoit ; & il ne faut pas s'étonner, si en ayant reçu la plénitude dans son cœur, il parut sur luy visiblement en forme de colombe lorsqu'il reçut l'Ordre de Presbiter. Ce Saint avoit pris la qualité de Docteur dans l'Université de Paris, & y avoit enseigné quelques années : mais à mesme temps ayant étudié dans l'Escole du Paradis, & s'y estant rendu l'un des grands Maîtres dans la science surnaturelle qui y est communiquée, il y a enseigné cette doctrine celeste durant tout le cours de sa vie &

par ses paroles, & par ses exemples; il n'estoit pas de ces Maistres qui disent, & qui ne font pas. Sa haute Theologie estoit la connoissance de Iesus-Christ Crucifié; c'est ce que ce Docteur, du Ciel disoit à ses Disciples, c'est ce qu'il disoit à tout le monde; mais si la bouche de ce juste ne meditoit que la sagesse de la Croix, si sa langue ne parloit que des justes maximes d'un Dieu-homme Crucifié, il en estoit une Image vivante par sa pratique. Son corps virginal mis à nu par les Barbares estoit une belle expression de la nudité de nostre divin Sauveur sur le Calvaire; ce corps innocent meurtri de coups, battu de verges, & de cordes pressées avec tant de crüauté, restoit une belle copie de cet adorable Redempteur flagellé à la colonne. Je ne suis pas surpris ensuite

94 *Les secours de la divine Prov.*
si cet *homme de Dieu*, qui conti-
nuoit la vie de *Jesus Christ*, &
qui estoit si uny à ses humili-
tions, & à ses douleurs, partici-
poit à ses avantages.

La mer, & les vents luy obeïf-
soient, à l'exemple de son Maî-
tre, & en sa vertu, un jour les in-
fideles ayant rompu les cordages
du navire où il estoit en ayant mis
les voiles en pieces, & aussi le
gouvernail, il ne pouvoit atten-
dre avec tous ceux qui estoient
avec luy humainement parlant
qu'un naufrage assuré. Mais que
peut craindre celuy qui est entre
les mains de la divine providence?
que ne peut pas esperer un hom-
me tout plein de Dieu, & qui se
repose uniquement, & pleinement
sur ses soins? Le Saint remply d'u-
ne confiance parfaite en la di-
vine providence, prît sa chappe
qu'il attrache aux antennes au lieu

par N. Dame du Remede. 95
de voile ; & le Vaisseau en six heures fit trois cens lieuës , & arriva heureusement au port de la terre d'Italie où il alloit : mais il se trouva encore plus heureusement au port du Paradis , le dix-septième de Decembre , par une mort pretieuse en la presence du Seigneur , & de ses Anges ; mais la feste s'en celebre presentement le huitième de Février qui doit estre dans une singuliere veneration à tous les fideles , & tres-specialement à tous ceux qui ont un veritable zele pour la Redemption des pauvres Captifs.

Nous avons dit que saint Felix de Valois , la seconde personne qui fit profession dans l'Ordre de la tres-sainte Trinité , fut consacré à Dieu , & présenté à la tres-sainte Vierge par les mains de saint Bernard dès le commencement de sa vie. Nous avons dit

96 *Les secours de la divine Prov.*
que la vertueuse Mere souhait-
toit qu'il fust appellé l'Enfant de
la Vierge, & non pas le sien : mais
nous disons presentement qu'a-
yant esté élevé sous la protection
de la Mere de toutes les graces
du Paradis, il a esté comblé de
ses plus douces, & plus saintes
benediCTIONS. Pour faire l'éloge
de ce Saint en peu de paroles, l'on
pourroit dire qu'il a esté l'hom-
me de Dieu seul, estant mort à
toute l'estime, & l'amitié des crea-
tures; estant mort à soy-mesme,
ne desirant, ne voulant, ne recher-
chant que Dieu seul : dès sa jeu-
nesse il estoit si parfaitement mort
à son corps, que son grand plaisir
estoit de frequenter le Monastere
de Clairvaux, & d'y prendre sa
nourriture avec les Religieux qui
y vivoient de feuilles de hestres
cuittes, & du pain de vesce, &
d'avoine.

Mais

Mais ce n'est pas ce que j'admire, & qui me plaist davantage dans ce Saint. Encore il se trouve plusieurs personnes qui vivent dans un assez grand détachement des sens; mais qu'il est rare d'en rencontrer qui soient au monde, comme s'il n'y avoit que Dieu seul, & eux seuls dans le monde! des gens morts à toutes sortes d'habitudes, de connoissances, qui se contentent de la seule connoissance, & du seul amour de Dieu seul! En verité la vie de la plûpart des hommes n'est qu'un amusement de creatures. Que font la plûpart des hommes? ce sont des Creatures qui s'amuseent les unes aux autres: Et ce qui est bien digne de larmes, c'est que cet amusement se trouve parmy les personnes qui font profession d'une singuliere pieté, & dans les employs les plus saints. C'est

E

98 *Les secours de la divine Prov.*
amusement se rencontre dans les
directions, & de la part de ceux
qui conduisent, & de la part de
ceux qui sont conduits dans l'em-
ploy de la Predication, dans l'e-
xercice des œuvres de charité.
Ah, que Dieu seul suffit en veri-
té à peu de personnes ! delà arri-
ve l'empressement de connoistre,
& d'estre connu; d'avoir au moins
quelque part dans l'estime, & l'a-
mitié des creatures. O que bien-
heureux sont ceux dont la vie est
cachée avec JESUS-CHRIST en
Dieu ; nous avons traité ample-
ment de cette verité dans le Li-
vre de la Vie-cachée avec JESUS-
CHRIST en Dieu, que nous avons
donné au public.

Saint Felix de Valois estoit l'un
de ces bien-heureux; mais il jouis-
soit de cette beatitude d'une ma-
niere incomparable. Il estoit issu
du sang Royal de France, de la

ligne d'Hugues Capet, & l'aîné de sa maison. Il pouvoit attendre une ample succession, de grandes charges, & des premiers emplois du Royaume, s'il eust resté dans le siecle. Il foule aux pieds tout ce que les autres regardent avec estime & admiration; Il quitte generalement ce qui fait le sujet des recherches & des empressements du monde; Il renonce au siecle & à tous les honneurs: mais cependant sa haute qualité devoit encore luy procurer au moins dans l'Estat Ecclesiastique les premieres dignitez. Il en avoit l'exemple en la personne d'Henry fils du Roy Louïs le Gros, son cousin, qui estant caché dans la solitude de Clairvaux, en fut tiré pour paroistre sur le chandelier de l'Eglise en qualité d'Archevesque: Mais cet homme de Dieu seul se cache au monde de telle

100 *Les secours de la divine Prov.*
maniere, que non seulement il
en prend la fuite, se retirant dans
un desert; mais il s'en procure un
oubly entier par le changement
de son nom de Hugues en celuy
de Felix: car s'estant caché de la
sorte, ses parens crurent qu'il
estoit mort. Ah Dieu! ils ne se
trompoient pas, quoyque ce fust
d'une autre maniere qu'ils ne le
pensoient. Hugues est un mort,
mais un mort vivant; c'est pour-
quoy on ne l'appellera plus de son
nom d'Hugues, mais de celuy de
Felix par une conduite toute par-
ticuliere de la divine Providence;
puisque Felix, & heureux veulent
dire la mesme chose, dans sa mort
il vit en terre de la vie des bien-
heureux du Ciel, Dieu seul luy
estant tout en toutes choses.

Il vit cependant icy-bas jusques
à l'âge de quatre-vingt cinq ans;
& peut-estre que le Ciel l'y laisse

par N. Dame du Remede ROI
de si longues années, & ne se ha-
ste pas de l'enlever; parce qu'il
voit qu'il mene en terre la vie des
Ange; Et de vray, il est si peu
sensible à tout ce qui peut tou-
cher le plus fortement, qu'il
choisit pour le lieu de sa seconde
retraite le pays de Valois, qui
estoit son heritage, & un lieu où
il pouvoit recevoir de tres-grands
honneurs, en estant le Seigneur.
Une telle demeure auroit esté à
un autre un grand sujet d'une for-
te tentation; mais le bienheureux
Felix n'est touché de rien, c'est
qu'il est mort, pour m'exprimer
comme S. Bernard, de la mort des
Ange; c'est à dire qu'il est par-
faitement détaché de la matiere,
comme ces Intelligences spiri-
tuelles: Et comme ces purs Es-
prits sont au monde sans y estre
connus, de mesme nostre Saint y
est tellement caché, qu'à la re-

102 *Les secours de la divine Prov.*
serve de saint Jean de Mathra, qui
seul sçavoit son nom & sa qualité
sous le dernier secret, jamais
personne n'a sçeu ce qu'il estoit.
Dieu seul estant toute sa suffisance,
il se contenoit uniquement
d'estre connu de luy seul : & c'est
ce qui l'a eslevé glorieusement
aux plus hautes connoissances de
l'Essence divine dans l'Empirée le
quatrième jour de Novembre, qui
est le jour heureux de sa mort. A
l'instant les cloches sonnerent
d'elles-mesmes, comme si elles
eussent voulu apprendre aux
hommes par ce miracle, ou bien
qu'il ne falloit pas differer un mo-
ment à publier les grandeurs de
la divine Providence dans le bien-
heureux Felix, ou bien que les
voix des hommes n'estant pas as-
sez suffisantes pour les exprimer
dignement, elles venoient en
quelque façon à leur secours.

par N. Dame du Remede. 103
pour annoncer par leur son, & à
leur mode les grandes choses que
le Tout-puissant avoit fait en son
Saint. Les peuples par un instinct
divin vinrent en foule à ses obse-
ques ; & ce qui est tres-singulier
dans la conduite mesme miracu-
leuse que Dieu tient à l'égard de
ses plus chers amis, toutes les per-
sonnes, sans en excepter une seu-
le, impetrent favorablement
les graces qu'ils demandoient à la
divine Majesté par son fidele Ser-
viteur. Dieu est admirable dans
tous ses Saints; mais il prend plai-
sir à glorifier davantage ceux qui
se sont le plus cachez ; parce que
c'est le grand & l'assuré moyen de
luy rendre une plus haute gloire.
La vie cachée de nostre adorable
Sauveur durant trente années,
celle de sa virginale Mere, de S.
Joseph, de saint Jean-Baptiste,
sont des preuves incontestables de

E. iiij.

cette vérité. Toutes les requestes présentées à la divine Majesté sous la faveur de saint Felix de Valois , qui en ont esté toutes exaucées , peuvent bien servir d'un juste motif d'une devotion particuliere pour ce Saint ; mais son parfait aneantissement à tout l'estre créé , sa perte totale en Dieu , son attache unique à luy seul , sa vie cachée & inconnüe aux hommes pour n'estre connue du Createur , me semblent des sujets capables d'enlever tous les cœurs. L'on en celebre la feste presentement le vingtième de Novembre.

Toutes ces choses découvrent assez les grandeurs de l'Ordre de la tres-sainte Trinité dans son Institution : mais la fin qu'il se propose en manifeste encore les excellences d'une maniere tres-evidente ; puisque sa fin est sem-

blable à celle qu'un Dieu a eüe dans le grand ouvrage de l'Incarnation. Dieu se fait homme pour racheter les hommes qui gémissoient dans la captivité; cet Ordre est estably pour la Redemption des mesmes hommes Captifs. JESUS est le Redempteur des hommes esclaves de Satan ; les Religieux de cet Ordre sont les Redempteurs des hommes esclaves des barbares infideles : ainsi en cette maniere ils participent glorieusement à la qualité de Redempteur de l'adorable JESUS dans le sens qui a esté dit ; ce qui ne doit pas faire peine, puis que l'Ecriture donne mesme par participation la qualité de Dieux. aux Saints qui sont unis intimement à Dieu. Or cet Ordre par une fin si noble exerce la misericorde à l'égard des plus miserables, des plus.

E v.

106 *Les secours de la divine Prov.*
affligez & des plus delaissez
dans leurs maux , comme nous
l'avons remarqué ; cet Ordre par
la mesme fin délivre la Religion
des plus grands opprobres qui luy
puissent arriver par les Infideles ,
& la fait triompher glorieusement
d'une maniere toute victorieuse
au milieu de la barbarie de ses
plus cruels ennemis ; c'est ainsi
que cet Ordre donne une gran-
de joye aux Anges du Ciel , re-
tirant de pauvres ames qui sont
les oüailles de JESUS-CHRIST , du
danger où elles sont exposées.
d'estre devorées par le Loup in-
fernal ; c'est ainsi qu'il glorifie la
tres-sainte Trinité , estant tout
consacré à l'honneur , & à la
gloire de ce plus Auguste , & plus
grand de nos mysteres , qui est le
principe , & la fin de tous les au-
tres mysteres.

Enfin se excellences sont gran-

dés dans les moyens dont il se sert pour arriver à une fin si noble. Comme il a une fin qui a de grands rapports à celle qu'un Dieu a eüe dans la Redemption des hommes, il prend des moyens qui en quelque façon sont semblables à ceux qu'a choisis nostre adorable Sauveur. Le fils de Dieu descend du Ciel pour aller dans une terre qui en est bien éloignée; les Religieux de cet Ordre quittent leur pays pour aller en des lieux estrangers parmy des peuples barbares; le Fils de Dieu payant à son Pere la rançon pour les pauvres creatures captives de l'Enfer, les bons Religieux payent celle qui est deuë pour les Chrestiens esclaves des Turcs; le Fils de Dieu par un amour innarrable se met à la place des hommes pour souffrir ce qu'ils doivent endurer, & les délivre de

108 *Les secours de la divine Prov.*

la sorte de toutes leurs miseres ; ces Religieux en bien des occasions se sont faits esclaves des infidelles, & ont tiré par une charité si chrestienne les Captifs de leur cruelle servitude : mais que ne font-ils pas, que ne souffrent-ils point à l'imitation de leur divinMaistre pour un si digne sujet ?

Ils écrivent, ils parlent en public & en particulier, pour tâcher en la vertu de celuy qui est leur force, de toucher les cœurs ; & de les porter à donner quelque assistance aux maux extrêmes des pauvres Captifs. Tous les Troncs, de leurs Eglises & de celles qui leur sont associées, sont autant de voix qui crient misericorde pour ces personnes affligées. Ils vont, ils courent de Province en Province, de Royaume en Royaume pour chercher quelque

remede à leurs maux , ils recueillent avec grand soin les aumônes qui leur sont faites ; mais de plus , le tiers de toutes les oblations qu'ils reçoivent, quoy qu'elles ne soient pas données en vue des Captifs , leur est appliqué par la Regle. Leur charité passe plus avant , puisqu'elle leur fait engager les revenus de leurs Convents , pour trouver à interest des sommes considerables pour la delivrance des Esclaves , & le rétablissement de leur liberté.

Mais ce n'est pas seulement dans ces choses exterieures que leur charité se borne : après avoir donné avec tant de liberalité ce qu'ils ont , ils se donnent encore eux-mesmes ; ils donnent leur liberté ; ils donnent leur sang ; ils donnent leurs vies. Les uns ont demeuré chargez de fers des douze années dans des sombres pri-

110 *Les secours de la divine Pro.*

sons; les autres, à l'exemple de l'Apostre, ont esté traitez comme des insensez, ont esté moquez, baffoüez, & rebutez comme l'ordure de la terre. Il y a eu plusieurs Generaux de cet Ordre tout de charité, qui sont morts de fatigues, & par l'excez des travaux soufferts. Quelques-uns ont fini leur vie sous une gresle de fleches, ou de pierres; quelques-autres l'ont finie par le poison, ou à coups de poignard; il y en a eu d'égorgez, de décapitez, de brûlez tout vifs, de transpercez avec des broches ardentes; il y en a eu à qui l'on a arraché le cœur estant encore vivans; il s'en est trouvé qui ont esté sciez par le milieu, ou qui ont esté déchirez avec des crocs de fer tous ardens; enfin ils peuvent dire avec l'Apostre, nous souffrons tout pour les Elüs; le

par N. Dame du Remede. **III**
zele du salut de leurs freres les
devore, ils s'employent, & sur-
employent pour le bien de leurs
corps & de leurs ames; ils se font
tout à tous pour la delivrance
de leurs misereres, & l'amour im-
mense du cœur de JESUS leur
servant de modele, il n'y a rien
qu'ils ne fassent, il n'y a rien qu'ils
ne souffrent, pour se rendre ses
Imitateurs, pour l'honneur & la
gloire de la suradorable Trinité,
qui doit estre la fin de toutes
choses.

CHAPITRE X.

*LES SECOURS DE LA
divine Providence dans la
Mission des Anges.*

Nous parlons des Secours
de la divine Providence:

112 *Les secours de la divine Prov.*
dans la mission des Anges, après
avoir traité de l'assistance que la
mesme Providence donne aux
pauvres Captifs parmy les Infide-
les, par les charitables soins des
Religieux de l'Ordre de la tres-
sainte Trinité; & nous le faisons,
parce que Dieu se servant du
ministere de ces bien-heureux
Esprits presque en toutes choses,
comme l'enseigne l'Ange de l'E-
cole S. Thomas; & comme il est
facile de le prouver par l'Ecriture,
sansdoute qu'ils contribuent beau-
coup à animer, & enflammer
le zele de ces bons Religieux dans
toutes les grandes choses qu'ils
font, & qu'ils souffrent pour le
soulagement des Esclaves parmy
les Barbares. C'est pourquoy
Dieu, qui est l'Instituteur de
leur Ordre sacré, comme le de-
clare le grand Pape Innocent III.
selon qu'il a esté déjà remarqué,

a voulu se servir de ces Esprits tout de charité dans son Institution, comme il fit autrefois, lors qu'il donna sa loy à Moÿse. Cette conduite si douce de la divine Providence envers les hommes, demanderoit avec beaucoup de justice nos plus sérieuses réflexions. Il seroit bien juste que de temps en temps nous prissions le loisir de mediter avec attention les bontez ineffables du Dieu du pur amour, qui envoie ces aimables Princes de sa Cour celeste, pour nous garder dans nos voyes. Il seroit bien équitable que nous considerassions les bontez toutes charmantes de ce Glorieux députez. O hommes, ô hommes qui vous appliquez si bassement & si ordinairement aux vaines choses de la terre ! voilà des dignes sujets de vos occupations ; que je vous crie icy

114 *Les secours de la divine Prov.*
avec le devot S. Bernard ; rendez
vous familiers ces bien-heureux
Esprits du Paradis , par la pensée
frequente que vous en aurez , par
une veüë interieure de leur pre-
sence ; puisque tous les hommes
ont un de ces Esprits celestes
pour les garder , vous en trouve-
rez dans tous les lieux où vous
vous rencontrerez. Voyez - les
donc par une veüë interieure
dans les ruës & places publiques
des villes , dans les marchez &
les foires , dans tous les villages
où vous passerez , dans les maisons
où vous logerez , dans les con-
versations où vous serez , dans
les Eglises où vous prierez ; voyez-
les pour honorer leur presence ,
pour rendre vos respects à leur
grandeur , pour admirer leurs
excellences , & leurs nobles &
incomparables qualitez ; pour les
salüer avec une profonde vene-

par N. Dame du Remede. **137**
ration , pour vous entretenir
doucelement avec eux de vos be-
soins , de vos miseres , de vos
desseins , des besoins des autres
que vous voulez assister , des af-
faires de Dieu , de son regne , de
ses divins interets ; aussi - bien
nostre conversation , comme le
dit l'Apotre , doit estre dans les
Cieux. Prenez une bonne fois
l'intention , & reiterez - la de
temps en temps , de saluer les
Ange Gardiens de ceux à qui
vous ferez cette civilité , prenez
l'intention d'honorer le saint An-
ge , qu'a eu autrefois le Saint
dont vous ferez la feste ; ainsi
le long de l'année vous celebrerez
tantost la memoire d'un Ange ,
& tantost de l'autre. Assurez-
vous que ces pratiques seront
suivies de leur benediction. S.
François Xavier entrant dans les
Indes , en salua les Anges ; &

FIG *Les secours de la divine Prov.*

e'estoit un Ange en forme d'un Indien qui l'avoit invité de passer dans ces pais, aussi-bien qu'un autre de ces glorieux Esprits, qui avoit pressé S. Paul d'aller en Macedoine, luy paroissant sous l'apparence d'un Macedonien. Dans les difficultez que vous aurez, ayez recours à leur charitable bonté, soit en ce qui vous touche, soit en ce qui regarde les affaires spirituelles, ou temporelles des autres, & vous en recevrez des secours incroyables.

Mais je me sens encore pressé de m'écrier avec le grand saint Leon Pape, faites des amitez avec les Anges, & non seulement avec ceux qui nous honorent de leur presence spirituelle icy-bas, mais avec tout le reste de leurs troupes Angeliques, avec tous leurs Neuf Chœurs; particulièrement avec les glorieux

par N. Dame du Remede. 117

Archanges, saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël. L'union que vous aurez avec ces pures Intelligences, vous fera mener une vie spirituelle. Ce fut à cette union qu'une voix du Ciel invita autrefois la seraphique Therese; & ce fut ensuite qu'elle se trouva heureusement delivrée de ses Imperfections, & que le reste de sa vie elle fut toute à Dieu seul. Mais nous ne pouvons laisser échapper aucune occasion d'en parler, que nous ne la pré-nions avec une joye inexplicable.



CHAPITRE XI.

*LES GRANDS PRIVILEGES
de l'Ordre de la tres-sainte Trinité,
& de Nostre-Dame du Remede.*

NOus joignons ensemble la Confrairie de l'Ordre de la tres-sainte Trinité, & de nostre Dame du Remede, ayant esté unies par une Bulle de Paul cinquième; nous joignons leurs graces, qui ayant esté particulieres à chacune desdites associations, sont devenuës communes à toutes les deux depuis leur union. La Confrairie de l'Ordre de la tres-sainte Trinité a eu ses commencemens dès l'origine de cette sainte Famille Religieuse. Elle a esté instituée du grand Pape

Innocent III. aussi-bien que l'Ordre ; elle a esté receüe au grand Concile de Latran , composé de plus de quatre cens Archevêques & Evêques , auquel presidoit le mesme souverain Pontife , accompagné du sacré College des Cardinaux , des Patriarches de Constantinople , & de Hierusalem , & des Deputez de ceux d'Antioche , & d'Alexandrie. Il y eut mesme des Indulgences accordées dans le Concile general à cette sainte Confrairie. Toutes ces choses en font assez voir les prerogatives qui luy sont toutes singulieres , soit dans son institution par le souverain Pontife même , soit dans sa reception par un Concile general , & si celebre comme celuy dont nous venons de parler ; soit dans les graces qui luy ont esté accordées de ce Concile. Après cela , il faut que l'ini-

120 *Les secours de La divine Pro*
quité se ferme la bouche ; il faut
que ceux qui blasment tout ce
qu'ils n'entendent pas, demeurent
dans le respect, à moins qu'ils
s'élever par un orgueil diaboli-
que au dessus de toute l'autorité
de l'Eglise. Je prie icy ceux qui
ont tant de peine à goûter les
Confrairies, de considerer qu'en
voicy une que l'Eglise assemblée
dans un Concile Universel, a ap-
prouvée, a loüée, & à laquelle
elle a donné des Indulgences
pour témoignage de l'estime
qu'elle a fait de ces associations,
& des desirs qu'elle a que ses
enfans y entrent ; ce qui marque
évidemment combien elles sont
glorieuses à Dieu, & avanta-
geuses aux fideles. Dans la suite
des temps cet Ordre s'est encore
trouvé enrichi d'une autre Con-
frairie establie sous l'invocation
de Nostre-Dame du Remede ;
devotion

devotion déjà assez ancienne , puis qu'il y a au moins deux cens ans qu'elle a commencé. Or , comme ces deux Confrairies ont esté unies par l'autorité du Pape , selon ce que nous venons de remarquer , c'est ce qui m'oblige de ne point separer leurs privileges.

Il y a Indulgence Pleniere pour les Confreres & Sœurs , à l'entrée de la Confrairie , & à l'article de la mort invoquant le saint Nom de Jesus de bouche ; ou s'ils ne le peuvent pas de bouche , au moins de cœur , après s'estre confessez & communiez.

Il y a Indulgence Pleniere pour lesdits Confreres , qui s'estant confessez & communiez visiteront une Eglise de l'Ordre , ou la Chappelle de la Confrairie , les jours des festes de la Nativité & de la Purification de la Vierge

F

122 *Les secours de la divine Prov.*

Immaculée, le jour des Cendres, & les jours des festes de sainte Catherine Vierge & Martyre, de saint Agnes en la solemnité qui s'en fait pour la seconde fois, qui arrive le vingt-huitième de Janvier, de saint Jean de Matha, de saint Felix de Valois, & le second Dimanche d'Octobre, qui est consacré à la solemnité de Nôtre-Dame du Remede : & là feront des prieres pour la Paix entre les Princes Chrestiens, l'Extirpation des Heresies, & l'Exaltation de nostre Mere sainte Eglise.

Il y a Indulgence Pleniere pour les Confreres qui après s'estre confessez & communiquez iront à la Redemption des Captifs.

Il y a Indulgence Pleniere pour les Captifs, qui dans un mois se confesseront & communique-
ront.

Il y a Indulgence Pleniere pour

par N. Dame du Remede. 123

Les Confreres qui s'estant confessez & communiezz assisteront devotement à la Procession de la Confrairie, qui se fait une fois tous les mois, & qui ont prieront la Paix entre les Princes Chrestiens, l'Extirpation des Heresies, l'Exaltation de nostre Mere sainte Eglise.

Il y a sept ans d'Indulgences, & autant de quarantaines pour les Confreres qui reciteront une fois chaque jour six fois l'Oraison Dominicale, avec le verset *Gloria Patri*, pour la Paix entre les Princes Chrestiens, l'Extirpation des Heresies, & l'Exaltation de nôtre Mere sainte Eglise : 4. Il ya encore des Indulgences quand l'on y ajoûte une septième fois l'Oraison Dominicale pour le Roy, mais ces Indulgences accordées à la priere pour le Roy, sont communes à toutes sortes de personnes.

F ij

124 *Les secours de la divine Prov.*

Il y a sept ans d'Indulgences & autant de quarantaines pour les Confreres qui s'estant confessez ou communiez, ou au moins ayant un ferme propos de se confesser & communier, assisteront à la reception solennelle des Caprifs qui se fait processionnellement, & qui les conduiront à l'Eglise.

Il y a sept ans d'Indulgences & autant de quarantaines pour les Confreres accompagnant le saint Sacrement lors qu'on le porte aux malades, & priant pour eux; accompagnant les corps des defunts, & priant pour eux; assistant aux divins Offices que l'on a coûtume de celebrer dans les Eglises de l'Ordre, ou la Chapelle de la Confrairie; logeant charitablement les pauvres; ou enfin, ce qui est bien remarquable, toutes les fois qu'ils feront quelques bonnes œuvres spiri-

par N. Dame d. Rome le. 125
tuelles ou temporelles pour la
remission de leurs pechez, & la
délivrance des Captifs.

Il y a des Indulgences pour les
Confreres qui reciteront tous les
jours trois fois l'Oraison Domini-
cale & la Salutation Angelique,
& une fois le *Gloria Patri*, avec
le *Salve Regina*, priant pour les
Captifs, afin qu'ils perseverent
dans la foy, & qu'il plaise à Dieu
de les delivrer au plûtost de leur
captivité: mais pour ce sujet ils
doivent de plus se confesser &
communier une fois l'année à tel
jour qu'ils voudront choisir.

De plus, les mesmes Confreres
peuvent gagner les Indulgences
des Stations de Rome; comme
elles sont exprimées dans le Mis-
sel Romain, visitant une Eglise
de l'Ordre, ou la Chappelle de
de la Confrairie: c'est-à-dire
qu'ils peuvent gagner les Induk-

F iij.

126 *Les secours de la divine Prov.*
gences des Stations de Rome ;
tous les Dimanches de l'Advent ,
le jour de Noël & les festes sui-
vantes de S. Estienne , de S. Jean
l'Evangeliste , des SS. Innocens ;
les jours des festes de la Circonci-
sion de Nostre-Seigneur , & de
l'Epiphanie ; les Dimanches de
la Septuagesime , Sexagesime ,
Quinquagesime ; depuis le Mer-
credy des Cendres jusqu'au Di-
manche de *Quasimoda* , tous les
jours durant le Careme & les
festes de Pasques ; le jour des fe-
stes de saint Marc , & de l'Ascen-
sion de Nostre-Seigneur , les trois
jours des Rogations , le jour de
la Pentecoste , & toute l'Octave
jusques au Samedy suivant , tous
les jours des Quatre-temps de
l'année. Or les Indulgences des
Stations de Rome sont tres-gran-
des durant tous les jours marquez
cy-dessus ; & il y a des tresors im-

par N. Dame du Remede. 127
mensés qu'il ne faut pas negli-
ger.

Il y a mesme des jours où il
y a delivrance d'une ame de Pur-
gatoire, comme, par exemple,
le jour de la feste de S. Jean l'E-
vangeliste, ce qui est bien à re-
marquer; & de plus Gregoire
XV. ayant déclaré par une Bulle
qui commence: *Pastoralis*, Que
toutes les Indulgences pour les
vivans peuvent estre appliquées
aux deffunts, *per modum suffragii*:
On peut leur appliquer les Indul-
gences que l'on peut gagner pour
soy-mesme, & il est tres-advan-
tageux & d'une grande misericor-
de de le faire souvent.

Enfin les Confreres s'estant
confessez & communiez, & as-
sistant à genoux aux absolutions
generales qui se donnent cinq
fois l'année, entrent en partici-
pation de toutes les bonnes œu-

F iiij.

128 *Les secours de la divine Prov.*
vres que les Religieux de l'Or-
dre font par toute la terre; ce qui
est un bien immense.

CHAPITRE XII.

*LA CERTITUDE DES
Privileges de la Confratrie de
la tres-sainte Trinite, & de Nô-
tre-Dame du Remede.*

C'Est une verité de foy, que
l'adorable JESUS a laissé à
son Eglise le pouvoir de donner
des Indulgences, dont le souve-
rain Pontife, & les Evesques en
sont les dispensateurs. Le Pape en
a la plenitude de la dispensation
dans toute son estenduë; mais ce-
pendant l'application en doit é-
tre juste; & le Vicaire de JESUS-
CHRIST, qui tient ses tresors en
ses mains, ne les doit donner sans

cause legitime , & sans sujet pieux & raisonnable. Or ces causes legitimes sont le culte de Dieu , & de ses Saints , l'exaltation de la foy , la conversion des pecheurs & des heretiques , l'establissement de la paix Chrestienne , & autres pareils sujets : & d'autant plus que ces sujets regardent plus immediatement les interets de Dieu , & les establisent plus efficacement , ce sont des motifs plus proportionnez à la grande grace des Indulgences , & ils en rendent l'application plus certaine. C'est ce qui fait plus souvent la difference des Jubilez & des Indulgences Plenieres ordinaires ; en ce que les Jubilez ont presque toujours pour sujet un bien plus universel , & une cause plus considerable : Or c'est ce qui se rencontre dans les Indulgences accordées à la Confrairie de la tres-

130 *Les secours de la divine Prov.*
sainte Trinité , & de Nostre-Da-
me du Remede ; car ayant pour
une des principales fins la deli-
vrance des Captifs parmy les Bar-
bares , à mesme temps la gloire
de Dieu s'y trouve , l'honneur de
l'Eglise , de la Religion , les actes
de charité que les Catholiques
y exercent , donnant une grande
édification aux infideles & aux
heretiques ; le bien de la foy , de-
meurant dans plusieurs Esclaves
qui l'auroient perduë , s'ils n'a-
voient esté tirez de leur captivi-
té , & par suite le salut eternal des
ames , dont plusieurs auroient
entré dans le desespoir sans le se-
cours qu'ils attendent de la cha-
rité des Libérateurs ; la miseri-
corde la plus grande que l'on
puisse exercer à l'égard des be-
soins corporels , la misere des
Captifs estant inexplicable, com-
me nous l'avons remarqué.

Les Indulgences sont donc bien assurées de la part du sujet ; mais elles le sont encore de la part de ceux qui les ont accordées ; car on ne peut pas penser avec raison que les souverains Pontifes les aient données sans une assez grande connoissance, ou qu'ils aient esté surpris, puisque l'on compte cinquante Papes depuis Innocent III. qui ont fait une distribution si liberale de ces tresors de Jesus-Christ. Or quelle apparence de s'imaginer que parmi une si grande multitude de Papes, & durant le cours de tant de siècles, la cause de ces Indulgences n'ait pas esté assez examinée? les souverains Pontifes l'ont reconnuë si pleine de justice, que Paul cinquième ayant revoqué les Indulgences accordées par ses predecesseurs, il excepte celles qui avoient esté

172. *Les secours de la divine Prov.*
données à la Confrérie de l'Or-
dre de la tres-sainte Trinité, &
de la Redemption des Captifs ;
& il crut mesme que leur sujet
estoit si legitime, que pour ôter
tous les doutes que l'on en eust
pû avoir à raison de la revocation
qu'il avoit faite, quoy qu'il eust
declaré qu'elles n'y estoient pas
comprises, il fit expedier une
Bulle par laquelle il les confirme.
A peine Alexandre VII. estoit
monté sur le Trône de S. Pierre,
qu'à mesme temps il voulut que
tous les fideles sçeussent qu'il
approuvoit & confirmoit toutes
ces Indulgences de son autorité
Apostolique : mais tout récem-
ment nostre S. Pere Innocent XI.
a donné un Bref le dixième de
Éévrier 1681. par lequel il confir-
me les Indulgences dans la ma-
niere qui a esté expliquée dans
ce precedent Chapitre.

par N. Dame du Remede. 137

Enfin ces Indulgences sont assurées de la part des Bulles qui les contiennent, les Originaux en ayant esté veus le Mardy vingt-sixième de Février l'année mil six cens quarante & un dans le Conseil de Monseigneur l'Archevesque de Paris, où assisterent les plus pieux & plus signalez de ses Officiers, & des Docteurs, qui tous ensemble examinerent lesdites Bulles avec beaucoup de lumiere & de sagesse, & les reconnurent pour tres-vertabables, & les Indulgences contenues dans le Bref de nostre S. Pere Innocent XI. ayant esté tout de nouveau examinées, l'on a permis de les publier dans tout le Diocese de Paris.

 CHAPITRE XIII.

*ECLAIRCISSEMENT
de quelques difficultez au sujet
des Indulgences accordées aux
Confreres de l'Ordre de la tres-
sainte Trinité , & de Nostre-
Dame du Remede.*

Quelques-uns objectent que la grandeur & la multitude de ces Indulgences n'est aucunement proportionnée au peu de chose qu'il faut faire pour les gagner : mais il est facile de répondre qu'il faut plus en cette matiere considerer les motifs qui servent de fin , que les moyens ordinaires pour y arriver ; autrement non seulement ces Indulgences , mais toutes les autres , & les Jubilez ne seroient pas va-

lables , puis qu'ordinairement dans les Jubilez mesme les Papes se contentent de prescrire trois jours de jeûne , la visite des Eglises , & quelques prieres. C'est donc la cause qui doit estre principalement regardée dans la distribution des Indulgences ; & nous avons fait voir dans le Chapitre precedent que les sujets des faveurs spirituelles dont nous parlons , sont des plus considerables que l'on puisse se proposer , & qui bien medités rendent à Dieu une plus haute gloire que tous les actes particuliers qu'un Penitent pourroit faire. Après tout, pourquoy tant s'estonner si la sainte Eglise accorde l'indulgence & la remission de quelques peines temporelles par l'application des merites du sang de JESUS-CHRIST, puisque toute la Theologie enseigne que Dieu accorde la re-

136 *Les secours de la divine Pro-*
mission d'une peine infinie au
pecheur criminel par un seul acte
de contrition ?

Les autres objectent que ces
Indulgences empeschent la satis-
faction deuë à la Justice divine;
mais il faut dire qu'ils ne pen-
sent pas au prix, & à la valeur
des Indulgences, qui n'est autre
que le sang de J E S U S - C H R I S T.
Ce sang adorable, c'est sa valeur,
ce sont les merites des souffran-
ces immenses d'un Dieu-hom-
me que l'on offre à la Justice
divine en satisfaction; or quelle
satisfaction plus grande peut-on
donner à la Justice de Dieu, que
les merites d'un Dieu? S'il y a eu
des Saints qui ont dit, que la seule
pensée de la Passion de nostre
Sauveur, meditée avec une amour
sincere, estoit quelque chose de
plus, que grand nombre de pen-
tences corporelles que l'on pour-

roit faire , que doit-on dire de l'application des merites de cette Passion douloureuse par le Vicairre en terre de nostre aimable Sauveur ? y-a-t'il rien que l'on puisse presenter aux yeux du Pere Eternel qui luy soit plus agreable , qui appaise davantage sa colere irritee , & delivre plus efficacement le pecheur de ses peines ? j'adjoute que ceux qui gagnent plus ordinairement les Indulgences, sont ceux qui sont plus dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres spirituelles & corporelles, & qui entrent plus efficacement dans le saint zele que l'on doit avoir de satisfaire à la justice divine en toutes les manieres possibles.

Il y en a qui estiment que les Indulgences servent d'occasion aux pecheurs de tomber plus facilement dans leurs fautes : mais

138 *Les secours de la divine Prov.*
ils doivent considerer que l'homme criminel & impie abuse de tout ; ils doivent faire reflexion que l'infinie misericorde de Dieu sert tous les jours d'occasion à ces mal-heureux de commettre leurs crimes avec plus de liberté : cependant doit-on trouver à redire pour ce sujet aux bontez misericordieuses & immenses de nostre Sauveur ? mais de plus, ils doivent voir que l'Indulgence suppose toujours l'estat de grace , qu'elle ne peut estre gagnée que par une personne qui est dans l'amitié de Dieu. Donc il faut que le pecheur pour y participer se soit veritablement converti, il faut qu'il ait quitté l'occasiõ du peché, il faut qu'il ait restitué la reputation du prochain s'il l'a blessée, ou son bien s'il luy a osté , ou s'il le retient ; il faut que l'impudique ait renoncé à toutes ses brutales.

attaches ; il faut que le vindicatif soit sincerement reconcilié, & de cœur avec son prochain, & que non seulement il ne luy veuille pas du mal, mais qu'il luy desire du bien, & soit prest de luy en faire dans les occasions ; il faut que le jureur, le médifant modere sa langue ; il faut que l'yvrogne garde la temperance ; enfin il faut estre dans la disposition de plüost mourir que d'offenser Dieu par un peché mortel. Les Indulgences donc supposant cet estat de veritable reconciliation avec Dieu, tant s'en faut qu'elles contribuënt au relâchement du pecheur, qu'elles servent mesme de moyens tres-puissants pour le reduire dans son devoir, dans la dépendance où il doit estre à l'égard de son Createur ; & de vray, combien se rencontre-t'il de pecheurs qui à l'occasion des

145 *Les secours de la divine Prov.*
Jubilez donnent ordre à leurs
consciencés par une sincere con-
fession de leurs fautes, & un ve-
ritable changement en leurs
mœurs?

CHAPITRE XIV.

*CE QU'IL FAVT FAIRE
pour gagner les Indulgences ac-
cordées à la Confrairie de la
tres-sainte Trinité, & de Nostre-
Dame du Remede..*

IL faut entrer en la Confrairie,
en recevoir le saint Scapulaire,
le porter sur soy respectueusement
& par rapport à la maniere que
le portent les Religieux ; je parle
de la maniere, & non pas de la
grandeur du Scapulaire : & l'on
ne doit point approuver ceux qui
le portent dans leurs poches, ou

de quelque autre façon semblable : & quand il est rompu , il en faut prendre une autre qui soit tout de nouveau beny. Je ne voy pas depuis le Bref d'Innocent XL qu'il y ait obligation de reciter six fois le *Pater* , & le *Gloria Patri* : mais si l'on veut gagner les Indulgences qui y sont attachées , il le faut faire ; mais on doit dire la mesme chose des autres prieres , devotions , & bonnes œuvres qu'il faut pratiquer pour gagner les Indulgences selon les ordres des souverains Pontifes. Ainsi ces choses ne sont d'obligation que lors qu'on veut gagner les Indulgences.

De plus il faut estre en estat de grace , car les Indulgences qui sont une remission de la peine deuë au peché , ne peuvent servir à ceux qui sont assez miserables pour estre dans le crime , qui nous

142 *Les secours de la divine Prou.*
rend indignes de l'amitié de Dieu
& de ses plus signalées faveurs.
Ah, si les hommes sçavoient ce
que c'est que de s'abandonner au
peché, d'avoir pour ennemy un
Dieu dont ils dependent à tous
les momens de la vie, d'estre les
esclaves des Diabes, d'estre
coupables del'Enfer ! Il est bien
vray que tout pecheur est igno-
rant ; car une ame, pour peu
éclairée qu'elle soit, ne compren-
dra jamais comme l'on peut tom-
ber dans un péché mortel, & en-
core moins comment il est possi-
ble d'y perseverer un instant ; &
à plus forte raison comment il
se peut faire que l'on dorme en
repos dans un estat si deplorable,
que l'on rie, que l'on puisse avoir
la moindre petite satisfaction. Il
n'est pas necessaire de se confesser
& de communier ; il suffit que
l'ame soit en grace & dans l'amitié

par N. Dame du Remede. 143
de son Dieu , à moins que l'Indulgence que l'on veut gagner, ne porte cette obligation.

Icy je donne avis , que pour gagner l'Indulgence Plenièrè , il faut estre détaché de tout peché veniel ; car si le peché veniel demeure par l'attache , l'on ne peut pas en gagner la remission de la peine , c'est ce qui est évident , à quoy la plûpart des personnes ne pensent gueres ; & c'est ce qui fait qu'il est tres-rare que l'on gagne le Jubilé ou l'Indulgence plenièrè dans toute son estenduë , puisque l'on ne trouve pas ordinairement des personnes qui soient parfaitement détachées de tout peché veniel. L'attache à un seul est capable d'empescher l'effet total de l'Indulgence Plenièrè. O que bienheureux sont ceux qui ont quelque degré du pur amour ; car le

144 *Les secours de la divine Prou.*
pur amour dans sa netteté ne
peut souffrir rien qui déplaîse à
son Dieu ; l'ombre mesme du
moindre peché veniel luy est plus
horrible que tous les tourmens
des Diabes, & il choisiroit un
million de fois plutôt la mort,
que d'en commettre le plus petit
avec une entiere connoissance.
Cependant il faut remarquer que
la personne qui est en estat de
grace peut gagner l'indulgence
de tous les pechez mortels, quoy
qu'elle ne la gagne pas à l'égard
des pechez veniels, ou de tous
les pechez veniels ; car comme
ces pechez à la difference des
mortels peuvent bien se remettre
les uns sans les autres, il faut di-
re la mesme chose de la peine
qu'ils meritent. Il faut encore
remarquer qu'il y a de certaines
Indulgences limitées, comme
par exemple de sept, de dix, de
trente

par N. Dame du Remede. 145
trente ans, de cent ans qui peuvent estre Plenieres à l'égard de certaines ames épurées; parce que ces Indulgences satisfont pleinement pour la peine qui est deuë pour leurs fautes.

CHAPITRE XV.

Remarque - considerable.

LEs souverains Pontifes conduits par l'Esprit de Dieu, ont regardé la délivrance des pauvres Captifs comme une œuvre de charité si nécessaire, qu'ils n'ont rien oublié pour porter efficacement tous les fideles de toutes sortes d'estats, à y contribuer en toutes les manieres possibles. Ils y ont exhorté puissamment les riches & les pauvres; & afin que les pauvres, & les

G

Religieux & Religieuses qui ne possèdent rien en propre, ne fussent pas privez de la benediction d'une si grande misericorde, ils les ont saintement animez à suppléer par leurs prieres à cette obligation dont ils ne sont pas capables par leur estat. Il seroit cependant à desirer que les Superieurs de temps en temps donnassent quelques aumônes des biens de la maison, y gardant l'ordre qu'ils doivent tenir; car enfin il y a peu d'œuvres de misericorde si puissantes & si necessaires, comme la Redemption des Captifs.

Mais que n'ont point fait ces Peres & ces Pasteurs de toutes les oüailles de JESUS-CHRIST, pour ôster tout pretexte d'excuse aux riches? dans le desir pressant qu'ils ont eu du soulagement & de la liberté des Esclaves? ils ont ouvert

tous les tresors de l'Eglise ; nous avons veu les richesses immenses des biens spirituels qu'ils en ont tiré, pour les donner aux Confreres de l'association de l'Ordre de la tres-sainte Trinite, qui est tout employé pour la delivrance de ces Chrestiens affligez ; mais l'assistance qu'ils peuvent recevoir de ces associez ne suffit pas à leur zele, il ne s'arreste pas seulement à un ordre ou à un certain estat de personnes, il s'estend generalement sur tous les fideles. Nous l'avons dit, les Religieux & les pauvres n'en sont pas exclus ; mais ils y invitent si puissamment tous ceux qui ont quelques commoditez temporelles, qu'en verité, ou il faut qu'ils se rendent à des desirs si justes, ou il faut que leur cœur ne soit plus cœur ; c'est à dire qu'il ne soit plus sensible. Pour ce sujet ils font largesse de

148 *Les secours de la divine Prov.*
leurs plus saintes benedictions à
tous ceux qui sans aucune reserve
contribuent en quelque maniere
à une si grande œuvre de charité ;
mesme à ceux qui assistent &
gratifient les personnes qui y sont
destinées. Inaocent III. dès le
commencement avoit fait parti-
cipans tous ces charitables fide-
les de tous les biens spirituels de
l'Ordre de la Redemption des
Captifs ; plusieurs Papes qui luy
ont succédé , leur ont accordé de
grandes graces , & specialement
à tous Prestres & Clercs, Religieux
& Religieuses qui prêteront ayde,
secours, par conseils, advis, saintes
sollicitations , & toutes autres
voyes licites. Ils ont comblé de
benedictions & graces spirituel-
les tous les Fondateurs & Fonda-
trices de quelque Eglise de l'Or-
dre dont nous venons de parler ;
ils ont voulu mesme que ces gra-

ces allassent jusques à leurs Enfants, Tuteurs & Tutrices. Ils les ont estenduës sur les Conserveurs dudit Ordre, sur les Medecins, Chirurgiens, Advocats & Procureurs qui travaillent pour les Religieux.

Après des motifs si pressans, quel moyen de ne pas donner, & avec largesse des biens temporels, qu'il faudra bien tost quitter à la mort pour un jamais ? quel moyen de s'en deffendre, s'il reste encore quelque foy pour ces graces, s'il reste encore quelque zele pour son salut, ou pour celuy de ses parens vivans & trepassez ? Je conseille à tous les Confreres, comme il est difficile qu'ils sçachent bien, ou qu'ils se souviennent de toutes les Indulgences qu'ils peuvent gagner pour eux, & pour les Trepassez ; de prendre l'intention tous les matins de ga-

150 *Les secours de la divine Prov.*
gner toutes celles qui sont en leur
pouvoir, & pour eux & pour les
deffunts, faisant les choses neces-
saires dont nous venons de parler
dans le Chapitre precedent ; &
cet avis peut estre utile pour les
autres personnes qui sont dans le
desir de gagner des Indulgences.

Mais afin qu'un chacun puisse
faire quelque reserve avec plus de
facilité pour une œuvre de si
grande misericorde, il seroit bon
dans chaque famille d'avoir un
petit Tronc, où l'on mettroit
tous les jours de temps en temps
ce que l'on pourroit épargner dans
l'usage des choses du ménage :
pour peu d'amour que l'on ait
pour Dieu & pour le prochain,
cette pratique deviendra bien fa-
cile, & il se passera peu de jours
que l'on ne puisse prendre quel-
que chose sur la dépense ordina-
re, & le peu que l'on réservera

par N. Dame du Remede. 151
ne laissera pas dans la suite de de-
venir considerable par l'augmen-
tation qui s'en fera. Mais qu'il
seroit aisé de temps en temps, si
nous avions un peu de veritable
foy, de ménager la dépense d'un
repas que l'on feroit à ses amis,
pour le donner à Iesus-Christ
qui souffre la faim dans ses fideles
Captifs; de se priver de la super-
fluité de quelques habits, pour
en revestir ce mesme Seigneur
dans ces personnes, de prendre
quelque chose sur son revenu,
pour l'offrir à celui qui le donne,
estant le Maistre absolu du Ciel
& de la terre, d'attribuer quel-
que partie du gain que l'on peut
faire en marchandise, ou autre-
ment aux pauvres Esclaves, & se
faire de la sorte des tresors dans le
Ciel. Mais pensez-vous que le
Fils de l'homme trouve de la foy
sur la terre? certainement elle

152 *Les secours de la divine Prov.*
est bien rare en la pratique ; &
c'est ce qui est la cause de tous
nos malheurs.

CHAPITRE XVI.

*DU PEU DE FOY DE GRAND
nombre de Catholiques à l'égard
des Indulgences.*

SI nous donnons nostre estime,
& nos affections aux choses à
proportion qu'elles nous paroif-
sent considerables en elles-mes-
mes, ou avantageuses pour nôtre
propre bien ; ah, il faut dire
que la foy des Indulgences est
bien rare ! cette verité n'a point
besoin d'autres preuves, que la
seule connoissance de ce que c'est
que l'Indulgence. Considerons
donc que l'Indulgence est une
remission de la peine deuë à nos

pechez par une application extraordinaire des satisfactions surbondantes de Jesus-Christ Dieu, de la Vierge sacrée sa B. Mere, & des Saints. Une application de choses si precieuses, & qui nous procure des biens si avantageux, demande assurément toute nôtre estime & tout nostre amour.

Les Saints sans doute sont quelque chose de bien grand, puisq̃ue les premieres personnes du monde, les Roys & les Monarques reverent leurs Cendres avec de profonds respects, & se prosternent en toute humilité devant les Châsses qui renferment quelques-uns de leurs Ossemens, puis qu'ils tiennent à honneur de les porter enchâssés dedans l'or, & couverts de pierres precieuses; si l'on a ces respects pour leurs Cendres, que doit-on avoir pour la valeur de

134 *Les secours de la divine Prov.*
leurs satisfactions? mais que doit-on penser de celles de la Reyne de tous les Saints? mais quel jugement doit-on faire de celles de Jesus-Christ? c'est icy où il faut que tout esprit se perde, il n'y a point à douter, le prix du sang d'un Dieu est inestimable; joignez ensemble si vous voulez toutes les lumieres des Anges du Ciel, & des Bien-heureux; joignez-y encore celles de la tres-pure Vierge la Mere des plus belles clartez, toutes ces lumieres n'arriveront point à la parfaite & entiere connoissance de la valeur de ce sang precieux. Elle est infinie, & par suite ne peut estre comprise par tous les esprits créez qui ont des bornes.

O hommes, ô hommes, ce sont cependant ces satisfactions d'un Dieu-homme, de son Immaculée Mere, & de ses Saints,

qui vous sont communiquées par les Indulgences ! & cependant quel estat en faites-vous ? si l'on doit juger de l'estime que vous en avez par l'usage que vous en faites, il sera facile de cōclure que les moindres choses de la terre qui vous paroissent considerables ; font des impressions bien plus fortes sur vos Esprits : & pour vous convaincre , je veux bien mesme m'en rapporter à vous qui lisez ce petit Ecrit. Rentrez donc par une bonne reflexion dans vous-mesme , voyez par un retout sur vôtre vie passée les desirs que vous avez eûs des biens perissables de la terre , les empressements que vous en avez portés, les soins , les fatigues que vous avez pris pour en jouir ; regardez ensuite ce que vous avés fait pour gagner les Indulgences.

Ah, mon cher Lecteur, après ces veuës, cachons-nous à nous-mesme si nous le pouvons, nous ne meritions certainement que des confusions infinies. Quel bien est-ce que l'application des satisfactions d'un Dieu ? quel bien est-ce que la jouïssance d'un peu de terre boüeuse, & des revenus temporels qui en arrivent ? la difference se peut-elle comprendre ? mais peut-on comprendre la difference des soins que vous avez pris de ces deux choses ? oüy le peu de sentiment, le peu de zele que vous avez eu pour un bien immense, seroit bien capable de faire douter de vostre Religion & de vostre foy ; car que pourroit juger un Turc de vostre creance, s'il s'arrestoit à vostre pratique ? vous avez peut-estre des Medailles benïtes que vous portez, où il y a des Indul-

gences , ou ordinaires , ou extraordinaires appliquées : peut-estre ne les connoissez-vous pas ? un livre de deux ou trois sols vous les apprendroit ; mais si vous les sçavez , quel usage en faites-vous ? negligeriez-vous de la sorte une bourse pleine de pistoles si vous l'aviez ? vous estes dans une Confrairie où vous en pouvez gagner un si grand nombre , quelle est vostre pratique ? mais pourquoy , si vous n'avez pas le bon-heur d'estre dans ces saintes associations , negligez vous d'y entrer & de participer à ces grandes graces ?

Mais quelle excuse pouvez-vous en avoir , puisque la chose est si facile ? visiter quelques Eglises , reciter quelques Prieres , donner quelque aumône , y-a-t'il rien de plus aisé ? cependant les tresors de la sainte Eglise , qui

158 *Les secours de la divine Prov.*
renferment les précieuses satisfactions dont nous parlons ; sont ouverts aux hommes ; & pour si peu , aux hommes qui pour des choses de neant font & souffrent de si grandes choses. Je voy bien que la difficulté que vous m'objecterez , est qu'il est nécessaire d'estre en état de grace , & qu'ainsi il faut renoncer au peché : mais appelez-vous difficulté , de quitter la creature pour le Créateur , de preferer l'Infini au fini , & de faire ceder le temps à l'interminable Eternité ? O aveuglement inexplicable ! ô tenebres dignes de toutes les horreurs ! ô folie la plus haute & la plus épouventable de toutes les folies !

Mais encôre si le merite , & l'excellence des satisfactions de JESUS & de MARIE ne vous touchent pas , est-il possible

que vous soyez insensible à vos propres interests ? sçachez donc que jamais rien de souillé n'entrera dans le Ciel; & l'Angelique Docteur enseigne que l'ame, pour estre reunie à son principe divin dans la beatitude, doit être aussi pure que lors qu'elle en a esté créée dans l'estat d'innocence ; c'est une necessité indispensable, que cette pureté parfaite pour jouir de Dieu dans le Paradis : ou il faut que vous ayez une pureté sans tache pour entrer dans le Ciel, ou il n'y aura jamais de Ciel pour vous. J'entends bien que vous me direz que le Purgatoire sera vostre remede : mais ô Dieu quel remede, & combien il est terrible ! nous en dirons quelque peu de chose dans le Chapitre suivant, & ce peu ne laissera pas de vous apprendre combien il est épouventable d'é-

tre purifié dans ces feux & ces flammes. Or je vous demande s'il y a mesme quelque ombre de raison d'aimer mieux brûler impitoyablement au milieu de ces brasiers, que de prendre le soin de gagner des Indulgences, qui au moins nous délivreront d'une grande partie de ces peines?

Atti reste les Indulgences sont des biens que les ames les plus desinteressées peuvent gagner sans interest, ou au moins sans aucune veüe du propre interest. Je sçay bien que la bien heureuse Catherine de Genes ne vouloit pas autrefois les gagner par un motif tres-pur & tres-dégagé, dans la pensée qu'elle avoit que la satisfaction qu'elle devoit à la Justice divine, en seroit diminuée. Or, cette ame toute celeste & grandement détachée de tout ce qui la regardoit, marchant avec

une generosité admirable dans les voyes du pur amour, desiroit payer par ses propres souffrances, & satisfaire à la Justice de Dieu, qu'elle aimoit avec force & tendresse, par toutes sortes de tourmens. Mais l'on peut dire que par le même motif tres-pur de satisfaire à la Justice de Dieu, il faut gagner les Indulgenees, & que c'est mesme la voye la plus efficace; puisque c'est par l'application extraordinaire des satisfactions surabondantes d'un Dieu-homme; application extraordinaire qui est plus que si l'on offroit autant de jeûnes, & de disciplines, & autres actes d'austeritez, que l'on auroit vescu de jours durant sa vie. Representez-vous icy un homme endebté de sommes immenses, à qui il ne resteroit plus rien pour les payer, que le gain qu'il pourroit tirer d'un tra-

162 *Les secours de la divine Prov.*
vail assez mediocre : si un grand Prince avoit la bonté de luy donner tout à la fois la somme à laquelle il est obligé, ne feroit-il pas une chose incomparablement plus agreable à la personne à laquelle il demeure redevable, d'accepter le present du Prince, pour luy satisfaire par ce moyen, que sous pretexte de le vouloir faire par son propre travail, differer le payement de sa dette jusques à la fin de sa vie, & même s'exposer à ne s'en acquiter jamais d'une si belle maniere. E'on peut donc gagner les Indulgences par un pur zele de l'interest de la Justice de Dieu ; mais encore par une pure recherche de son divin amour & de sa seule gloire ; puisque les Indulgences ostent de l'ame ce qui y reste, & qui luy peut estre desagreable ; puisqu'elles la mettent en estat.

de jouir plus promptement de sa bien-heureuse vision, & par suite de l'aimer, & de le glorifier parfaitement & sans aucune intermission.

Toutes ces veuës sont assez connoistre que ces graces sont de grands & de precieux tresors. C'est icy que je m'écrie, Où est la foy ? Car je vous prie de considerer ce que vous feriez, si l'on vous donnoit le pouvoir de prendre de quelque grand Monarque tout l'argent que vous pourriez durant quelques heures: perdriez-vous cette occasion? en negligeriez-vous les moyens? avec quel empressement vous y porteriez-vous? & hélas! que faites-vous pour acquerir ces tresors du Souverain du Ciel & de la terre, & cela pour une Eternité?

CHAPITRE XVII.

*DU PEU DE FOY DV PURGATOIRE
parmy un grand nombre
de fideles.*

Toutes les veritez de la Religion Chrestienne considerées, sont autant de sujets capables de nous tirer les larmes sur le peu de foy des fideles. Nous disions dans le Chapitre precedent que la foy des Indulgences estoit rare, nous disions dans celui-cy que la vive foy du Purgatoire n'est pas commune. Nous disions que pour prouver le peu de foy des Indulgences, il ne falloit que sçavoir ce que c'est que l'Indulgence; nous disions que pour convaincre pleinement du peu de foy du Purgatoire, il

suffit de sçavoir ce que c'est que le Purgatoire ; c'est à dire en avoir la connoissance telle qu'on la peut voir icy-bas en terre, qui est toujôurs bien legere, & qui n'arrive pas à la parfaite lumiere de la grandeur inconcevable de ses tourmens.

Nous en dirons cependant quelque chose pour la gloire de nostre divin Maistre ; & ce que nous avons à en dire, est que les tourmens du Purgatoire sont incomparables en leur grandeur; c'est ce qui fait dire aux SS. Peres & Docteurs de l'Eglise, que la plus petite peine de ce lieu de souffrances, surpasse tout ce qu'il y a de plus cruel en ce monde : donc pour un seul peché veniel il faudra plus souffrir, que ne souffrent toutes les personnes qui sont tourmentées par les plus violentes douleurs de la ço-

166 *Les secours de la divine Prov.*
lique, du mal de dents, de la
goutte, de la pierre, & autres
maladies semblables. Donc par
le mesme principe les peines du
Purgatoire surpassent toutes cel-
les que la rage la plus cruelle des
Barbares a pû inventer; & hélas,
leur seule lecture fait trembler:
elles surpassent encore toutes les
souffrances des Martyrs, les tour-
mens d'un saint Laurens rosti
sur un gril, d'un saint Clement
d'Ancyre qui a esté martyrisé
d'une maniere si terrible l'espace
environ de trente ou quarante
ans. Si l'on en peut apporter
quelque raison, c'est que c'est le
mesme feu en substance qui y
brûle, que celui de l'Enfer; c'est
ce qu'enseigne l'Angelique Do-
cteur. C'est un feu qui y est al-
lumé par la colere d'un Dieu;
ah! c'est ce qui est infiniment
terrible, qui prend sa force de sa

par N. Dame du Remede. 1677

toute - puissance ; autrement il ne feroit jamais aucune impression sur les ames. C'est le saint Esprit, qui (pour me servir des termes de l'Ecriture) est ce soufflé sacré qui l'embrase comme un torrent de soulfhre. Or le saint Esprit estant l'amour personel du Pere & du Fils, il venge les injures qui leur ont esté faites par le peché ; & si le grand amour fait les grandes haïnes, & les grandes haïnes les grandes vengeances, quelles vengeances doit prendre un amour infini ?

O Saint Esprit mon Dieu, écrivant cecy je me sens tout saisi de frayeur ! quoy donc, mon Dieu, mon ame sera le sujet de vos vengeances ! ô mon ame ! que devenir icy ? hélas ! que ferons-nous dans ce temps de la colere d'un Dieu ? ô verité capable de jeter une terreur acca-

168 *Les secours de la divine Prov.*
blante de toutes parts ! ô vie
présente que tu es justement ap-
pellée une vallée de larmes ! après
cela quel moyen d'y prendre au-
cune vaine satisfaction ? quel
moyen d'y commettre avec tant
de facilité des offenses qui seront
la matière & les sujets de ces
tourmens épouvantables ? ô hom-
mes, quand vous vous y laissez
aller, avez-vous la foy des châ-
timens qui y sont réservés ? quand
vous auriez eu révélation, ô pe-
cheur, que l'infinie miséricorde
de JESUS-CHRIST vous par-
donneroit vos pechez, & que
vous seriez délivré de l'Enfer ;
quel sujet d'une frayeur extrême
pour vous, que les feux & les
flammes du Purgatoire ? quand
même vous sçauriez que ces
peines vous seroient changées
en celles que l'on peut souffrir
en ce monde ; que, par exemple,
la

la divine Justice se contenteroit de vous faire porter des peines pareilles à celles d'un saint Clement d'Ancyre dont nous avons parlé ; que vous seriez seulement tenaillé , déchiré , mis sur la rouë , brûlé durant trente ou quarante ans, qui sont des tourmens bien moindres que ceux de ce lieu purifiant ; je vous demande , où en seriez-vous ? & vous dites en riant que vous seriez bien-aïse d'aller en Purgatoire ? ô aveuglement inconcevable ! est-ce que vous vous imaginez que pour estre à l'autre monde , vous ne serez plus vous-mesme , & que ce sera quelqu'autre que vous , qui y souffrira pour vous ? redisons-le encore , ô aveuglement inconcevable ! vous entendez des gens dans leurs petites peines , qui ne les pouvant supporter , diront qu'ils seroient bien - heureux d'estre

H

170 *Les secours de la divine Prov.*
morts ; vous verrez des personnes
qui diront d'une autre qui sera
morte : ô qu'elle est bien-heureu-
se ! leur raison est , qu'elle est dé-
livrée d'un mal qu'elle souffroit
en sa maladie. O fols & insensés
que nous sommes, gens de peu de
foy, hé, ne sçavons-nous pas que
cette personne , si Dieu luy a
fait la miséricorde de la délivrer
de l'Enfer, brûle impitoyablement
dans les brâsiers du Purgatoire ?
Nous avons commencé à dire
que ces feux surpassent toutes nos
connoissances ; & c'est ce que Nô-
tre-Seigneur revela à sainte Bir-
gitte , à laquelle il dit qu'il n'y a
point d'homme sur la terre qui
puisse comprendre le supplice du
Purgatoire. Jamais donc l'œil n'a
veu , jamais l'oreille entendu ,
jamais l'imagination ne s'est re-
présentée la grandeur de ces souf-
frances. Figurons-nous icy toute
la terre en feu , ce qui arrivera

par N. Dame du Remede. 171

au jour du Jugement, tout cet embrasement n'egale pas l'ardeur de ces flammes purifiantes. Sainte Magdelene de Pazzi apprit dans un ravissement que tous les tourmens du monde n'estoient rien comparez à ceux de ces lieux souterrains ; mais dans une veüe surnaturelle qui luy fut donnée de l'ame de l'un de ses freres qui y estoit purifiée, elle s'écria : ô Dieu, je n'ay plus le cœur de vivre en terre, ny de converser parmy les creatures après une vision si horrible ! pitié, pitié, misericorde, misericorde. Ah ! il est vray, tous les tourmens des Martyrs qu'estoient-ce comparez à ce feu ?

O vous tous qui lisez ces choses, aurez-vous encore le cœur de vous attacher au monde, & aux choses perissables de ce monde ? pourrez-vous bien encore demeu-

H ij

172 *Les secours de la divine Prov.*
rer arreztez aux creatures & à la terre ? Par vos attaches vous vous détournez de Dieu , c'est ce qui merite la peine du dam , de la privation de sa glorieuse veüe : vous vous attachez à la creature , c'est ce qui merite la peine du sens. Ah ! si vous sçaviez ce que vous faites ; vous vous portez donc vers la creature , & vous vous éloignez de Dieu ; hé bien vous aurez la creature , mais qui vengera l'outrage que vous avez commis contre le Createur. Ah , combien de douleurs pour de chetifs plaisirs qui ne meritent pas d'en porter le nom , & qui passent si viste ! Cette consideration bien meditée est tres capable avec le secours divin de nous mettre dans un grand dégagement de toutes les creatures.

Mais ô vous tous qui lisez ces choses , & vous & moy allons en esprit dans le Purgatoire , & après

y avoir veu par la foy les tourmens inconcevables des pauvres ames qui y brûlent , écrivons-nous après une veüe si horrible avec la sainte Magdelene de Pazzi, pitié , pitié , misericorde , misericorde. Crions-le de tous costez à tous ceux à qui nous le pourrons re; criez-le , Predicateurs, dans les Chaires, dites-le , Directeurs, dans le Confessional , dans le particulier. Ah ! si l'on remarque une émotion generale dans toute une ville pour une maison qui brûle, quelle doit estre celle que l'on doit avoir pour des ames qui ont coûté le sang d'un Dieu , qui sont tourmentées au milieu des feux & des flammes ? mais quels sentimens devons-nous avoir pour des personnes qui nous ont esté si cheres ? Il est vray que si nous les avions veüs en ce monde dans le feu pour un quart-d'heure seulement ,

274 *Les secours de la divine Prov.*
nous aurions esté touché d'une
pitié extrême ; il est vray que si el-
les paroiffoient encore à nos yeux
corporels dans l'estat des peines
où elles sont en l'autre vie , nous
en porterions la dernière douleur ,
& nous ferions toutes choses pour
les en délivrer : mais parce qu'il ne
nous reste que la veüe de la foy
pour les appercevoir dans les bra-
siers du Purgatoire, nous sommes
insensibles ; marque tres-evidente
de la foiblesse & de la langueur
de nostre foy.

Mais nostre peu de lumiere &
nos duretez extrêmes n'empes-
chent pas les tourmens de ces
pauvres ames ; & pendant qu'elles
sont dans nostre oubly , la Justice
vengeresse de Dieu s'en souvient
bien, pour en tirer les satisfactions
de leurs offenses, qui ne sont pas
si-tost expiées comme nous le
pourrions penser. Il est certain
que pour un seul peché veniel, il

par N. Dame du Remede 175
faut aller dans le Purgatoire , & il
y a eu des Saints qui y ont beau-
coup souffert , lors mesme que
Dieu operoit des miracles à leur
faveur. Comme c'estoit des
Saints , il falloit que ce fust pour
des fautes bien legeres ; aussi est-
il vray qu'une negligence , une
omission , une denie advertance
suffisent pour ces sortes de fau-
tes : or si ces fautes sont punies
de cette maniere, s'il faut en souf-
frir dans ce lieu terrible , qu'arri-
vera-t'il pour des millions de pe-
chez veniels , pour un nombre
sans nombre , qui ne se peut con-
ter , ny concevoir de ces sortes de
pechez que l'on aura commis du-
rant toute sa vie? mon Dieu, qu'ar-
rivera-t'il pour un peché mortel ,
mais pour cent , pour mille , pour
dix & vingt mille pechez mortels?
ainsi les peines du Purgatoire non
seulement sont épouventables en-

H. iiii.

leur grandeur, mais encore en leur durée. Sainte Birgitte rapporte parce qu'elle en a appris du Ciel qui luy a revelé, qu'il y en a qui y sont condamnez jusques au jour du Jugement. Il y a des Sçavans qui estiment que les Esprits à qui Nostre-Seigneur prescha après sa mort, selon que nous l'apprenons de l'Ecriture, estoient dans le Purgatoire, & qu'il y en avoit plusieurs qui avoient resté depuis le deluge, c'est à dire environ deux mil quatre cens ans. S. Vincent Ferrier rapporte qu'il y a eu des ames qui ont esté dans le Purgatoire une année toute entiere pour un seul peché veniel. Ces veuës ont obligé l'Eglise à recevoir des fondations perpetuelles, où l'on continuë toujors les prieres pour de certaines personnes en particulier. Lisant depuis peu la vie de saint Louïs Bertrand de

L'Ordre de saint Dominique, j'ay esté grandement touché de ce qui y est rapporté de l'ame du Pere de ce Saint, qui estant un personnage d'une singuliere pieté, ne laissa pas d'estre huit ans dans les flammes du Purgatoire : mais ce qui m'a plus estonné & causé une plus grande frayeur, n'a pas esté seulement la vertu singuliere du Pere de ce Saint, qui estoit honoré durant sa vie de plusieurs apparitions miraculeuses des Saints du Ciel, qui pour l'ordinaire ne convertent gueres qu'avec des ames assez épurées : mais ç'a esté le peu d'effét durant tant d'années des prieres & des mortifications étranges de saint Louïs Bertrand pour cette ame qui luy touchoit de si prés. Ce grand Saint, qui a esté la merveille de nos derniers temps, obtenoit de la Divine Majesté ce qu'il luy demandoit,

H v

178 *Les secours de la divine Prov.*

jusqu'aux miracles qui estoient à son égard une chose fort commune : & cependant durant 8. ans il pleure, il gemit, il crie misericorde pour l'ame de son Pere, & une ame qui avoit esté si agreable à Dieu, il fait tout le possible pour sa délivrance des peines qu'elle souffroit, il offroit ses Messes, il recitoit une infinité de Psaultiers, de Rosaires, il jeûnoit avec des rigueurs excessives, il se disciplinoit tous les jours jusqu'au sang, & avec tout cela il n'en put obtenir la liberté. Cependant ce qui est encore bien remarquable, est qu'il faisoit toutes ces choses par mouvement de l'esprit de Dieu, qui le demandoit de luy, l'ame de son Pere luy paroissant de temps en temps sous une forme sensible, qui jettoit de pitoyables cris entrecoupez de lamentables gemissemens pour implorer l'assistance

de son saint Fils, qui dans sa grande lumiere ne trouvoit point d'autre cause de tous ces tourmens, qu'une attache que son Pere avoit eüe à la personne d'un Grand, qui sembloit excusable à la raison humaine, pour les obligations qu'il luy avoit. Je ne suis pas surpris après une conduite si rigoureuse, de la Justice de Dieu, si nous lisons que plusieurs siecles auparavant le saint Abbé Estienne reprit saint Bernard de ce que longues années après la mort de son Pere, il avoit cessé quelques devotions qu'il avoit coûtume de faire pour le repos de son ame.

Après toutes ces considerations, n'avons-nous pas bien sujet de gémir inconsolablement sur nostre peu de foy du Purgatoire; certainement il faut avoüer qu'à peine le croyons-nous. Tous les jours nous voyons des personnes qui

H. vj.

pleurent, qui crient, qui tremblent dans la veuë des maux qu'ils souffrent ou qu'ils apprehendent; ainsi si l'on dit à un homme que la douleur qu'il endure, vient de la pierre; à une autre qu'une maladie qui le tourmente est sans remede; à un autre qu'il est condamné à la rouë; il ne faut pas s'étonner de leurs craintes ny de leurs larmes, c'est qu'ils sont persuadez des tourmens qui leur doivent arriver. Comment donc estre si peu touchez des peines du Purgatoire, dont toutes celles de la vie n'en sont qu'une image ? Le bon sens montre assez que c'est qu'on les croit bien peu; donc il y en a bien peu de foy. Si l'on faisoit bien reflexion sur ces deux choses, que les peines du Purgatoire surpassent tous les tourmens des Martyrs, & que d'autre part elles nous regardent, & qu'il les faut souf-

frir , en verité il faudroit changer de vie , & s'estudier de toutes ses forces à l'acquisition d'une pureté parfaite avec le secours de Nostre-Seigneur. Quand nous lisons ce que les Martyrs ont enduré , si leurs martyres sont bien meditez , il n'y a point de courage qui ne tremble : mais dans quel estat devons-nous estre , si nous considerons que nous en devons souffrir de plus terribles ? Passons de nostre propre consideration à celle des pauvres ames qui les souffrent actuellement ; souvenons-nous que c'est la dernière charité que de travailler à leur soulagement , puisque leurs maux sont extrêmes , & qu'elles peuvent bien dire : ô vous tous , voyez s'il y a une douleur qui égale la nostre. Elle est telle , que quelques-unes de ces ames paroissant un peu après leur mort , & de

182 *Les secours de la divine Prov.*
certaines un seul quart-d'heure
après leur décès , ont témoigné
qu'à raison de l'extremité de leurs
tourmens , elles pensoient déjà
avoir demeuré dans ce lieu de sup-
plices plusieurs années. Il est vray
qu'elles sont assurées de leur salut :
mais c'est une illusion qui regne
parmy un grand nombre de per-
sonnes , que de s'imaginer que
pour cela leurs peines ne soient
pas inconcevables. Cette assuran-
ce qui sans doute leur est une con-
solation ineffable , compatit tres-
bien avec la rigueur de leurs pei-
nes. Si Dieu vous avoit revelé par
un Ange du Ciel , comme il a fait
à saint François d'Assise , & à plu-
sieurs autres Saints , que vous se-
riez sauvé , vous auriez la certitu-
de de vostre salut ; mais si ensuite
l'on vous mettoit sur un gril pour
vous brûler à petit feu , cette con-
noissance n'empescheroit pas la

par N. Dame du Remede. 183.

peine que vous en ressentiriez..
Ne vous trompez pas donc, ces
ames sont dignes de la dernière
compassion; & d'autant plus qu'il
leur est impossible de se soulager
en rien, & mesme de demander
du secours, que par des voyes qui
sont tres-rares. Je vous conjure
donc vous qui lisez cecy, de vous
appliquer le reste de vostre vie au
soulagement de ces ames si tour-
mentées. Helas! peut-estre y avez-
vous vostre pere, vostre mere, ou
quelque personne qui vous a esté
bien chere: ne leur deniez pas une
compassion que vous auriez sans
doute pour un chien, si vous le
voyiez dans un pareil estat. Cette
pensée vous pourra estonner; mais
quel estonnement, si elle est ve-
ritable? il n'y a point à douter
qu'elle ne le soit. C'est ce qui m'o-
blige de vous donner quelques
avis pour leur assistance dans le
Chapitre suivant..

CHAPITRE XVIII.

*AVIS POUR L'ASSISTANCE
des Ames du Purgatoire.*

LEs prieres offertes à la Divine Majesté pour ces pauvres ames affligées, contribuent beaucoup ou à leur soulagement, ou à leur délivrance; mais particulièrement celles que l'on fait avec une plus grande recollection intérieure, soit qu'elle se pratique par la voye du discours dans la meditation, soit par une veüe simple de la contemplation. Un esprit beaucoup recüeilly par la meditation des tourmens des ames du Purgatoire, aura bien de la peine à n'en estre pas touché vivement; & les reflexions que leur consideration luy fera faire, produiront

quantité d'actes & de colloques de demande, d'amour, avec nôtre aimable Sauveur pour impetrez la remission de leurs peines. Le contemplatif par sa veuë simple affective demeurera sans cesse aux pieds du Trône de Dieu, pour en obtenir les plus grandes misericordes. Une heure passée dans cet estat d'amour pour une ou plusieurs de ces ames, fera une forte requeste auprès de Dieu, le Pere de toute consolation; & c'est l'un des plus grands moyens d'en estre écouté favorablement. Une ame qui penetreé fortement dans son oraison, de la grandeur des peines de ces ames souffrantes, s'écriera de temps en temps avec sainte Magdelene de Pazzi: ô Sang de JESUS-CHRIST, descendez & éteignez les flammes qui les brûlent, feroit quelquefois plus pour leur soulagement, que si elle re-

186 *Les secours de la divine Prov.*
citoit quantité de prieres vocales.
Mais ce sera encore une pratique
qui leur sera beaucoup avantageu-
se, que l'usage frequent des orai-
sons jaculatoires à leur intention.
Ces prieres sont courtes, mais sou-
vent saintement enflammées, &
qui obtiennent beaucoup de Dieu.
Il seroit bon de s'en servir souvent
toutes les fois que l'horloge son-
ne, recitant avec ferveur les paro-
les que je viens de rapporter, ou
quelques autres semblables, tan-
tost s'adressant au Pere Eternel,
pour le prier de regarder son Fils
JESUS CHRIST en elles, & de con-
siderer qu'elles en sont les mem-
bres, & que dans cette veüe, &
non pas pour leurs interests, il leur
fasse misericorde; tantost s'adres-
sant à JESUS-CHRIST, & d'autre-
fois au Saint-Esprit; quelquefois
à la tres-sacrée Vierge Mere de
misericorde, & quelquefois aux

Bons Anges, afin qu'ils intercedent pour elles, & en prennent soin auprès de JESUS-CHRIST leur Redempteur. Cet exercice bien pratiqué leur seroit d'un grand secours; & il seroit bon de s'y appliquer durant une semaine, un mois ou quelque autre temps pour quelque ame en particulier, ou pour plusieurs selon le mouvement de la grace.

: Les jeûnes & abstinences, comme toutes nos autres mortifications interieures & exterieures, l'usage de la discipline, des cilices, des haïres, la retraite, le silence sont encore des moyens d'un grand secours pour ces ames: mais huit ou dix jours d'une retraite à leur intention, où au moins de temps en temps on pratiqueroit l'oraison comme il a esté remarqué, & où l'on feroit usage à toutes les heures ou plus souvent des

183 *Les secours de la divine Prov.*

oraisons jaculatoires comme nous venons de le dire , seroit un des moyens les plus efficaces pour leur glorieuse liberté. Je prie le S. Esprit en toute humilité par le cœur de JESUS & de MARIE , par tous les Anges & les Saints , d'inspirer fortement l'usage de cette pratique ; de donner de saints mouvemens de faire des retraites pour les ames du Purgatoire , & à ses serviteurs de l'insinuer de tout leur pouvoir , & d'en procurer en toutes les manieres possibles des establissemens ; ce qui seroit infailliblement suivy de grande benediction & pour les vivans & pour les morts.

Les exercices des œuvres de misericorde spirituelles & corporelles sont encore une des voyes les plus certaines pour leur obtenir misericorde. Allez donc charitablement visiter les pauvres

dans les Hôpitaux ou dans leurs maisons, à l'intention de vos amis trépassés, ou des autres, si vous voulez que Dieu les visite misericordieusement. Allez dans les prisons, assistez-y les pauvres prisonniers, si vous desirez qu'ils soient assistés dans leur captivité. Icy je me sens obligé de donner un avis, qu'il faut avoir beaucoup de prudence chrestienne dans l'exercice de cet œuvre de charité, & prendre garde à ne pas cooperer à la délivrance de certains misérables, qui à peine sont-ils sortis de prison, qu'ils font pis que jamais, & commettent quantité de méchantes actions, en sorte que leur délivrance est la cause de grand nombre de mal-heurs qui arrivent ensuite. Donnez libéralement l'aumône, consolez les affligés, procurez selon vostre pouvoir tout le secours possible, & à

1790 *Les secours de la divine Prou.*

d'égard du spirituel & du corporel à vostre prochain; sur tout la reconciliation des ennemis, le renoncement au crime & à toutes les occasions, la restitution de la reputation & des biens temporels, & une bonne & sincere Confession generale, la lecture des bons Livres, une sainte horreur des méchans qu'il faut tascher de faire brûler, comme toutes les peintures indecentes, l'éloignement des mauvaises compagnies, la frequentation des gens de bien, & autres bonnes œuvres semblables. Toutes ces choses seront comme autant de voix qui crieront hautement aux oreilles de Dieu, & demanderont favorablement la liberté de ces pauvres ames detenuës dans les prisons du Purgatoire. Mais il y a des personnes dont la charité va plus loing; elles offrent & donnent toutes les bonnes ac-

tions de leur vie , autant qu'elle les peuvent donner , c'est à dire , en tant qu'elles sont impetratoires & satisfactaires pour la delivrance de ces ames ; & par un saint desinterressement & un amour singulier de la Mere de Dieu , elles remettent tout entre ses benites mains , pour en disposer pour qui bon luy semblera. Ames heureuses dans leur desinterressement ! car ne pensant plus à leurs propres interests ny aux propres interests d'aucune creature , pour n'envisager que le seul interest de Dieu seul , elles trouveront en Dieu seul incomparablement davantage & pour leurs interests , & ceux de leurs amis , qu'elles n'auroient fait & dans elles & dans toutes les creatures. Ames heureuses dans leur amour pour la Mere de Dieu , qui leur servira un millionde fois plus , que tous les efforts que leur

amour leur auroit pû faire faire, & tous les efforts des creatures leurs semblables. Une Sainte ayant un jour donné de la sorte toutes les bonnes œuvres de sa vie pour une ame du Purgatoire, elle l'en vit sortir dans le mesme temps, & entrer glorieuse dans le Ciel. Mais si vous ne voulez pas donner toutes les bonnes actions de vostre vie, donnez au moins de temps en temps toutes celles que vous ferez durant un mois ou plusieurs, ou durant une année.

Après cela il faut avoüer que le grand & efficace moyen pour leur soulagement ou leur délivrance, est l'application extraordinaire qui se fait des satisfactions surabondantes de Jesus - Christ, de sa glorieuse Mere & des Saints par les Indulgences que l'on gagne à leur intention. Si vous avez des Medailles benîtes, & tâchez d'en avoir,

avoir, si vous n'en avez pas ; donnez-vous bien de garde de négliger les Indulgences qui y sont appliquées pour les deffunts. Pour ce sujet ne manquez pas d'avoir des Imprimez qui vous en instruisent : nous l'avons déjà dit , pour un sol ou deux vous aurez de petits livres qui traitent des Indulgences ordinaires & extraordinaires. Mais il faut demeurer d'accord qu'il y a des Confrairies , où il est facile de secourir beaucoup les ames du Purgatoire , par les Indulgences qui y sont accordées. Cette veuë seule seroit capable de me faire dire avec le grand saint François de Sales dans son Introduction à la vie devote , & c'estoit un Evesque : entrez volontiers dans les Confrairies des lieux où vous êtes. Je supplie les Prestres de faire reflexion, qu'ils peuvent gagner les Indulgences pour les

I

194 *Les secours de la divine Prov.*
morts , d'une maniere plus speciale que les autres à raison de la celebration de la sainte Messe , & de la Communion plus frequente, soit qu'ils ayēt des Medailles benites, soit qu'ils soient associez dans les Confrairies ; & c'est à quoy ils doivent prendre garde, & s'en faire instruire pour s'en acquiter plus dignement.

Mais enfin ces ames reçoivent leurs grands secours par JESUS immolé au tres-saint Sacrifice de la Messe, Celebrez donc si vous estes Prestre , ou faites celebrer le plus souvent que vous pourrez, cet adorable Sacrifice pour leur glorieuse liberté ; & afin qu'elles en reçoivent un plus prompt soulagement après leur mort , faites celebrer le plus promptement que vous pourrez toutes les Messes que vous avez dessein de leur donner. Considerez pour ce sujet que si

par N. Dame du Remede. 199
vous aviez resolu de payer la somme de mille écus pour l'un de vos amis, dont il seroit endebté, & qui seroit la cause qu'on le retiendroit prisonnier, qu'il luy seroit bien plus avantageux, si vous payiez ladite somme tout à la fois, que par parties, & de temps en temps; car de la premiere maniere vous le feriez aussi tost sortir de prison, qu'il gardera jusqu'à ce que sa debte soit entierement acquittée: De mesme (par exemple) si la Justice divine doit se contenter de la celebration de cent, de trois cens Messes, à mesme temps qu'elles seront celebrées, l'ame sortira de sa captivité, où elle brûlera durant les cent ou trois cens jours, si vous n'en faites celebrer qu'une par chaque jour. Choisissez les Autels privilegiez par preference à tous autres; puis qu'à ces Autels nostre adorable

6 Les secours de la divine Prov.
Sauveur y applique ses satisfactions d'une manière extraordinaire. Choisissez les Prestres les plus devots pour les dire, les Communantez les plus vertueuses ; car Dieu considere bien d'une autre façon les prieres particulieres d'un Prestre qui est uniquement à luy , que celles d'un autre plus imparfait. O qui pourroit sçavoir les bonitez de ce Seigneur de toutes choses, particulièrement à l'égard de ceux qui le servent avec fidelité ; il s'est quelquefois trouvé qu'il a accordé la délivrance d'un grand nombre d'ames de Purgatoire aux plus petites actions de ses Saints ; mais qui estoient faites avec un grand amour de sa gloire. Mais si vous voulez employer vostre charité avec zele pour ces pauvres ames, faites des fondations pour touz ours à leur intention ; ainsi vostre zele se perpetuera dans la suite

par N. Dame du Remede 197
des siècles, grand nombre d'âmes en seront assistées, & Dieu hautement glorifié.

Voilà les moyens de secourir les âmes du Purgatoire; mais ensuite j'ay à faire remarquer premierement qu'il faut aller au plus viste à leur secours: ouïy, il le faut dire sans aucune exageration, il y faut courir comme au feu. Icy je vous conjure de bien considerer ce que vous feriez, si le feu prenoit à l'une de vos maisons; y a-t'il quelque heure du jour ou de la nuit, où vous ne sortissiez pour y donner au plûtoſt le remede? mais avec quelle émotion, quelle diligence, quels cris, quelles ſollicitations. Helas! cependant ce n'est pas une chetive maison qui brûle, c'est votre pere, c'est votre mere, c'est votre mary, c'est votre femme, c'est votre enfant, c'est votre ami.

Je vous laiſſe donc à juger ce que

198 *Les secours de la divine Prov.*
vous devriez faire : mais ! ô mal-
heur ! nous ne sommes sensibles
que sur les choses matérielles d'u-
ne vie qui passe. Ah, Dieu ! nous
n'avons point de foy. Le grand Xa-
vier homme tout Apostolique, pos-
sèdoit cette vertu aussi bien que
les autres en excellence ; aussi se le-
voit-il les nuits, & alloit crier par
les places publiques, que l'on priât
pour les Trepassez. Ce grand Saint
y douroit effectivement comme au-
feu ; au moins vous, quand vous
ne pouvez pas dormir les nuits,
appliquez-vous à mediter leurs
peines, & à prier pour elles avec
une sainte devotion. Je connois
une personne qui tous les jours
commence sa journée par cette
œuvre de charité, que les pauvres
peuvent faire aussi-bien que les ri-
ches. Tous les jours donc estant
levée, elle se met à genoux de-
vant quelque Image de Nostre-

Seigneur, & là elle recite trois fois le *Pater* & l'*Ave* en l'honneur de la tres-sainte Trinité, & puis cinq fois le *Pater* & l'*Ave* en l'honneur des cinq Playes de Nostre-Seigneur, pour une ou plusieurs ames du Purgatoire. Ainsi elle commence sa journée par l'adoration de nos plus saints mysteres, & à même temps applique par ce moyen plusieurs Indulgences pour ces ames affligées, que les souverains Pontifes ont accordées, lors que l'on reciteroit ces prières en l'honneur de ces Mysteres, estant à genoux devant quelque Image de Nostre-Seigneur, ou de Nostre-Dame, & que l'on auroit quelque Medaille benite, où les Indulgences que l'on appelle ordinaires seroient appliquées. Cette personne y ajoute un *Pater* & un *Ave* pour les agonisans, qui est une devotion que l'on peut en-

200 *Les secours de la divine Prov.*
core appliquer à ces ames. Enfin
elle conclud par une devotion spe-
ciale qu'elle a , qui est de faire
quelque priere pour l'ame qui est
la plus pressée de sortir du Purga-
toire. On honore de la sorte, com-
me il a esté dit, nos plus divins
mysteres , & l'on exerce la chari-
té envers les morts & les agonisans ;
& par cette disposition l'on se met
en estat de participer aux plus
grandes misericordes de Nostre-
Seigneur le long de la journée : car
il est écrit ; *Bien-heureux les miseri-*
cordieux , car on leur fera misericor-
de. Il faut remarquer en second
lieu la dureté impitoyable que l'on
exerce envers ces pauvres ames ,
quand on apporte de la negligenc-
ce à les secourir. Je vous demande,
si vostre enfant estoit tombé dans
le feu , si vous ne passeriez pas
pour le plus cruel du monde , pour
peu que vous l'y laissassiez volon-

tairement. Ah ! nous l'avons dit ,
ce feu icy n'est que l'ombre du
feu de l'autre vie. Je passe plus
avant , si une estincelle de feu
tomboit sur vostre habit , avec
quelle promptitude aussi-tost la
feriez-vous tomber ? O la dureté ,
& l'infidelité des cœurs des Chre-
stiens qui sont touchez vivement
pour quelque partie d'un vil habit ,
& seront insensibles pour les ima-
ges vivantes d'un Dieu ! Prenez
donc garde à ne remettre au len-
demain , & mesme à quelque heu-
re plus tard , ce que vous pouvez
faire plus promptement pour les
Trepassez ; car enfin quand il ne
s'agiroit que d'un demy- quart
d'heure , c'est beaucoup , c'est mé-
me chose épouvantable que d'être
quelques momens dans ces tour-
mens. Les Prestres , ou autres
personnes rendront un terrible
compte au Jugement de Dieu , qui

202 *Les secours de la divine Prov.*
retardent les services pour les def-
funts, ce que l'on ne peut faire
sans de grandes causes & tres-le-
gitimes.

Il faut remarquer en troisieme
lieu, qu'il ne faut pas se lasser de
prendre soin des ames decedees.
Lisez le chapitre precedent sur ce
sujet, & vous verrez qu'elles sont
bien plus long temps dans leurs
peines, que nous ne pensons; apres
tout il n'y a rien à risquer, si les
ames pour lesquelles vous faites
quantité de bonnes œuvres, n'en
ont plus de besoin, il y en aura
toujours assez dans les feux & les
flammes du Purgatoire, qui crient
misericorde, & qui sont dans l'ex-
trême necessité de nos secours. Icy
il faut que je m'écrie apres l'avoir
crié tant de fois: ô peu de foy des
Chrestiens! tous les jours nous
voyons bien à la verité que l'on fe-
ra celebrer des Messes; donner

des aumosnes immediatement apres la mort , ou quelque peu de temps apres , ou durant la premiere année : mais la plûpart en cela agissent plus par coûtume (qui cependant est tres-juste) que par l'esprit interieur : Ainsi apres cela on ne pense plus à ces ames , & elles ont tout le loisir de brûler dans les feux qui les tourmentent. Quel aveuglement de tant de personnes , de n'y pas donner ordre pour elles-mesmes auparavant leur mort par un bon Testament , ou en autre maniere !

Enfin il faut remarquer que les Pasteurs particuliers des Paroisses ont une obligation tres-étroite de veiller à ce que toutes les fondations pour les deffunts soient executées ponctuellement par eux , & par leurs Ecclesiastiques ; pour ce sujet elles doivent estre écrites tres-exactement avec toutes leurs

conditions dans des *Obitoires*, & non pas dans quelques feuilles de papier, qui se peuvent perdre facilement; ou dans quelques livres, comme les *Manuels*; ce qui est assez ordinaire dans les *Campagnes*, parce que ces livres se déchirent & se gastent dans la suite du temps. Mais ce qui est bien considérable est de donner ordre dans le rachat des rentes données pour ces fondations, que dans les contrats de remplacement de l'argent, l'on ne manque jamais d'y marquer que cet argent provient, & cette nouvelle constitution, de la fondation de la personne dont l'on a acquitté la rente: autrement l'on s'en oublie, & les fondations périssent: comme aussi lorsque l'argent est employé aux réparations de l'Eglise, ou autres besoins, à moins que la Fabrique par contrat ne s'oblige à faire célébrer

lès fondations, déclarant dans le contract. que l'argent donné pour ce sujet a esté employé pour le bien de l'Eglise :: ce que l'on ne doit gueres permettre, à raison des inconveniens qui en arrivent :: car enfin si dans la suite des temps la Fabrique devient pauvre, les fondations demeurent. Les Visiteurs & autres Superieurs sont obligez de veiller avec tout le soin possible sur toutes ces choses, & se souvenir que la cause de ces ames si dignes de compassion, est entre leurs mains.

Pour finir ce chapitre, je prie toutes sortes de personnes de bien penser à cette verité de nostre foy, qui nous a esté declarée par la bouche de la verité mesme, JESUS-CHRIST. nostre Dieu, qu'à la mesme mesure que nous aurons mesuré les autres, nous serons mesurez. C'est ce qui est infallible :

206 *Les secours de la divine Prov.*
du costé de Dieu, car il est enco-
re écrit qu'un jugement sans mi-
sericorde sera fait à celuy qui n'au-
ra point fait misericorde. Ainsi,
que doivent attendre les immi-
sericordieux, sinon l'Enfer? ou
si par un coup extraordinaire & un
miracle de la Grace, ils ne sont
pas damnez; les peines les plus
longues & les plus horribles du
Purgatoire; & peut estre jusques
au jour du Jugement? Souvent
mesme il arrive que par une tres-
juste conduite de Dieu, quelques
biens qu'ils laissent, les heritiers
les oublient; & je sçay ce qu'on
auroit de la peine à croire, qu'en
de pareils sujets, une partie des
heritiers voulant faire celebrer
quelque service pour des gens qui
leur avoient laissez de grands
biens, l'autre partie les en em-
pêchez; & ces gens dont ils he-
ritoient, estoient des Ecclesiasti-

ques. O mon Dieu, que vos jugemens sont terribles ! c'estoient des Ecclesiastiques, qui ayant passé leur vie à amasser de l'argent, en avoient laissé grande quantité à ces beaux heritiers, sans avoir fait aucunes aumosnes ; & c'est ce qui est épouventable, & ayant leurs greniers tout pleins de bled de reserve pour le vendre plus cher, leurs corps ont esté cachez au milieu de ce bled après leur mort, durant un espace de temps, pour conserver leurs benefices. Je rapporte ces exemples à l'imitation des Saints Peres qui ont fait la mesme chose dans leurs Ecrits. Disons encore que c'est une chose bien estrange & criminelle que la negligence à executer les Testaments, & dont l'on répondra encore d'une maniere bien severe au Jugement de Dieu: mais comment les enfans ou autres heritiers pe u-

208 *Les secours de la divine Prov.*
vent-ils quelquefois les disputer,
quand bien mesme ils ne seroient
pas tout à fait dans les formes ?
quand bien mesme l'étroite Ju-
stice ne les y obligeroit pas ? faut-
il plaider pour donner l'aumosne
à de pauvres ames, dont les besoins
sont extrêmes ? faut-il plaider,
pour empêcher qu'on n'éteigne
les feux qui les brûlent ? le moin-
dre signe de la volonté d'une per-
sonne qui meurt, ne doit-il pas suf-
fire pourveu que la chose se puisse
faire ? mais tous les Chrestiens
par leur propre mouvement ne de-
vroient-ils pas tout faire pour un
sujet si pressant ? non, je ne me
lasseray jamais de crier : ô le peu
de foy, ô le peu de foy de ceux
qui se disent fideles !

CHAPITRE XIX.

*RECOURS EXTRAORDINAIRE
de la divine Providence en nos
derniers temps par la tres-sainte
Vierge, invoquée sous le titre de
Nostre-Dame du Remede.*

CE'ſt un ſentiment commun
des Saints & des Docteurs de
l'Egliſe, que la divine Providen-
ce nous veut faire ſes graces par la
tres-sacrée Vierge : c'eſt ce que
nous avons montré au chapitre
cinquième de ce Traité, & c'eſt
ce qui en fait le principal ſujet ;
puis qu'enſuite de ce deſſein de
Dieu nous pouvons dire avec bien-
de la juſtice, que cette Souverai-
ne des Anges & des hommes, eſt
appellée avec ſujet Nostre-Dame
du Remede. Il n'y a point de ce :

110 *Les secours de la divine Prov.*
siècle depuis l'Incarnation, où ce
sentiment n'ait esté autorisé par
des secours admirables que la mê-
me Providence a donnez à l'Egli-
se à la faveur de cette sainte Da-
me ; mais il faut avoüer qu'un des
plus signalez a esté celuy qu'elle a
accordé si favorablement dans
nos derniers temps en la bataille
de Lepante contre les ennemis de
la Religion Chrestienne : Comme
ce combat estoit de la dernière
conséquence pour le Christianis-
me, on eut recours de routes parts
aux misericordes de Dieu par la
tres - sacrée Vierge, le refuge
ordinaire de tous les fideles ; &
ce fut avec tant de succez, que
la bataille fut heureusement ga-
gnée par une victoire si glo-
rieuse, que trente milles Turcs
y perirent avec leur Bassa, six
milles furent faits prisonniers,
l'on y prit grand nombre de

navires, un grand nombre furent coulez à fond, quinze mille Chrestiens esclaves furent delivrés, avec la seule perte de cinq mille hommes du costé des fideles. Ce triomphe par les secours de Marie si glorieux au nom Chrestien, si desavantageux aux infideles, obligea le saint Pape Pie V. d'establiſſer une feste de Nostre-Dame de la Victoire le septième d'Octobre, pour une perpetuelle memoire à la posterité de l'assistance miraculeuse que la Reine du Ciel, & de la terre avoit obtenuë ce jour-là, qui estoit celuy où l'on avoit donné le combat. Il ordonna encore, que ces paroles, *le secours des Chrestiens*, fussent inserées dans les Litanies, afin qu'à l'advenir elle fut encore reconnüe plus particulièrement dans toute l'Eglise sous cette qualité, & qu'en cette qualité elle fust invoquée gene-

212 *Les secours de la divine Prov.*
ralement de tous les Fideles.

Cette reconnoissance de ce saint Pape marque assez que le succes d'une si heureuse victoire doit être attribué à la faveur de la Mere de Dieu : mais si l'on veut rechercher la cause d'une victoire si signalée, l'on peut dire de bonne foy, & sans faire prejudice à personne qu'il y en a eu plusieurs. Car combien de saintes personnes ont soupiré aux pieds de cette invincible Protectrice de l'Eglise, pour en avoir la defense contre ses ennemis ? & entre toutes ces personnes ne doit-on pas croire avec bien du fondement que le saint Pape Pie dont nous venons de parler a esté une de celles qui a plus touché le charitable cœur de la tres-sacrée Vierge par ses instantes prieres ? Aussi merita-t'il d'avoir la revelation dans Rome de cette Victoire, à mesme-temps

qu'elle fut gagnée. La venerable Catherine de Cardone, à qui tout le combat fut montré divinement dans le lieu où elle estoit retirée, sans doute a beaucoup contribué par ses soupirs, & ses larmes auprès de la Mere de Dieu, pour en attirer la singuliere Protection. Je diray seulement une chose bien remarquable, c'est que cette sainte personne connut dans la revelation qui luy fut faite, ou dans la vision surnaturelle qu'elle en eut, qu'il se passa un grand combat entre les bons Anges, & les méchans au sujet de cette bataille, les bons faisant tous leurs efforts auprès de leur souverain, afin qu'il fist misericorde aux Chrestiens; & les méchans alleguans de leur part qu'ils en estoient indignes; & que leurs crimes meritoient qu'ils fussent abandonnés aux Turcs, & leurs terres livrées à ces infideles; car

214 *Les secours de la divine Prov.*
il est vray, comme on le peut prou-
ver par l'écriture, que les victoires
des infideles sont souvent la puni-
tion des pechés du peuple de Dieu:
& c'est ce qui nous doit faire trem-
bler; l'expérience nous apprenant
tant de succez de leurs armes, qui
trionphent touÿjours de temps en
temps des Chrestiens, & assuje-
tissent une grande partie de leurs
terres à leur Empire: & c'est ce que
nous avons encore depuis peu de-
ploré en la prise de l'isle de Candie.
Cependant que faisons-nous? Ce
plus grand des chastimens de la
justice de Dieu nous rend-t'il
meilleurs & plus observateurs de
l'Evangile? Adjoûtons encore icy
que les Confreres du saint Rosai-
re de la bien-heureuse Vierge ont
esté des meilleurs Avocats aupres
de sa maternelle bonté; pour la
rendre favorable aux vœux de tout
le Christianisme; puisque le jour

de la bataille qui étoit le septième d'Octobre , comme il a été remarqué , arrivoit cette année au premier Dimanche du mesme mois , où dans tous les lieux où cette sainte Confrairie est établie , on en imploroit avec beaucoup d'ardeur l'assistance. Cependant il faut avoüer qu'on doit attribuer tres-particulièrement le succez de cette victoire à la tres-sacrée Vierge invoquée sous le titre de nôtre - Dame du Remede . aussi est-elle le Remede dans tous nos besoins ; premierement parce que le general de l'armée chrétienne Dom Jean d'Autriche, après avoir balancé la sainteté de plusieurs lieux , comme par exemple de Mont-ferrat , & d'autres semblables , où les peuples se rendent de toutes parts pour implorer les misericordes de la glorieuse Vierge , & que Dieu honore de quantité

216 *Les secours de la divine Prov.*
de miracles, se determina à celuy
où elle est invoquée sous le titre de
nôtre-Dame du Remede, pour
y avoir recours à la divine Provi-
dence par ses puissantes interces-
sions. Secondement parce qu'é-
tant sur le point de donner le com-
bat, estant monté sur la Galere
Royale, il se mît à genoux, & se
voüa publiquement luy & toute
son armée à la tres-sacrée Vierge
invoquée sous cette qualité. En
troisième lieu, parce que ce gene-
reux Vainqueur après la victoire
envoya en la celebre Eglise de nô-
tre-Dame du Remede qui est en
Espagne, un grand nombre de
pieces d'or & une precieuse veste,
pour témoignage de la reconnois-
sance qu'il avoit de l'heureux suc-
cez de son armée dont il attri-
büoit le triomphe à la Mere de
Dieu, considerée comme la Da-
me du Remede. En quatrième
lieu,

lieu , toute l'instance qu'il fit auprès de Gregoire XIII. successeur de saint Pie , fut de supplier sa Sainteté d'accorder des graces en suite de son vœu , au lieu où la Reine des Anges est honorée sous la qualité de nôtre-Dame du Remede. En cinquième lieu, c'est ce que ce Pape dans le Bref qu'il fit expedier à la requête de ce grâd Capitaine , declare qu'il s'estoit voué luy & toute son armée auparavant que de combattre , à la Vierge du Remede , dont il auroit remporté la victoire , & défait l'armée navale des Turcs ; & il accorde Indulgence pleniere à tous ceux qui visiteront l'Eglise où elle est honorée sous cette invocation , & là rendront graces pour la victoire remportée. C'est ainsi que cette Dame du Remede accorde d'une maniere si efficace sa protection dans les plus

218 *Les secours de la divine Prov.*
grands besoins de tout le Christianisme; mais qui pourroit dire les secours qu'en reçoivent tous les particuliers dans les maux les plus pressans ? Les malades invoquans nôtre-Dame du Remede, y trouvent leur santé, les femmes en peril d'enfant ont été heureusement delivrées, les Esclaves ont rencontré leur liberté, ceux qui étoient sur le point de perir dans la mer, ont été preservez de naufrage; car, enfin qui a eu jamais un veritable recours à cette Mere de toute bonté, qui en ait esté delaislé ? Car c'est ainsi que Dieu l'a ordonné; c'est par elle qu'il veut donner aux hommes les grands secours de sa divine Providence.



CHAPITRE XX.

EXHORTATION A L'ASSI- stance charitable des pauvres Captifs.

J'Ay peu de choses à vous dire; mais ce peu renfermera de grandes & de touchantes veritez, pour peu qu'il vous reste de foy, & de charité. Vous sçavez & ne le connoissez que trop par vôtre propre experience, c'est le propre interest qui donne le mouvement presque à toutes choses. L'on se réjouit, l'on s'afflige, l'on est émeu, l'on est dans l'empressement, parce qu'il s'agit de cet interest. Ah! si cela est, donnez vos soins, donnez vos aumônes aux pauvres Captifs, & voilà vos interests parfaitement establis, puisque le Ciel

Kij

sera vostre recompense. O mon Dieu ! quel interest , pour le peu que vous donnerez ? ce n'est pas icy seulement cent pour un , vous l'aurez , car la parole de Dieu y est engagée ; ce n'est pas mille , ce n'est pas cent mille , mais c'est un infiny pour un rien. Considerez bien cette verité , il n'y a point d'exageration dans l'expression que j'en fais. Ah , c'est un Dieu qui se donne à vous pour quelque peu d'excremens de terre que vous donnez en son nom , car qu'est-ce autre chose que l'argent ? Si nous croyons bien ce que nous difons que nous croyons , je ne sçay pas comment il seroit possible de ne pas donner jusques à nos propres habits , à ce que l'on nous sert sur table , ne reservant rien que le pur necessaire. Mais il faut toujours le dire , ô foy où êtes-vous ?

Après cela si vous avez encore

le moindre amour pour Jesus-Christ nostre Sauveur, il faut que vous n'oubliez rien pour ayder à fauver les pauvres Captifs de leur dure servitude. O mon Frere le Chrétien, ce n'est point une imagination pieuse, que l'adorable Jesus est Captif parmy ces Captifs. C'est une verité folide, & réelle, qu'en qualité de Fideles ils sont les membres du corps mystique de cet aimable Dieu-homme; nous tenons cette verité de la parole de Dieu; nous la tenons des pures expressions qu'en a voulu faire la verité mesme dans le saint Evangile. Saul, a-t'il dit autrefois à saint Paul, lors qu'il persecutoit les Chrestiens? pourquoy me persecute-tu? Mais n'est-ce pas encore aujourd'huy ce qu'il peut dire aux Barbares? Mais ne leur peut-il pas dire, pourquoy me tenez vous dans l'esclavage? Mais

222 *Les secours de la divine Prev.*

ne peut-il pas vous dire à vous ,
pourquoy me laissez-vous dans la
captivité ? Que vous dit vostre
cœur à une verité si sensible ? si
c'estoit vôtre Pere , si c'estoit vô-
tre Mary , si c'estoit une person-
ne qui vous fust bien chere qui
vous parlast de la sorte dans un
pareil estat, je vous demande que
feriez-vous ? Epargneriez-vous
vostre argent, vos rentes , ne ven-
driez-vous pas mesme de vostre
bien , s'il étoit necessaire, ou au
moins n'emprunteriez-vous pas
dequoy les délivrer d'une capti-
vité si cruelle ? Ah ! c'est Jesus ,
c'est Jesus vôtre Dieu, & vô-
tre Sauveur qui vous parle, de-
vant qui toutes ces personnes, &
tout le reste de l'estre créé, n'est
qu'un neant : & hélas ! que faites
vous ? I'advoüe icy que mon cœur
tout dur qu'il est se trouve atten-
dry. O mon aimable Jesus, ô

mon Tout, c'est donc vous qui souffrez dans vos membres, c'est vous qui estes si cruellement persecuté sous leurs fers, & sous leurs chaines, & l'on n'en fera pas touché jusques au vif? Non ce n'est plus vous croire, non ce n'est plus avoir de foy pour ce que vous estes, mais non, ce n'est point vous aimer. Estat cependant infiniment épouvantable, n'avoir point d'amour pour l'amour mesme, pour l'adorable Jesus, le Dieu de l'amour, O Chrestiens! ô Chrestiens évitez ce dernier des malheurs. Aimons Jesus, aimons Jesus, aimons Jesus; & si vous l'aimez allez dans la veuë de la captivité qu'il porte en la personne de ses membres, faire tout vostre possible, pour l'en delivrer; mais plutôt courez, volez pour ainsi dire, pour le secourir; fera t'il bien possible que vous ne soyez point

224. *Les secours de la divine Prov.*
sensible à ses souffrances.

Au reste si c'est un amour véritable qui vous fait agir, que ne ferez-vous pas ? Certainement le mérite & l'excellence des personnes que l'on a en veüe, fait faire de grandes choses. Que ne fait pas un Soldat à la veüe de son Roy qui le regarde combattre, mais que ne fait pas mesme le General d'Armée, le Prince mesme du Sang ? y a-t'il peril où ils ne s'exposent ? ne prodiguent-ils pas & leur sang & leur vie ? Mais quels efforts ne feroient-ils pas, s'ils voyoient la Personne Royale prise par les ennemis, & cruellement & indignement traitée, pour la delivrer de leurs mains ? Faites reflexion sur ce que les creatures font pour la creature ; voyez, mais voyez-le non pas à la haste, mais avec une grande & longue consideration, ce que vous devez faire pour le

Createur. Si vostre zele doit estre proportionné à la grandeur & aux merites du sujet qui vous fait agir, que sera-t'il pour un Dieu ? Mais ô verité capable de nous perdre dans des confusions infinies ! ce que nous faisons pour Dieu & pour nostre Sauveur, n'approche pas de ce que l'on fait pour la creature, nous n'avons pas exposé nos vies, ny prodigué nostre sang pour ses divins interests ; & il semble, ô l'aveuglement ! qu'une petite aumosne soit bien quelque chose de considerable. Regardez donc ce que vous avez à faire : si vous estes un peu accommodé, vous contenterez-vous de donner tous les ans quinze sols, un escu pour JESUS en la Redemption des Captifs ? en verité aurez-vous bien cette lâcheté ? est-ce là le present que vous voulez faire à celuy dont vous tenez tout ce que vous avez ?

quel moyen de ne point estre ac-
eablé de honte & de la dernière
confusion ? Ah, si vous aviez le
moins du monde quelque peu de
la generosité Chrestienne, si vous
aviez un peu du veritable amour
de JESUS, y auroit-il rien d'épar-
gné pour sa consideration ? Regar-
dez donc bien tout ce que vous
pourrez prendre sur vostre dépen-
se en vos habits, en vostre nourri-
ture, en vos festins, en vostre
train ; tout ce que vous pourrez
ménager de vostre revenu, &
donnez libéralement à vostre Sarr-
veur. Allez, ne tardez pas à
racheter ce Redempteur dans les
personnes des pauvres Captifs.
O beneficiers qui vivez si graf-
sement de son pain, qui est le pain
des pauvres, reveillez-vous du
profond assoupissement où vous
estes ; vous faites des dépenses
si superflues pour vostre plaisir,
souvenez-vous de les faire pour J.

C. que vous dites être vôtre Dieu, & à qui ils appartient. Mais que tout le monde sçache que c'est une grande grace que J. C. fait, quand il veut bien nous faire l'honneur de se servir des biens qu'il a cependant donnez. C'est une grace qu'il luy faut beaucoup demander, & avec beaucoup d'humilité, & dont nous sommes tout à fait indignes; & prenez bien garde d'en faire bon usage, s'il vous l'accorde, de peur qu'il ne la retire. Mettez-vous à genoux quand elle vous sera donnée, pour l'en remercier: Car nous le voyons tous les jours, quantité de personnes tres-riches à peine font-elles quelque chose pour Dieu de leurs biens; ou si peu de chose, que c'est ce qui ne merite pas d'estre consideré, parce qu'elles se rendent indignes que Dieu leur fasse cet honneur.

Enfin je vous exhorte d'entrer dans la Confrairie de la tres-sainte

228 *Les secours de la div. Prov. &c.*
Trinité, & de Nostre-Dame du
Remede, puis qu'elle est toute
destinée pour la Redemption des
membres de J. C. qui sont dans la
Captivité. Travaillez non seule-
ment avec vos biens, mais de vos
soins pour cette grande œuvre de
misericorde. C'est le dessein de la
divine Providence qui veut se
servir de vous, pour donner quel-
que secours aux miseres de vos
pauvres freres, comme elle se sert
de la tres-sacrée Vierge Nostre-
Dame du Remede, pour remedier
à tous vos maux. O adorable &
infiniment aimable Providence,
nous implorons vos secours par
cette bien-heureuse creature, ren-
dés-la nous propice durant toute
nostre vie, & à l'heure de la mort,
pour vos sacrés interests; car enfin
Dieu seul, Dieu seul, Dieu seul
pour toujours, pour le temps &
pour l'Eternité. Ainsi soit-il. Ainsi
soit-il.

AVIS NECESSAIRE.

Les fautes qui se sont glissées dans l'Impression de ce Traité, m'obligent d'avertir qu'il a esté imprimé en partie en mon absence: & c'est ce qui est la cause d'un grand nombre de fautes que l'on y peut remarquer. Il y en a plusieurs au sujet de la ponctuation; il y en a contre le sens. L'une des plus considerables est celle qui se trouve en la page trente-troisième, ligne 22. où on lit que la tres-sacrée Vierge est le cœur du Corps mystique de Jesus-Christ, au lieu qu'on y doit lire qu'elle en est le coü; car, à proprement parler, c'est le Saint Esprit qui est le cœur de ce corps mystique. Dans la page 2. ligne 7. au lieu de ces paroles, les malheurs, lisez ces malheurs. Dans la page 4. l. 7. au lieu, des malheurs, lisez, ces malheurs. Dans la page 17. l. 4. au lieu du mon, lisez, du monde. Dans la page 22. l. 19. au lieu de haute devotion, lisez, haute élévation. Dans la page 25. l. 1. au lieu, de l'estac, lisez, l'estre. Dans la page 27. en la 2. l. du titre, au lieu, de l'Ordre de la divine Providence, lisez, l'ordre de la divine Providence. Page 31. au lieu de la lumiere, lisez, de la lumiere. p. 54. l. 11. au lieu de successez, lisez, avoir du succéz. p. 56. l. 13. au lieu de puissent, lisez, pussent. p. 75. l. 6. au lieu de faut dire, lisez, il faut dire, p. 78. l. 1. au lieu de publiques, lisez, publics. Il y a encore d'autres fautes que le Lecteur est prié d'excuser en charité.

L



LA B E N E D I C T I O N
du Scapulaire.

✠. Adjutorium nostrum in nomine Do-
mini.

℣. Qui fecit Cœlum & terram.

℣. Dominus vobiscum.

℣. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe, qui regimen
nostræ mortalitatis induere digna-
tus es, obsecramus immensam tuæ lar-
gitatis abundantiam; ut hoc genus ve-
stimenti, quod Sancti Patres ad Inno-
centiæ, & humilitatis indicium, abre-
nunciantes huic sæculo, † fuere censue-
runt, ita beneddicere & sanctificare
digneris, ut quicumque, hoc usi fuerint
indumento, te induere mereantur. Qui
vivis, &c.

Deinde aspergat Sacerdos.

LA FORME DE DONNER
le Scapulaire.

Induat te Dominus novum homi-
nem, qui secundum Deum creatus est

in iustitia, & sanctitate veritatis.

Amen.

Kyrie eleison.

Christe eleison.

Kyrie eleison.

Pater noster, &c.

Et ne nos inducas, &c.

✠. Salvum fac servum tuum, (vel Ancillam tuam.)

R. Deus meus sperantem in te.

✠. Mitte ei Domine auxilium de sancto.

R. Et de Sion tuere eum (vel eam.)

✠. Esto ei Domine turris fortitudinis.

R. A facie inimici.

✠. Nihil proficiat inimicus in eo (vel ea.)

R. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.

✠. Benedicamus Patrem, & Filium, cum sancto Spiritu.

R. Laudemus & superexaltemus eum in sæcula.

✠. Domine exaudi, &c.

R. Et clamor meus, &c.

✠. Dominus vobiscum.

R. Et cum Spiritu tuo.

L ij

O R E M U S .

Adesto Domine supplicationibus nostris, & hunc famulum tuum (vel famulam tuam) cui in tuo nomine habitum Religionis imponimus, benedicere digneris, ut te largiente devotus (vel devota) persistat, & vitam consequi mereatur sempiternam. Per Christum Dominum nostrum.

O R E M U S .

OMnipotens sempiternus Deus, qui dedisti famulo tuo (vel famulae tuae) in confessione verae fidei, aeternae Trinitatis gloriam agnoscere, & in potentia Majestatis adorare unitatem: quaesumus, ut ejusdem fidei firmitate, ab omnibus semper muniamur adversis. Per Christum Dominum nostrum.

O R E M U S .

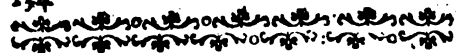
Deus qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti, a nobis in eodem Spiritu recta sapere, & de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

Donnant le Scapulaire à plusieurs, on se servira du nombre pluriel.

OR d'autant que l'on n'est pas toujours en commodité d'avoir un Livre pour donner le Scapulaire, on pourra user de cette forme en le donnant :

Accipe (vel accipite) habitum Ordinis Sanctissimæ Trinitatis, in augmentum Fidei, Spei, & Charitatis, in nomine Patris, & Filij, & Spiritus sancti. Amen.





BULLE

D'INNOCENT XI.

AD PERPĒTUAM REI MEMORIAM. Exponi Nobis nuper fecit dilectus filius Josephus Monier Procurator generalis Ordinis Fratrum Sanctissimæ Trinitatis, Redemptionis Captivorum; quòd cum nonnullæ Indulgentiæ & peccatorum remissiones ac pœnitentiæ relaxationes Confraternitatibus utriusque sexus Christi Fidelium sub titulo seu invocatione ejusdem Sanctissimæ Trinitatis, Redemptionis Captivorum, à Superioribus dicti Ordinis ex Indulto Sedis Apostolicæ erectis, & erigendis, Apostolicâ Authoritate concessæ reperirentur, illarum Summarium confectum, ac à Congregatione Venerabilium Fratrum nostrorum, S. R. E. Cardinalium indulgentiis, & Sacris Reliquiis Præpositorum recognitum & approbatum fuit, tenoris qui sequi-

tur. Videlicet; Summarium Indulgentiarum à summis Pontificibus, Confraternitatibus ab Ordine Sanctissimæ Trinitatis Redemptionis fidelium Captivorum erectis & institutis concessarum: Qui Ordo non sine divina revelatione à Gloriosis Ss Joanne de Mattha; & Felice de Valois fundatus fuit; easdemque Confraternitates quamplurimi Reges, Principes, Nobiles, & innumeri utriusque sexus Christi Fideles ingressi sunt, qui ad tam frequentes, & numerosas Redemptionses à dicto Ordine ab initio illius Foundationis usque ad præsens factas liberalibus Eleemosynis cooperati sunt. Indulgentiæ verò sunt infra scriptæ, ommissis revocatis à Beato Pio V. quæ manus adjudicantes requirebant, postea à Paulo V. qui revocatis antiquis novas concessit, & postremò à Clemente X. qui omnes generaliter exceptis in hoc præsentis folio contentis nonnullis confirmatis, & aliis prout in Brevis sub datis 3. Junii 1533, & novo concessis revocavit.

Indulgentiæ à Paulo V. dictis Confratribus & Soraribus concessæ.

Primò omnibus & singulis utriusque

L iij.

sexus Christi Fidelibus vere pœnitentibus & confessis, ac sacrâ Communionem refectis, primâ die quâ in dicta Confraternitate adscribentur, ac habitum seu Scapularium manu cujusdam Superioris dicti Ordinis benedictum susceperint, absque voti emissionem, plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam & remissionem concessit. 2. Eisdem Confratribus & Sororibus nunc & pro tempore existentibus Scapularium supradictum deferentibus, si verè pœnitentes & confessi ac sacrâ Communionem refecti, sanctissimum Nomen Jesu ore si potuerint, sin minus corde in cujuslibet eorum mortis articulo devotè invocaverint plenariam. 3. Eisdem Confratribus & Sororibus qui verè pœnitentes & confessi, ac sacrâ Communionem refecti, Ecclesias aut Capellam, vel Oratorium Ordinis, aut Confraternitatis die Festo Sanctissimæ Trinitatis devotè visitaverint, & ibi pro Christianorum Principum concordia, Hæresum extirpatione, ac Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces fuerint, plenariam. 4. Eisdem Confratribus &

Sororibus , qui ad partes infidelium Captivos redimendi gratiâ se transtulerint, ac priùs verè pœnitentes & confessi Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, plenariam. 5^o Ipsimet captivis redemptis , qui intra mensem à die eorum reductionis computandum , verè pœnitentes & confessi Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint plenariam similiter omnium peccatorum suorum Indulgentiam & remissionem misericorditer in Domino concessit. 6^o Eisdem Confratribus & Sororibus , qui supradictum habitum sive Scapularium benedictum Redemptionis signo munitum , pio cordis affectu detulerint , ac semel in dies sexies Orationem Dominicam cum versiculo Gloria Patri , pro Christianorum Principum concordia , Hæresum extirpatione , ac Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione recitaverint , septem annos , & totidem quadragenas. 7^o Eisdem Confratribus & Sororibus , qui supradictas Ecclesias , vel Capellas , aut Oratoria Ordinis vel Confraternitatis , hujusmodi in Nativitatis , & Resurrectionis Domini no-

stri Jesu Christi in Assumptionis B. M. Virginis Immaculatae Festis diebus, ac Sanctae Agnetis secundo (quo die revelatione divinae praedictus Ordo Redemptionis Captivorum fuit institutus) viderint, ac praefatas Orationes pro Christianorum Principum concordia, Haeresium extirpatione, ac sanctae Matris Ecclesiae exaltatione recitaverint, septem annos, & totidem quadragenas. 8^o Eisdem Confratribus & Sororibus, qui verè poenitentes & confessi, Processioni Scopularii nuncupatae de licentia Ordinarii in una Dominica cujuslibet mensis à Superioribus dicti Ordinis designanda interfuerint, septem annos & totidem quadragenas. 9^o Eisdem Confratribus & Sororibus, qui opera pia tam spiritualia quàm temporalia in remissionem peccatorum suorum, ac pro Redemptione Captivorum à servitute Turcarum, & aliorum Infidelium, exercuerint, septem annos & totidem quadragenas. 10^o Eisdem Confratribus & Sororibus, qui verè poenitentes & confessi, ac sacra Communione refecti quotidie per annum ter Orationem Dominicam, & toties Salutationem

Angelicam, & in fine semel versicu-
 lum Gloria Patri cum versiculis, res-
 ponsoriis, & Orationibus à Præfatis
 Superioribus assignatis recitaverint,
 & pro Captivis apud Turcas detentis,
 ne Nomen Domini nostri Jesu Christi
 abnegent, sed constantes in Fide per-
 sistant & quantocius liberentur, ora-
 verint, semel quot annis, & quo anni
 die maluerint, septem annos. XI. Eisdem
 Confratribus & Sororibus qui confes-
 si vel saltem firmum propositum con-
 fitendi habentes, Captivos Redemptos
 processionaliter receperint, & ad Eccle-
 siam, Capellam, vel Oratorium dicti
 Ordinis vel Confraternitatis comitati
 fuerint, septem annos & totidem qua-
 dragenas. XII. Eisdem Confratribus &
 Sororibus, qui cum lumine, si potue-
 rint, vel absque lumine, Sanctissimum
 Eucharistiæ Sacramentum, cum ad in-
 firmos deferretur, comitati fuerint, &
 pro his oraverint, quinque annos & to-
 tidem quadragenas. XIII. Eisdem Con-
 fratribus & Sororibus quoties defun-
 ctorum corpora, tam Confratrum &
 Sororum quàm aliorum, dum ad se-
 pulchram deferuntur, comitati fuerint.

L. vj.

& pro his occurrerint, centum dies. xv^o
 Eisdem Confratribus & Sororibus, qui
 Missis & aliis Divinis Officiis in Eccle-
 siis vel Capellis aut Oratoriis præfate
 Confraternitatis celebrari solitis vel
 Congregationibus publicis aut privatis
 ejusdem interfuerint, vel panperes hos-
 pitio susceperint, aut quodcumque
 aliud pietatis vel charitatis opus exer-
 cuerint, toties pro quolibet prædicto-
 rum operum, centum dies. xv^o Supra-
 dictæ Indulgentiæ concessæ fuerunt, à
 fel. rec. Paulo V. anno 1608. die 6.
 Augusti per Breve quod incipit, Cæle-
 stes Ecclesiæ Thesaurus idem Pontifex
 anno 1620. die 6. Novembris per Breve
 quod incipit; Pias Christi fidelium
 Confraternitates sequentem Indulgen-
 tiam plenariam concessit. xvi^o Confra-
 tribus & Sororibus Confraternitatis
 Sanctissimæ Trinitatis, & Sanctæ Ma-
 riæ de Remedio in Ecclesiis dicti Or-
 dinis, qui verè pœnitentes & confessi,
 ac sacrâ Communione refecti, Processi-
 onem in una Dominica cujuscumque men-
 sis in dictis Ecclesiis Ordinis fieri soli-
 ta, interfuerint, & ibi pro Christia-
 norum Principum concordia, Hære-

sum extirpatione , ac sanctæ Matris
Ecclesiæ exaltatione , pijs ad Deum
preces fuderint , plenariam omnium
peccatorum suorum indulgentiam &
& remissionem. XVII^o Et quia ad con-
sequendas Indulgentias de quibus nu-
mero x. ordinat summus Pontifex , ut
post tres Orationes Dominicas , & tot
Salutationes Angelicas cum versiculo
Gloria Patri , etiam versiculi , & non-
nulla responsoria dicantur à Superiori-
bus prædicti Ordinis assignata , pote-
rit dici unum Salve Regina.

*Indulgentia à fel. rec. Clemente PP. X.
concessa.*

CLEMENS PP. X. Confratribus
& Sororibus verè pœnitentibus & con-
fessis , ac sacra Communione refectis ,
qui aliquam ex Ecclesiis dicti Ordinis ,
aut Confraternitatis , vel Oratorium
ejusdem , in quibuslibet infra scriptis
diebus devotè visitaverint , & ibi pro
Christianorum Principum concordia ,
Hæresum extirpatione , ac sanctæ Ma-
tris Ecclesiæ exaltatione , pro Captivo-
rum libertate , & eorum in fide perseve-
rantia , pijs ad Deum preces effude-

rint, scilicet in Nativitatis, & Purificationis B. M. Virginis immaculatæ, in Sanctorum Michaëlis Archangeli, Clementis Papæ & Martyris, Inventionis sanctæ Crucis, & Nativitatis sancti Joannis Baptistæ Festis diebus; plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam & remissionem; similiter in SS. Joannis de Matha, & Felicis de Valois Patrum nostrorum diebus Festis Ecclesiæ Ordinis visitantibus Indulgentiam plenariam, omnium peccatorum remissionem. Idem Clemens Papa X. Confratribus & Sororibus Ecclesiæ Ordinis, aut Confraternitatis, vel Capellas aut Oratoria ejusdem visitantibus; Indulgentias Stationum Urbis in Missali Romano expressarum, in diebus earundem Stationum concessit. Denique Indulgentiæ plenariæ in sancti Michaëlis Archangeli, sancti Clementis Papæ & Martyris, Inventionis Sanctæ Crucis, ac Nativitatis Sancti Joannis Bapt. Festis diebus pridem concessæ, modo ad alios quatuor, videlicet Diem Cinerum, Secundam Dominicam Octobris, Sanctæ Catharinæ Virginis &

Martyris, & Sanctæ Agnetis secundò
dies translata fuerunt, prout ex Breui
Sanctissimi Domini nostri Innocentii
Pape XI. sub die xiv. Decembris m
DC. LXXVIII. expedito constat.

Confratrum & Sororum Obligationes

Confratres & Sorores nostri habitum
seu Scapularium parvulum ex lana alba,
Cruce rubrà & cæruleâ munitum, ab
aliquo ejusdem Ordinis Superiore be-
nedictum sumere, & super se gestare
debent: quando verò Scapularium seip-
sum fuerit, ejusque amissa forma, re-
novatur, eique nova Crux apponitur,
& de novo benedicitur prout quando-
novum sumitur. Ad prædictas Indul-
gentias consequendas non tenentur
Confratres & Sorores prædicti ad
emissionem voti, carnis abstinentiam,
& jejuniorum observantiam ultra ea
quæ ab Ecclesia mandantur. Ut eadem
Indulgentiæ lucrifiant, Orationes re-
citare, & opera à Pontificibus præ-
scripta exercere necesse est. Diversæ In-
dulgentiæ pro diversis Orationibus &
operibus conceduntur. Itaque Con-
fratres & Sorores quotidie quasdam
Indulgentias lucrari facile potuerunt;

si tamen preces recitare , vel opera prædicta exercere omiserint , non peccabunt.

Quinque dies Benedictionis , & Absolutionis Generalis (licet à culpa propriè non absolvatur) juxta declarationem felicis recordationis Clementis VIII. sunt

Feria quarta Cinertim , Feria quinta Majoris Hebdomadæ , S. Catharinæ Virginis & Martyris, Sanctissimæ Trinitatis , & Sanctæ Agnetis secundò dies Festi , in quibus bona & suffragia Religionis communicantur solis Confratribus & Sororibus Confraternitatis , qui verè penitentes & confessi , ac sacrâ Communione refecti , genuflexi hujusmodi functioni in Ecclesiis Ordinis peragenda interfuert. Quia verò Confratres & Sorores schedulis impressis , vel manu scriptis invitari non solent , suo tempore , & debitâ præparatione convenire procurent , ut tot bonorum participes fiant ; Clemens VIII. constit. 85. Formam verò Benedictionis Generalis præscripsit Clemens Papa X. prout id Brevis XI. Februarii M. DC. LXXIII. Die 28. Novembris 1679.

Sac. Cong. Summarium hoc à se recognitum approbavit. A Card. Homodeus. Loco † Sigilli. Michaël Angelus Riccius Congregationis Secretarius.

Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, firmiora sint, & serventur exactius illa quæ Apostolicæ Sedi præfatæ munimine corroborantur: Nos bis propterea dictus Josephus Procurator generalis Dilecti etiam filii moderni Ministri Generalis Ordinis prædicti nomine humiliter supplicari fecis, ut in præmissis opportunè providere, & ut infra indulgere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos igitur ipsos Ministrum Generalem & Josephum Procuratorem generalem Specialibus favoribus, & gratiis prosequi volentes, & eorum singulares personas à quibusvis excommunicationis, suspensionis, & interdicti aliisque Ecclesiasticis sententiis, censuris & pœnis, à juræ vel ab homine, quâvis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatae existunt, ad effectum præsentium dumtaxat consequendum, harum serie absolventes, & absolutas fore censentes, hujusmodi supplicatio-

nibus inclinati, præinfertur Summarium Indulgentiarum à memorata Cardinalium Congregatione recognitum & approbatum, ut præfatur, Auctoritate Apostolicâ tenore præsentium approbamus pariter & confirmamus, illique inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicimus. Decernentes easdem præsentis litteras semper firmas, validas & efficaces existere & fore, suosque plenarios & integros effectus sortiri & obtinere, ac illis ad quos spectat, & pro tempore spectabit plenissimè suffragari; sicque in præmissis per quoscumque Judices ordinarios & delegatos etiam Causarum Palatii Apostolici Auditores judicari, & definiiri debere; ac irritum & inane, si secus super his à quoquam quâvis Auctoritate scienter, vel ignoranter contigerit, attentari: non obstantibus Constitutionibus & Ordinationibus Apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, ut præsentium Litterarum Transumptis, seu exemplis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, & Sigillo Personæ in Ecclesiastica digni-

ratae constitutę munitis , eadem prorsus fides tam in iudicio quam extra illud ubique locorum habeatur , quę haberetur ipsis pręsentibus , si forent exhibitę vel ostensę. DATUM Romę apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris, die x. Februarii M. DC. LXXX. Pontificatus nostri anno quarto. Signatum I. G. SLUSIUS. Loco † Annuli Piscatoris.

Permissio publicandi , ab Illustrissimo ac Reverendissimo DD. Parisiensi Archiepiscopo concessa.

VISIS pręsentibus Litteris Apostolicis Indulgentiarum , earum Publicationem in Ecclesiis nostrę Dięsis permittimus per pręsentes. DATUM Parisiis anno Domini M. DC. LXXX. die verò quarta Aprilis. Signatum FR. Archiepiscopus Parisiensis, *Et inferius De mandato, MQRANGE.*

STATIONES URBIS ROMÆ
in Missali Romano expressæ,

Quarum Indulgentia à felicis recordationis Clemente X. Concessa, à Sanctissimo D. N. INNOCENTIO P. P. XI. per præmissum Breve confirmantur.

In Circumcisione Domini, Statio ad S. Mariam Majorem.

In Epiph. Dom. Statio ad S. Petrum.
Dom. in Sept. Stat. ad S. Laurentium ante Muros.

Dom. in Sexagesima ad S. Paulum.

Dom. in Quinquagesima ad S. Petrum.

Feria 4. Cinerum Stat. ad S. Sabin.

Feria 5. ad S. Georgium.

Feria 6. ad Ss. Joannem & Paulum.

Sabbato ad S. Triphonem.

Dom. 1. in Quad. Stat. ad S. Joan in Lat.

Feria 2. ad S. Petrum ad Vincula.

Feria 3. ad S. Anastasiam.

Feria 4. ad S. Mariam Majorem.

Feria 5. ad S. Laur. in Paneperna.

Feria 6. ad Ss. Duodecim Apost.

Sabbato ad S. Petrum.

Dom. 2. in Quad. Stat. ad S. Mariam in
Dominica.

Feria 2. ad S. Clementem.

Feria 3. ad S. Balbinam.

Feria 4. ad S. Cæciliam.

Feria 5. ad S. Mariam Trans Tyb.

Feria 6. ad S. Vitalem.

Sabbato. ad S. Marcellinum & Per.

Dom. in Quad. Stat. ad S. Laurentium
extra Muros.

Feria 2. ad S. Marcum.

Feria 3. ad S. Pudencianam.

Feria 4. ad S. Xystum.

Feria 5. ad Ss. Cosmam & Damian.

Feria 6. ad S. Laurentium in Lucina.

Sabbato ad S. Suzannam.

Dom. 4. in Quad. Stat. ad S. Cmc. in
Jer.

Feria 2. ad Ss. Quatuor Coronatos.

Feria 3. ad S. Laurent. in Damaso.

Feria 4. ad S. Paulum.

Feria 5. ad Ss. Silvest. & Mart.

Feria 6. ad S. Eusebium.

Sabbato ad S. Nicolaum in Canere

Dom. de Passione Stat. ad S. Petrum.

Feria 2. ad S. Chylogonum.

Feria 3. ad S. Cyriacum.

Feria 4. ad S. Marcellum.

Feria 5. ad S. Apollinarem.

Feria 6. ad s. Steph. in Cœl. Monte.

Sabbato, ad s. Joan. ante Port. Lat.
Dom. in Palm. Stat. ad s. Joan. in Lat.

Feria 2. ad Paraxedem.

Feria 3. ad s. Priscam.

Feria 5. in Cœna Dom. ad s. Joan.
in Laterano.

Feria 6. in Parasceve ad s. Crucem
in Jerusalem.

Sabbato Sancto ad s. Joan. in Lat.
Dom. Resurrectionis, Statio ad s. Ma-
riam Majorem.

Feria 2. ad s. Petrum.

Feria 3. ad s. Paulum.

Feria 4. ad s. Laurent. extra Muros.

Feria 5. ad ss. Duodecim Apostolos.

Feria 6. ad s. Mariam ad Mart.

Sabbato in Albis ad s. Joan. in Lat.
Dom. in Albis, Statio ad s. Pancratium.

In Festo s. Marci Evang. ad s. Petr.

Feria 2. Rogat. ad s. Mariam Maj.

Feria 3. ad s. Joan. in Laterano.

Feria 4. ad S. Petrum.

In Ascensione Dom. Statio ad s. Petr.

In Vigilia Pentecostes, Statio ad s.

Joan. in Lat.

Dom. Pent. Statio ad S. Petrum.

Feria 2. ad s. Petrum ad Vincula.

Feria 3. ad s. Anastasiam.

Feria 4. ad s. Mariam Maj.

- Feria 5. ad s. Laur. extra Muros.
 Feria 6. ad ss. Duodecim Apostolos.
 Sabbato, ad s. Petrum.
 Feria 4. Quatuor Temp. Sept. Statio
 ad s. Mariam Majorem.
 Feria 6. ad ss. Duodecim Apostolos.
 Sabbato, ad s. Petrum.
 Dominica 1. Adventus, Statio ad s.
 Mariam Majorem.
 Dominica 2. Adventus, ad S. Crucem
 In Jerusalem.
 Dominica 3. Adventus. ad s. Petrum.
 Feria 4. Quatuor Temp. Advent. ad
 s. Mariam Majorem.
 Feria 6. ad S. duodecim Apostolos.
 Sabbato ad s. Petrum.
 Dom. 4. Advent. ad ss. Duod. Apost.
 In Vig. Nat. ad s. Mariam Maj.
 In Nat. Dom. ad 1. Missam in nocte,
 Statio ad s. Mariam Maj. in Præsepe.
 ad 2. Miss. in Aurora, ad s. Anast.
 ad 3. Miss. in die Nat. ad s. Mar. Maj.
 In Festo s. Stephani Protomart. ad
 s. Stephanum in Cœlio Monte.
 In Festo s. Joan. Apost. & Evang.
 ad s. Mariam Maj.
 In Festo ss. Innocent. ad s. Paulum.



Digitized by Google

